



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE,  
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE,  
DU 14 MAI 2012**

A 10 heures, au siège social  
19, rue d'Orléans, 92200 Neuilly-sur-Seine

## Table des matières

Ordre du jour .....	3
Modalités de participation à l'Assemblée .....	4
Projets de résolutions.....	6
Rapport de gestion du Directoire sur les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 .....	15
Situation de la société pendant l'exercice.....	22
Tableau des résultats des cinq derniers exercices .....	36
Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2012 .....	40
Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2011.....	41
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2011 .....	81
Comptes annuels de Linedata Services S.A. au 31 décembre 2011 .....	82
Projet d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 .....	104
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2011 .....	105
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	106
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011.....	108
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Linedata Services.....	117
Liste des mandataires sociaux et autres fonctions .....	118
Renseignement sur les membres du Conseil de Surveillance dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale du 14 mai 2012 .....	120
Rapport du Directoire sur les résolutions proposées par l'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, du 14 mai 2012 .....	121
Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société - Dixième résolution.....	126
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice des salariés et des dirigeants du groupe - Onzième résolution .....	127
Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des salariés et dirigeants du groupe - Douzième résolution .....	127
Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés ou salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise - Treizième résolution .....	128
Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital - Quinzième résolution.....	129

## Ordre du jour

### *Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire*

1. Rapport de gestion du Directoire et rapport du Conseil de Surveillance
2. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
6. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance
7. Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011
8. Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts
9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011
10. Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce
11. Approbation des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2011
12. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Vivien Levy-Garboua
13. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe Peugeot
14. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance
15. Autorisation à donner au Directoire de procéder au rachat d'actions de la Société

### *Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

16. Délégation de compétence au Directoire aux fins de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société
17. Autorisation à donner au Directoire de consentir des options d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants du groupe
18. Autorisation à donner au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes au profit des salariés et dirigeants du groupe
19. Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers
20. Fixation du plafond global commun aux onzième, douzième et treizième résolutions
21. Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 2.700.000 euros par voie de rachat par la société de ses propres actions suivi de l'annulation des actions rachetées, et autorisation donnée au Directoire à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif
22. Pouvoirs pour formalités

## Modalités de participation à l'Assemblée

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée, ou d'y voter par correspondance, ou de s'y faire représenter par un mandataire de son choix.

### A - Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 9 mai 2012, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par CACEIS Corporate Trust, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis, au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté, par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 9 mai 2012 à zéro heure, heure de Paris.

### B - Mode de participation à l'Assemblée Générale

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour l'actionnaire nominatif : se présenter le jour de l'Assemblée muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à Linedata Services, Service Juridique - Assemblées, 19, rue d'Orléans, 92200 Neuilly-sur-Seine ou par télécommunication électronique à l'adresse [aglinedata@linedata.com](mailto:aglinedata@linedata.com) ;
- pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L. 225-106 I du Code de commerce, trouveront à leur disposition au siège social de la Société des formulaires de procuration et de vote par correspondance, accompagnés de leurs annexes. Ils seront remis ou adressés à tout actionnaire qui en fera la demande par courrier parvenu au plus tard six (6) jours avant la date de l'Assemblée à Linedata Services, Service Juridique - Assemblées, 19, rue d'Orléans, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Pour être pris en compte, les formulaires de procuration et de vote par correspondance devront être reçus par la Société, à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce par demande adressée au siège social de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'Assemblée n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pourra néanmoins céder ensuite tout ou partie de ses actions. Dans ce cas :

- si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société devra invalider ou modifier le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation, et l'intermédiaire habilité teneur de compte devra à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société et lui transmettre les informations nécessaires ;
- si la cession intervient après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la procuration et la révocation d'un mandataire peuvent également être adressées par voie électronique à l'adresse [aglinedata@linedata.com](mailto:aglinedata@linedata.com). Pour les actionnaires au porteur, la désignation d'un mandataire doit obligatoirement être accompagnée d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 h 00 (heure de Paris).

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de communication et, de ce fait, aucun site Internet visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

#### C - Questions écrites

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire a la possibilité de poser des questions écrites au président du Directoire à compter de la présente insertion. Ces questions doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social, ou par télécommunication électronique à l'adresse [aglinedata@linedata.com](mailto:aglinedata@linedata.com), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

#### D - Droit de communication des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées Générales seront disponibles au siège social de Linedata Services sis 19, rue d'Orléans à Neuilly-sur-Seine (92200), dans les délais légaux selon le document concerné.

Tous les documents et informations prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site de la Société [www.linedata.com](http://www.linedata.com) à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, soit le 23 avril 2012.

#### Le Directoire

## Projets de résolutions

### Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### PREMIERE RESOLUTION

*Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et sur les comptes dudit exercice et du rapport du Président du Conseil de Surveillance, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice, ainsi qu'après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,

approuve les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Directoire et aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours dudit exercice.

#### DEUXIEME RESOLUTION

*Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, et en application de l'article 223 quater du Code général des impôts,

approuve le montant global des charges de caractère somptuaire non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à 58.202 euros, et l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges, soit 19.399 euros.

#### TROISIEME RESOLUTION

*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

constatant que les bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élèvent à la somme de 22.955.335 euros et que le report à nouveau antérieur bénéficiaire s'élève à 282.486 euros,

décide d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	22.955.335 euros
Report à nouveau antérieur bénéficiaire	282.486 euros
	=====
Bénéfice distribuable	23.237.821 euros
Somme distribuée à titre de dividende aux actionnaires soit 0,50 euro (1) pour chacune des 10.525.025 actions composant le capital social (2)	5.262.512 euros
Le solde au poste Autres Réserves qui passe de 27.972.911 euros à	45.948.220 euros

(1) Le montant unitaire du dividende s'entend avant prélèvements sociaux si les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(2) Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés au titre des actions propres sera affecté au poste Report à nouveau. Il en sera de même de toute somme prélevée du poste Bénéfice de l'exercice qui s'avèrerait non utile pour le règlement du dividende.

Il sera ainsi distribué, à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende de 0,50 euro.

Il est précisé que, conformément à l'article 158-3 2° du Code général des impôts, la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40% réservé aux bénéficiaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B du Code général des impôts, sauf option par ces dernières pour le prélèvement libératoire de 21% (hors prélèvements sociaux), à raison de tout dividende reçu ou à recevoir au cours de l'année 2012, prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Le dividende sera mis en paiement en numéraire le 6 juillet 2012.

Il est rappelé qu'au titre des trois (3) derniers exercices sociaux, il a été distribué par action les dividendes suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2008 : dividende de 0,12 euro, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France (sauf option par ces dernières pour le prélèvement libératoire de 18% - hors prélèvements sociaux - prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts), et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.
- Exercice clos le 31 décembre 2009 : dividende de 0,20 euro, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France (sauf option par ces dernières pour le prélèvement libératoire de 18% - hors prélèvements sociaux - prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts), et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.
- Exercice clos le 31 décembre 2010 : dividende de 0,50 euro, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France (sauf option par ces dernières pour le prélèvement libératoire de 19% - hors prélèvements sociaux - prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts), et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.

#### *QUATRIEME RESOLUTION*

*Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce,

prend acte des conclusions de ce rapport et approuve successivement chacune des conventions autorisées au cours de l'exercice dont il fait état.

#### *CINQUIEME RESOLUTION*

*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire sur l'activité du groupe pendant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et sur les comptes consolidés dudit exercice et du rapport du Président du Conseil de Surveillance, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes consolidés de l'exercice, ainsi qu'après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### *SIXIEME RESOLUTION*

*Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Vivien Levy-Garboua*

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Vivien Levy-Garboua vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale,

renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Vivien Levy-Garboua pour une durée de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir en l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Vivien Levy-Garboua a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

#### *SEPTIEME RESOLUTION*

*Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe Peugeot*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe Peugeot vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale,

renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe Peugeot pour une durée de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir en l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Jean-Philippe Peugeot a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

#### *HUITIEME RESOLUTION*

*Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

décide d'attribuer au Conseil de Surveillance une somme forfaitaire globale de 200.000 euros à titre de jetons de présence, pour l'exercice en cours.

Conformément à l'article 210 sexies du Code général des impôts, ces jetons de présence ne seront déductibles fiscalement qu'à hauteur, pour chaque exercice, d'une somme de 5% de la rémunération déductible moyenne des dix salariés les mieux rémunérés de la Société - ou des cinq salariés les mieux rémunérés si l'effectif n'excède pas 200 personnes - multipliée par le nombre d'administrateurs ou de membres du Conseil de Surveillance.

#### *NEUVIEME RESOLUTION*

*Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce,

1. autorise le Directoire à acquérir ou faire acquérir des actions de la Société, ces achats d'actions ne pouvant porter que sur un nombre d'actions tel que :
  - le nombre d'actions acquises pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10% des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, étant précisé que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;



- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital social de la Société en application de l'article L. 225-210 du Code de commerce, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale.
2. décide que le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 25 euros et que le maximal des fonds pouvant être engagés dans ce cadre ne devra pas être supérieur à 26.312.550 euros ;
  3. délègue au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
  4. décide que le Directoire pourra, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, procéder à l'achat, à la cession et au transfert des actions à tout moment (y compris en période d'offre publique sous réserve des limites fixées par la loi et la réglementation applicables) et par tous moyens, sur un marché (réglementé ou non) ou hors marché, sur un système multilatéral de négociation, via un internalisateur systématique ou de gré ou gré, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), à l'exclusion de tout usage de produits dérivés, ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière ;
  5. décide que la présente autorisation pourra être utilisée conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, en vue :
    - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Linedata Services par un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
    - de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés, anciens salariés et mandataires sociaux, ou certains d'entre eux, de la Société ou d'une entreprise associée au sens de l'article L225-180 du Code de commerce, en ce compris (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (ii) l'attribution d'actions au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 à L. 3332-8 et suivants du Code du travail, ou (iii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
    - de la conservation d'actions et de leur remise ultérieure à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans les limites imposées par la loi et la réglementation applicables ; ou
    - de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ; ou
    - de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, conformément à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2011 aux termes de sa vingt-quatrième résolution ;
    - de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.
  6. confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Conformément à l'article L. 225-212 du Code de commerce, le Directoire devra informer chaque mois l'Autorité des marchés financiers des acquisitions, cessions et transferts d'actions réalisés.

La présente autorisation prive d'effet, à compter de ce jour et à hauteur le cas échéant de la partie non utilisée, l'autorisation antérieure donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2011 aux termes de sa douzième résolution, et est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

## Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

### DIXIEME RESOLUTION

*Délégation de compétence au Directoire aux fins de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

et statuant conformément aux articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce,

1. délègue sa compétence au Directoire de la Société, en période d'offre publique visant les actions de la Société, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce, à l'effet de :
  - procéder à l'émission de bons de souscription permettant de souscrire, immédiatement ou à terme, des actions de la Société à émettre par voie d'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger ;
  - déterminer les conditions d'exercice de ces bons qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que leurs caractéristiques, et de manière générale les modalités de toute émission fondée sur la présente résolution ;
2. décide que les bons de souscription émis dans le cadre de cette délégation pourront être attribués gratuitement par le Directoire à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période de l'offre publique ;
3. décide que le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
4. décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'exercice des bons, et qui pourra être réalisée par le Directoire en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximal de dix millions cinq cent vingt-cinq mille vingt-cinq (10.525.025) euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisé par la présente Assemblée Générale ou toute Assemblée Générale antérieure ; cette limite sera majorée du montant correspondant à la valeur nominale des titres nécessaires à la réalisation des ajustements susceptibles d'être effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables (notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires) et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs des bons mentionnés ci-dessus ;
5. décide que la présente délégation de compétence emporte au profit du Directoire la faculté de déterminer le prix de souscription des actions susceptibles d'être émises dans le respect des dispositions légales susvisées, en attribuant s'il y a lieu aux porteurs de bons des conditions préférentielles de souscription ;
6. fixe à dix-huit (18) mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;
7. prend acte :
  - que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de bons donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles lesdits bons pourront donner droit ;
  - qu'en cas de mise en œuvre de la présente délégation, les bons émis deviendront caducs de plein droit si, et dès que, l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées ;
8. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
  - arrêter les conditions de la ou des émission(s) de bons ; déterminer le nombre de bons à émettre ; fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux bons et, notamment, fixer leur prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix, arrêter les conditions de la ou des augmentation(s) de capital nécessaire(s) pour permettre aux titulaires de bons d'exercer les droits qui sont attachés auxdits bons, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions souscrites par l'exercice des droits attachés aux bons porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) réalisée(s) pour permettre aux titulaires des bons d'exercer les droits qui y sont attachés, prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux bons pendant un délai maximal de trois (3) mois ; décider que les droits d'attribution des bons formant rompus ne seront pas

négociables et que les titres correspondants seront vendus ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ; fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des bons, et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;

- constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et, à sa seule initiative imputer les frais, charges et droits occasionnés par les augmentations de capital résultant de l'exercice des bons sur le montant des primes éventuelles qui y sont afférentes et prélever sur ce montant éventuel les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- d'une manière générale, passer toutes conventions notamment pour assurer la bonne fin de l'opération envisagée, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis ou à émettre en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

9. décide que la présente délégation annule et remplace la vingtième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 12 mai 2011.

#### **ONZIEME RESOLUTION**

*Autorisation à donner au Directoire de consentir des options d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants du groupe*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

1. autorise le Directoire, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 dudit code et des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 du même code (sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 225-186-1 dudit code), des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société, le nombre total des options ouvertes au titre de la présente autorisation ne pouvant donner droit à plus de 315.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune (compte non tenu des ajustements qui seraient rendus nécessaires par la loi et la réglementation applicable),
2. décide que la présente autorisation, conférée pour une durée de trente-huit mois à compter de ce jour, sera exécutée dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et la réglementation en vigueur au jour de l'ouverture des options d'achat ;
3. décide que le prix d'achat par action sera fixé par le Directoire au jour où l'option est consentie selon les modalités suivantes :
  - aussi longtemps que les actions de la Société seront admises aux négociations sur un marché réglementé en France ou sur un marché étranger assimilé à un marché réglementé français, le prix d'achat sera déterminé par le Directoire, étant précisé qu'il ne pourra en aucun cas être inférieur à 80% de la moyenne des prix de vente d'une action à la clôture sur ledit marché durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du Directoire d'attribuer les options ; et
  - étant précisé que le prix d'achat de l'action ne pourra pas être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.
4. décide que ce prix ne pourra être modifié pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, étant précisé toutefois que si la Société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres prévues par l'article L. 225-181 du Code de commerce, la Société devra prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues à l'article L. 228-99 du Code de commerce,
5. décide que les options devront être exercées dans un délai de 10 ans à compter de leur attribution, toutefois ce délai pourra être réduit par le Directoire pour les bénéficiaires résidents d'un pays donné dans la mesure où cela sera nécessaire afin de respecter la loi dudit pays.
6. confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :
  - déterminer l'identité des bénéficiaires des options d'achat d'actions parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements susvisés et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 du Code de commerce (sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 225-186-1 du Code de commerce) ;
  - arrêter les modalités du plan d'options d'achat d'actions et fixer les conditions dans lesquelles seront consenties et exercées les options, ces conditions pouvant comporter des clauses d'interdiction de revente

immédiate de tout ou partie des actions, et les assortir de toute condition de performance qu'il jugera utile, dans les limites fixées par la loi, ainsi que déterminer les ajustements applicables en cas d'opération financière de la Société ;

- en fixer notamment les époques de réalisation ;
- et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Directoire informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution dans les conditions prévues par l'article L. 225-184 du Code de commerce.

La présente autorisation annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale à caractère mixte du 22 juin 2009 dans sa dix-huitième résolution, à compter du jour de la présente Assemblée à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée.

## *DOUZIEME RESOLUTION*

*Autorisation à donner au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes au profit des salariés et dirigeants du groupe*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 dudit Code et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II (sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 225-197-6), dans les conditions définies ci-après ;
2. décide que le nombre des actions existantes attribuées en vertu de cette autorisation ne pourra pas représenter plus de 5% du capital social au jour de la décision du Directoire ;
3. décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, pour tout ou partie des actions attribuées, soit au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de quatre ans sans période de conservation, soit au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans avec une période de conservation d'une durée minimale de deux ans ;
4. décide que, dans les limites fixées aux paragraphes précédents, le Directoire déterminera la durée de la période d'acquisition et la durée de la période de conservation ; étant précisé qu'à l'issue de la période de conservation, ces actions ne pourront être cédées qu'en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables ;
5. décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration des périodes d'acquisition susvisées en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale et que lesdites actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale ;
6. fixe à trente-huit mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ;
7. confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :
  - (i) déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements susvisés et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce ;
  - (ii) fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, et notamment toute condition de performance qu'il jugera utile, ainsi que les modalités d'ajustement en cas d'opération financière de la Société ;
  - (iii) et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
8. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-197-4 dudit Code.

La présente autorisation annule et remplace celle donnée par la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2011, à compter du jour de la présente Assemblée.

## TREIZIEME RESOLUTION

*Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138 et L.225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail,

1. délègue au Directoire sa compétence pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées, directement ou par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fonds communs de placement d'entreprise, aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise tel que prévu aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 et suivants du Code du travail qui serait ouvert aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire (les "Salariés du Groupe") ;
2. décide de supprimer en conséquence le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L. 225-132 du Code de commerce et de réserver la souscription desdites actions aux Salariés du Groupe ;
3. confère également au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, sous réserve que l'avantage en résultant n'excède pas, selon la modalité choisie, les limites fixées par la loi ;
4. fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la délégation faisant l'objet de la présente résolution ;
5. décide de fixer à 315.750 euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions qui pourront être ainsi émises et, le cas échéant, attribuées gratuitement ;
6. décide que le prix d'émission d'une action émise en vertu de la présente délégation de compétence sera déterminé par le Directoire dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ;
7. confère au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :
  - constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence des actions souscrites, procéder aux modifications corrélatives des statuts et, à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
  - arrêter le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions, les modalités de souscription et de libération, et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
  - passer toute convention, prendre toute mesure et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis ou à émettre en vertu de la présente délégation ;
8. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation ou autorisation antérieure ayant le même objet pour sa partie non utilisée par le Directoire ;
9. prend acte du fait que le Directoire rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

## QUATORZIEME RESOLUTION

*Fixation du plafond global commun aux onzième, douzième et treizième résolutions*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

décide que l'utilisation des onzième, douzième et treizième résolutions de la présente Assemblée est soumise à un plafond global commun à ces trois résolutions (ou, le cas échéant, toutes résolutions de même nature qui pourraient succéder à ces résolutions pendant la durée de validité desdites autorisations), le nombre des actions existantes ou à émettre attribuées en vertu desdites autorisations ne pouvant ainsi pas représenter par année civile plus de 4% du capital social au jour de la présente Assemblée, soit 421.001 actions, étant précisé que les ajustements réalisés

conformément aux dispositions législatives et réglementaires afin de protéger les bénéficiaires ne seront pas pris en compte pour le calcul de ce plafond global commun de 4% du capital social.

#### **QUINZIEME RESOLUTION**

*Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 2.700.000 euros par voie de rachat par la société de ses propres actions suivi de l'annulation des actions rachetées, et autorisation donnée au Directoire à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport spécial des Commissaires aux comptes, de l'avis de l'expert indépendant relatif au prix des actions de la société, et sans préjudice de l'autorisation conférée par la neuvième résolution,

et statuant conformément aux articles L.225-204 et L.225-207 du Code de commerce :

- autorise le Directoire à faire racheter par la société un nombre maximum de 2.700.000 de ses propres actions en vue de leur annulation entraînant une réduction de capital social d'un montant nominal maximum de 2.700.000 euros ;
- autorise à cet effet le Directoire à formuler auprès de tous les actionnaires une offre de rachat par la société d'un nombre maximum de 2.700.000 de ses propres actions dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions faite conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- fixe à 16 euros le prix de rachat de chaque action acquise auprès des actionnaires dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions, soit un montant de 43.200.000 d'euros maximum pour l'opération. Ce prix de 16 euros s'entend coupon attaché, et suppose donc que les actions sont rachetées avant la mise en paiement du dividende faisant l'objet de la troisième résolution. Dans l'hypothèse où le rachat serait effectué postérieurement à la mise en paiement, le prix de 16 euros serait alors diminué du montant de ce dividende par action ;
- décide que les actions rachetées seront annulées, avec tous les droits qui leur sont attachés, y compris le droit au dividende faisant l'objet de la troisième résolution ainsi que le droit au bénéfice de l'exercice en cours, un mois au plus tard après l'expiration du délai accordé aux actionnaires pour accepter l'offre de rachat.

En outre, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, en vue de réaliser la réduction de capital susvisée et notamment pour :

- arrêter le montant définitif de la réduction de capital au vu des résultats de l'offre publique de rachat d'actions, procéder pour chaque actionnaire vendeur à la réduction proportionnelle du nombre d'actions présentées excédant la limite du montant de la réduction de capital, ou réduire le capital à due concurrence des actions achetées, conformément aux dispositions de l'article R.225-155 du Code de commerce ;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions acquises dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions, et la valeur nominale des actions annulées, sur les postes « prime d'émission, de fusion, et d'apport », ou encore « réserves statutaires et facultatives » et, de manière générale, sur tout poste de réserve dont la société a la libre disposition,
- en cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances ;
- procéder à la modification corrélative des statuts ;

et d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire, prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités utiles à la réalisation de l'autorisation conférée par la présente résolution.

#### **SEIZIEME RESOLUTION**

*Pouvoirs pour formalités*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

## Rapport de gestion du Directoire sur les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

### ACTIVITE DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2011 ET FAITS MARQUANTS

Pour l'exercice 2011, le Groupe Linedata a affiché un chiffre d'affaires en légère croissance, grâce notamment à la reprise sensible de l'activité observée au second semestre, et ce malgré un contexte de marché toujours difficile, marqué par une pression sur les prix, un allongement des délais de négociations commerciales ou bien des reports de projets de la part des clients et prospects.

Linedata a par ailleurs renoué avec la croissance externe en réalisant en juillet 2011 l'acquisition de la société Fimasys, spécialisée en Crédits et Financements et Epargne d'Entreprise.

Sur l'ensemble de l'exercice 2011, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 137,3 M€, soit un niveau d'activité en hausse de 0,8%. A taux de change et périmètre constants, l'activité est en léger retrait de 0,4%. La part récurrente de l'activité représente 71% contre 73% en 2010.

Les nouvelles commandes enregistrées en 2011 se sont élevées à 47,1 M€ (hors impact de Fimasys) soit une hausse significative de 13,5 M€ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des commandes a été principalement soutenue dans les produits de front-office aux Etats-Unis et de back-office en Europe du Nord.

Le Groupe a maintenu ses efforts de Recherche et Développement afin d'améliorer en permanence ses offres. Il a ainsi présenté au marché Linedata Trader<sup>+</sup>, nouvelle plate-forme de trading, Linedata Beauchamp Sigma, nouvelle version de la solution de gestion de portefeuilles dédiée aux hedge funds, et Linedata Ekip360, nouvelle version majeure de la solution progicielle front to back dédiée aux métiers des crédits et financements. Par ailleurs, une nouvelle version du progiciel Linedata Mfact, solution comptable et administrative des fonds, a été lancée au cours de l'exercice. Linedata a de plus conclu avec Riskdata un partenariat stratégique permettant d'offrir à la communauté financière des fonctionnalités de gestion du risque intégrées à la solution Linedata Beauchamp.

Linedata a ainsi eu la satisfaction d'être de nouveau récompensé pour sa solution Linedata Beauchamp dédiée à la gestion alternative, avec le prix de la "Meilleure Solution de Comptabilité et de Reporting pour les fonds" décerné par la publication en ligne mondiale Hedgeweek, le prix 2011 du "Meilleur éditeur de logiciels en gestion de portefeuille" en Europe pour la gestion alternative décerné pour la deuxième année consécutive par le jury de HFMWeek, et le prix du "Meilleur éditeur de logiciels" reçu à l'occasion du Trophée annuel américain organisé par HFMWeek.

Linedata a par ailleurs poursuivi ses investissements commerciaux avec le renforcement de ses forces de vente, ouvert un bureau à Toronto au Canada et renforcé ses infrastructures ASP en ouvrant deux nouveaux centres de calcul à Londres et à Singapour.

Une gestion rigoureuse des processus opérationnels et un recours plus important à l'offshore sur ses sites de Tunis et Riga ont permis au Groupe d'améliorer de nouveau les marges.

L'EBITDA s'élève à 32,0 M€ soit 23,3% du chiffre d'affaires contre 21,5% en 2010. Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 23,8 M€, soit 17,3% du chiffre d'affaires contre 21,7 M€ pour l'exercice 2010, soit 15,9% du chiffre d'affaires.

Le résultat net du Groupe s'établit à 14,5 M€ soit 10,6% du chiffre d'affaires contre 9,5% en 2010.

Il est rappelé que l'EBITDA, indicateur clé du Groupe, se définit comme le résultat opérationnel hors dotations nettes aux amortissements et aux provisions courantes et non courantes.

Le Groupe Linedata Services a établi ses comptes consolidés en euros selon les normes IFRS. Les états financiers 2011 présentent à titre comparatif le bilan clos au 31 décembre 2010 et le compte de résultat de l'exercice 2010 établis selon le même référentiel.

### Environnement

Linedata Services est présent sur deux marchés : l'Asset Management (qui comprend la gestion d'actifs, l'Epargne d'Entreprise et l'Assurance) et les Crédits et Financements.

## Asset Management

### *Gestion d'actifs*

L'année 2011 est pour la gestion d'actifs une année marquée par de nombreux changements tant au niveau des marchés financiers internationaux qu'au niveau des institutions financières :

Une évolution des acteurs de la gestion alternative

- Le marché des hedge funds a été fortement impacté par la crise des subprimes mais a bien surmonté cette crise en fin d'année 2010 en terminant le dernier trimestre 2010 avec une augmentation significative de ses actifs sous gestion de 149 milliards de dollars.
- Les hedge funds ont fait également évoluer leurs relations avec leurs courtiers (communément appelés "prime brokers"). Auparavant les hedge funds, dans leur grande majorité, confiaient leurs exécutions à un courtier unique. Suite à la défaillance de Lehman Brothers, de nombreuses institutions alternatives ont optimisé leur processus et travaillent maintenant avec plus de deux courtiers.
- La mise en application de la "Volcker Rule" aux Etats Unis, interdisant aux établissements financiers la négociation pour compte propre, a favorisé la création de nouveaux hedge funds américains disposant de moyens et d'expertise importants dès leur démarrage.
- La consolidation du secteur, composé maintenant majoritairement en Europe et aux Etats Unis de grands gestionnaires de fonds alternatifs et de spécialistes pointus, est accompagnée d'une montée en puissance des investisseurs institutionnels. Ces derniers se tournent vers la gestion alternative à la recherche d'une performance accrue de leurs portefeuilles tout en souhaitant un suivi optimal et transparent de leurs investissements.

Linedata a poursuivi en 2011 sa politique d'innovation et d'intégration entre ses différents produits phares (Linedata Longview, Linedata Beauchamp, Linedata Compliance, Linedata Reporting) afin d'anticiper et d'accompagner ces changements structurels. Ainsi Linedata a proposé aux acteurs de la gestion alternative une plate-forme globale depuis le front-office jusqu'au back office offrant un suivi de conformité et des outils de reporting avancés pour répondre aux besoins des investisseurs institutionnels. Cette plate-forme globale a été complétée par une nouvelle solution d'exécution sur les marchés, Linedata Trader<sup>+</sup>, garantissant une couverture complète de la gestion du cycle d'investissement. Cette offre d'exécution combinée à l'offre Linedata Lynx, service de connectivité mondiale aux principaux pôles de liquidité, a permis aux gérants alternatifs d'augmenter le nombre de leurs courtiers tout en optimisant leurs processus d'investissement et de risque.

Un secteur dans l'incertitude en 2011 en raison de la dégradation de la note des Etats Unis et de la crise de la dette souveraine européenne :

L'année 2011 a été marquée par la dégradation du "triple AAA" des Etats Unis par l'agence Standard & Poor's, ce qui a entraîné un attentisme des acteurs américains durant les six premiers mois de l'année. En Europe, les institutions financières comme les investisseurs étaient également en position d'attente avec la crise de la dette souveraine, en particulier en Grèce. Ceci s'est traduit notamment par une diminution de la collecte des fonds institutionnels, une frilosité à investir dans de nouvelles initiatives sur le long terme, une volatilité des marchés et une politique volontariste de réduction des coûts.

En renforçant son offre SaaS ("Software as a Service", anciennement appelé ASP ou "Application Service Provider"), avec en particulier l'ouverture de centres de calcul à Londres et Singapour, Linedata a permis à ses clients de se concentrer sur leur cœur de métier en prenant en charge leur système informatique. Flexible, globale et sécurisée, l'offre SaaS de Linedata a offert une alternative appréciée aux acteurs de la gestion dans un contexte financier complexe.

Il est à noter que la crise de la dette européenne a eu un impact limité auprès des acteurs américains et asiatiques, qui ont poursuivi leurs investissements durant le second semestre. Linedata a, à titre d'exemple, signé 13 nouveaux contrats en Amérique du Nord au deuxième semestre 2011 dans les domaines de la gestion alternative, de l'administration de fonds et des sociétés de gestion. La volatilité des marchés a renforcé le besoin des sociétés financières pour des solutions robustes, fiables et capable d'adresser de grands volumes comme celles proposées par Linedata.

La finalisation et la mise en application de nouvelles réglementations régionales, impliquant des investissements pour tous les établissements financiers :

- En Europe, de nombreuses réglementations sont entrées en vigueur ou sont en cours de finalisation pour une mise en application prochaine.
  - o La directive UCITS IV : cette directive instaurant la libre circulation des fonds à l'échelle européenne ouvre de nouvelles perspectives aux acteurs de la gestion institutionnelle et alternative, qui peuvent maintenant distribuer leurs fonds dans toute l'Europe. Cette directive oblige les sociétés distribuant des fonds UCITS à une transparence inégalée en permanence. Linedata, notamment grâce à Linedata



Reporting, a permis à ses clients de profiter d'une couverture de distribution élargie de leurs fonds tout en se conformant à la législation.

- o Une nouvelle réglementation, MIF 2, est actuellement en cours d'étude au niveau européen. La réglementation MIF 2 a entre autres objectifs celui de réformer la négociation des instruments dérivés afin de renforcer la protection de l'investisseur final.
- Aux Etats Unis, la loi "Dodd Franck" a été promulguée afin de renforcer la stabilité financière des Etats Unis et prévenir d'autres crises en augmentant le contrôle des établissements financiers. Les implications de cette réforme et ses modes d'application restaient toujours à préciser fin 2011.

Linedata a investi depuis plusieurs années dans le suivi de conformité d'une part en proposant une solution dédiée, globale et reconnue, Linedata Compliance, et d'autre part en intégrant l'ensemble de ses produits au sein d'une même plate-forme technologique, garante de l'homogénéité des processus. En 2011, Linedata a équipé 17 nouvelles institutions en termes de suivi de conformité.

### *Epargne d'Entreprise*

Linedata est l'acteur de référence sur le marché français depuis l'origine.

Le nombre de salariés bénéficiaires des différents régimes d'épargne collective (participation, intéressement, etc.) sur lequel est fondée l'activité des clients de Linedata (Teneurs de Comptes), tel que publié par l'AFG - Agence Française de Gestion financière - au 30 juin 2011, est en légère croissance à 12,3 millions de comptes par rapport à l'année précédente (12 millions de comptes). Par ailleurs, l'année 2011 a confirmé la croissance du PERCO, nouveau dispositif d'épargne retraite en entreprise créé en 2003. Ainsi, toujours selon l'AFG, au premier semestre 2011, 135 000 nouvelles entreprises ont mis en place ce dispositif, ce qui a entraîné une augmentation des encours de plus de 40%. Cette évolution positive reste toutefois modérée à l'échelle des dernières années et son développement s'étalera dans le temps.

Au regard des perspectives sur le long terme, Linedata a fait évoluer en 2011 sa plate-forme de place, Linedata Noee, afin de répondre aux nouveaux enjeux de ses clients. En parallèle, Linedata a élargi son offre d'épargne salariale en intégrant au sein de cette activité le logiciel WebEpargne de la société Fimasys. Ce logiciel flexible et rapide à déployer lui permettra d'adresser dans le futur la clientèle des établissements bancaires de taille moyenne.

Au total, durant cet exercice, Linedata a maintenu son chiffre d'affaires tout en investissant dans sa gamme de produits.

### *Assurance*

Durant l'année 2011, Linedata a poursuivi ses activités dans ce domaine en France.

Tout comme les établissements financiers, les assureurs ont manifesté en 2011 un certain attentisme induit par la crise de la dette souveraine et l'application future de la réglementation Solvabilité II.

Solvabilité II est une réforme réglementaire européenne du monde de l'assurance. Son objectif est de mieux adapter les fonds propres exigés des compagnies d'assurance et de réassurance aux risques que ces compagnies encourent dans leur activité. Les assureurs seront donc obligés à partir du 1er janvier 2014 de mesurer leurs risques et de s'assurer qu'ils ont suffisamment de fonds propres pour les couvrir. Les modes de calcul sont toujours en cours de définition même si les grandes lignes sont déjà connues autour d'un indicateur standard, le SCR (Solvency Capital Requirement). Linedata a travaillé en amont de cette réglementation afin d'accompagner ses clients assureurs disposant de la solution d'administration et de gestion des fonds Linedata Chorus. Le déploiement de cette nouvelle norme s'effectuera à partir du deuxième semestre 2012.

En raison de la crise financière en 2011, les investisseurs privés ont été peu enclins à épargner et à investir sur le long terme. Ainsi les cotisations en assurance vie ont baissé de 14% par rapport à l'année précédente selon la Fédération Française des Sociétés d'Assurance. Cette diminution de la collecte a renforcé la concurrence entre les différents acteurs et entraîné différentes opérations de consolidation.

Durant l'exercice 2011, Linedata a renforcé la robustesse de son produit, Linedata Master I, en délivrant avec succès une nouvelle version standard, afin d'accompagner ses clients sur les enjeux réglementaires. Différentes évolutions ont été conçues, comme un portail web de services qui permet aux assureurs de capitaliser sur leur canal de commercialisation "on-line". Le démarrage en production d'un grand client a eu lieu comme prévu au premier trimestre 2011 et des travaux d'accompagnement et de customisation se sont poursuivis pour améliorer les fonctionnalités et les performances de la solution.

Après plusieurs exercices déficitaires, Linedata a réussi à retrouver une marge positive dans cette activité.

## Crédits et Financements

Linedata opère pour cette activité dans 25 pays. Ce sont majoritairement les pays européens et d'Afrique du Nord.

En Europe, l'environnement réglementaire et économique actuel a en 2011 radicalement changé la donne pour les établissements bancaires en termes de crédit. D'un côté, l'application des accords de Bâle 3 relatifs au suivi des risques opérationnels amène ces établissements à allouer une part croissante de leurs fonds propres à leur activité traditionnelle. De l'autre côté, le durcissement de l'environnement économique et financier a dégradé la qualité d'une partie des actifs sur lesquels étaient investis les fonds propres des banques. Les acteurs de ce secteur sont donc confrontés à deux contraintes simultanées. La contrainte externe (prudentielle) impose la conformité avec des règles durcies, tandis que la contrainte interne conduit à la fois à assainir les bilans et à réduire le refinancement des filiales de crédit (crédit à la consommation et leasing). Ainsi les filiales "crédit et financement" des grands groupes bancaires ont vu leur capacité d'investissement être limitée et sont à la recherche constante d'une productivité accrue.

L'Afrique du Nord a été épargnée par cette crise européenne même si la croissance a été plus modérée que les années précédentes. Le secteur est entré dorénavant dans une phase d'industrialisation des processus depuis la gestion commerciale jusqu'à l'administration des contrats.

Linedata a poursuivi sa politique de développement dans ce domaine d'activité. L'automatisation des processus, proposée par son produit Linedata Ekip et recherchée par les établissements de crédit, a contribué à la hausse du chiffre d'affaires de cette activité en 2011. En parallèle, Linedata a investi dans une refonte technologique et ergonomique de Linedata Ekip afin de répondre aux enjeux actuels et futurs. Enfin, Linedata a renforcé sa gamme de produits dans le domaine du crédit automobile suite au rachat de la société Fimasys avec notamment le produit Profinance.

Enfin, le Groupe mène actuellement des études en vue d'étendre l'activité Crédits et Financements à des pays à forte croissance dans d'autres régions du monde.

## Réalisations de l'exercice

### Europe du Sud

En Europe du Sud, l'activité est en progression grâce d'une part à la bonne tenue des Crédits et Financements, avec la poursuite du déploiement de la solution Linedata Ekip sur la base installée, et d'autre part à l'apport de Fimasys au second semestre. L'activité commerciale, après un faible premier semestre, a été dynamique au second semestre avec la signature de plus de 15 M€ de nouvelles affaires.

Le chiffre d'affaires annuel de la région s'élève à 67,9 M€, en hausse de 3,6% (décroissance de 2,5% à périmètre constant hors Fimasys). Il est rappelé que l'activité assurance avait bénéficié en 2010 de l'effet positif du chiffre d'affaires exceptionnel lié au projet Linedata Master I qui ne s'est pas poursuivi sur l'exercice 2011.

L'EBITDA s'élève à 15,7 M€ soit 23,2% du chiffre d'affaires contre 20,5% en 2010. Cette hausse de la marge est principalement due à une réduction significative des coûts de prestataires et sous-traitance affectés au projet Linedata Master I.

Le résultat opérationnel s'élève à 11,6 M€, soit une marge opérationnelle de 17,1% (15,8% en 2010), étant rappelé qu'en 2010 ce résultat intégrait pour 3,3 M€ une reprise de provision pour perte à terminaison et garantie comptabilisée sur un contrat au forfait (le solde de la provision a été repris pour 0,5 M€ en 2011).

### Europe du Nord

Le revenu de la zone Europe du Nord est stable à taux de change constant par rapport à l'année précédente. La part récurrente constituée de maintenance et de l'ASP est en augmentation grâce au changement de modèle économique de cette région amorcé depuis trois ans au profit notamment des offres SaaS. Si la région a signé des projets importants avec des grandes institutions financières clientes, elle a cependant pâti de non-renouvellements de certains contrats.

Le chiffre d'affaires s'établit à 27,2 M€, soit une décroissance de 0,9% en données publiées compte-tenu d'un effet de change défavorable de la livre.

La poursuite des efforts d'adaptation des charges directes et de structure a permis une augmentation significative des résultats et taux de marge.

L'EBITDA s'élève ainsi pour la région à 4,7 M€ soit 17,3% du chiffre d'affaires contre 12,5% en 2010. Le résultat opérationnel s'établit à 2,4 M€, soit une marge opérationnelle de 8,6% contre 2,2% en 2010. Il est rappelé que ce résultat opérationnel incluait en 2010 une dotation accélérée aux amortissements sur un logiciel d'Agents de Transfert pour un montant de 0,6 M€.

## Amérique du Nord

L'activité de la région est restée soutenue toute l'année, avec un niveau élevé de prise de commande. A taux de change constant, le chiffre d'affaires est en hausse grâce notamment à la bonne tenue des ventes dans le domaine du front-office dont les offres de connectivité Linedata LynX et Linedata LAP, et à la robustesse du modèle de revenu récurrent avec une progression du revenu généré par les offres SaaS (ASP). La région a bénéficié également d'une reprise de l'activité Consulting nécessaire à l'implantation des nouveaux projets signés.

Le chiffre d'affaires annuel s'établit ainsi à 39,2 M€ soit une croissance de 2,5% à taux de change constant, mais une légère décroissance de 2,2% en données publiées en raison de l'effet défavorable de la parité euro/dollar.

Les résultats sont en légère baisse par rapport à l'année précédente en raison de l'impact du renforcement des effectifs commerciaux et de R&D. L'EBITDA s'élève à 11,0 M€ soit 28,0% du chiffre d'affaires contre 30,0% en 2010, et le résultat opérationnel à 9,4 M€ soit une marge opérationnelle de 23,9% contre 25,6% en 2010.

## Asie

Le revenu annuel de la région est en légère augmentation à taux de change constant. L'Asie demeure un axe de développement pour Linedata, notamment pour des offres à destination des hedge funds. Ce segment de marché a connu une reprise progressive sur l'exercice, validant ainsi les investissements commerciaux engagés par Linedata dans cette région.

Le chiffre d'affaires s'établit à 3,0 M€, soit une décroissance de 4,1% en données publiées mais une croissance de 0,8% à taux de change constant.

L'EBITDA s'élève à plus de 0,5 M€ soit 18% du chiffre d'affaires contre 10,5% en 2010, et le résultat opérationnel à 0,5 M€, soit une marge opérationnelle de 16,3% (contre 13,2% en 2010).

## Evénements particuliers de l'exercice

### Acquisition de la société Fimasys

Linedata a finalisé le 28 juillet 2011 son rapprochement avec la société Fimasys, par acquisition de la totalité des actions détenues par les actionnaires de cette société. Cette acquisition a été payée essentiellement en numéraire, et le solde en actions Linedata auto-détenues (50 000 titres au total).

Fimasys est éditeur de progiciels de gestion destinés aux institutions financières et aux grands groupes, dans le domaine de la gestion de crédits à la consommation, de financements automobiles et de leasing, et dans celui de la gestion d'épargne pour les compagnies d'assurance et de gestion d'épargne salariale et retraite. La société réalise 50% de son chiffre d'affaires (9,6 M€ en 2010) à l'international auprès de clients dans plus de 15 pays.

Cette acquisition consolide les parts de marchés du Groupe dans ses métiers clés de gestion des crédits et de l'épargne d'entreprise, tant en France qu'à l'export.

### Réduction de capital par annulation d'actions propres

Faisant usage des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2011 de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues, à hauteur d'au plus 10% du capital pendant une période de 24 mois, le Directoire a procédé à une réduction du capital de Linedata Services à effet du 19 août 2011, en annulant 499.828 actions représentant 4,53% du capital avant réduction. Cette opération immédiatement relative pour l'ensemble des actionnaires est sans incidence comptable sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

Le capital social de Linedata Services s'établit désormais à 10.525.025 €, divisé en 10.525.025 actions de valeur nominale 1 €.

## PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2011

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 sont établis selon le référentiel IFRS. Le comparatif au titre de l'exercice 2010 a été établi selon les mêmes normes.

Les nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et appliquées par le Groupe n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

## Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel consolidé s'établit à 137,3 M€ en croissance globale de 0,8% par rapport à l'exercice 2010. A taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires 2011 est en légère baisse de 0,4% par rapport à celui de 2010.

## Composition du chiffre d'affaires

Sur l'exercice 2011, le poids de chaque région dans le chiffre d'affaires consolidé est le suivant :

<i>en millions d'euros</i>	CA 2010	CA 2011	Variation	Variation à données comparables	% du CA total 2010	% du CA total 2011
Europe du Sud	65,5	67,9	3,6%	-2,5%	48%	50%
Europe du Nord	27,4	27,2	-0,9%	0,0%	20%	20%
Amérique du Nord	40,1	39,2	-2,2%	2,5%	30%	29%
Asie	3,2	3,0	-4,1%	0,8%	2%	2%
<b>TOTAL</b>	<b>136,2</b>	<b>137,3</b>	<b>0,8%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## Marges et Résultats

L'EBITDA s'élève à 32,0 M€ soit une marge d'EBITDA de 23,3% contre 21,5% en 2010. Le résultat opérationnel du Groupe (EBIT) s'établit à 23,8 M€ pour l'exercice 2011, soit une marge d'EBIT de 17,3% contre 15,9% en 2010. L'EBITDA et le résultat opérationnel par zone géographique s'établissent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	EBITDA				EBIT			
	2010	2011	% du CA 2010	% du CA 2011	2010	2011	% du CA 2010	% du CA 2011
Europe du Sud	13,5	15,7	20,5%	23,2%	10,4	11,6	15,8%	17,1%
Europe du Nord	3,4	4,7	12,5%	17,3%	0,6	2,4	2,2%	8,6%
Amérique du Nord	12,0	11,0	30,0%	28,0%	10,3	9,4	25,6%	23,9%
Asie	0,3	0,5	10,5%	18,0%	0,4	0,5	13,2%	16,3%
<b>TOTAL</b>	<b>29,2</b>	<b>32,0</b>	<b>21,5%</b>	<b>23,3%</b>	<b>21,7</b>	<b>23,8</b>	<b>15,9%</b>	<b>17,3%</b>

Après coût de l'endettement financier net de 0,7 M€ et charge d'impôt s'élevant à 8,7 M€ (7,7 M€ en 2010), le résultat net est de 14,5 M€.

Le résultat net représente 10,6% du chiffre d'affaires. En 2010, le résultat net s'élevait à 12,9 M€, soit 9,5% du chiffre d'affaires.

Le bénéfice net par action dilué est de 1,36 euro (contre 1,19 euro en 2010).

Le Groupe a continué à investir en Recherche & Développement sur l'ensemble de sa gamme de produits, notamment progiciels d'Asset Management back et front-office et Ekip en Crédits et Financements. Le montant total des dépenses de Recherche & Développement représente 6,7% du chiffre d'affaires comme en 2010. Une partie de ces dépenses a été activée. Par ailleurs, une quote-part des charges de Recherche & Développement, pour un montant net de 0,6 M€ au titre de l'exercice 2011, a pu être utilisée pour bénéficier de Crédits d'Impôt Recherche, tant en France qu'à l'étranger.

## Financement et structure financière

La structure financière au 31 décembre 2011 est la suivante :

- capitaux propres : 118,3 M€ (108,6 M€ au 31 décembre 2010),
- endettement financier net : -1,8 M€ (-2,5 M€ au 31 décembre 2010),
- ratio dettes nettes sur capitaux propres : -1,5% (contre -2,3% au 31 décembre 2010).

Le Groupe a poursuivi son désendettement, avec un remboursement de 7,8 M€ hors intérêts sur l'emprunt senior et le remboursement en octobre 2011 d'un emprunt de 1,4 M€ dont disposait Fimasys lors de son acquisition. Par ailleurs, la Société a souscrit au cours du second semestre de l'année un crédit amortissable d'un montant maximal de 5 M€.

Comme détaillé en note 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés, l'emprunt senior (dont le solde est de 15,6 M€ en fin d'exercice) et le crédit amortissable sont assortis d'une clause d'exigibilité par anticipation en cas de non-respect de certains ratios financiers calculés sur les comptes consolidés. Le Groupe Linedata Services a respecté au 31 décembre 2011 l'ensemble des dits ratios pour les deux emprunts, et a procédé au règlement de l'échéance du 20 janvier 2012 de l'emprunt senior, à hauteur de 7,8 M€ conformément au plan d'amortissement contractuel de cet emprunt.

## Comparaison avec les perspectives

Linedata avait annoncé dès le début de l'année qu'il estimait possible de renouer progressivement avec la croissance de ses revenus en 2011. Après un premier semestre en retrait, et malgré une conjoncture de marché difficile, le Groupe avait confirmé en milieu d'année son objectif d'une légère progression du chiffre d'affaires annuel par rapport à 2010 grâce notamment à l'acquisition de Fimasys et aux prises de commandes nouvelles.

Le chiffre d'affaires annuel 2011 est en croissance de 0,8% en données publiées par rapport à 2010. Le deuxième semestre 2011 affiche une croissance significative par rapport tant au premier semestre qu'à la même période en 2010.

En ce qui concerne les résultats, Linedata ne s'était prononcé que sur l'anticipation d'une légère augmentation de la marge d'EBITDA du premier semestre 2011, ce qui a été le cas. Sur l'ensemble de l'année, l'EBITDA réel s'élève à 32,0 M€ soit 23,3% du chiffre d'affaires contre 21,5% en 2010, et le résultat opérationnel à 23,8 M€, soit 17,3% du chiffre d'affaires contre 15,9% en 2010.

## Litiges

Les litiges connus à ce jour par la Société Linedata Services ou le Groupe ont été provisionnés dans les comptes sur la base de la meilleure estimation du management à la date d'arrêté des comptes. Il s'agit de litiges commerciaux avec des clients, et de litiges divers avec des salariés ou autres tiers.

## Risques et gestion des risques

Risques de marché : ils sont suivis et gérés au niveau de la Direction Financière du Groupe, sous la supervision du Directoire qui valide les décisions prises en la matière. Parmi les facteurs de risques analysés dans l'annexe aux comptes consolidés, on retiendra notamment :

- Risques de taux : la trésorerie disponible des sociétés du Groupe est placée en SICAV monétaires, certificats de dépôt ou comptes rémunérés, supports peu sujets aux fluctuations de marché et sans risque en capital. Les emprunts sont généralement souscrits à taux fixes ou assortis de contrats de couvertures de taux (pour plus de 70% des encours de la dette senior souscrite à taux variable en conformité avec les engagements pris envers les banques prêteuses). La Société a décidé de couvrir la majorité des encours. Dans ce cadre, Linedata Services a souscrit des contrats de swaps de taux ou de tunnels détaillés en note 7.9 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Risques de change : les variations de taux de change ont eu en 2011 un effet négatif sur le chiffre d'affaires, essentiellement en ce qui concerne le dollar US (-1,9 M€) et dans une moindre mesure la livre sterling (-0,2 M€). En 2010, les effets inverses des variations des taux de change de ces deux devises avaient généré un impact global positif sur le chiffre d'affaires consolidé avec un effet positif de 1,9 M€ en ce qui concerne le dollar US et de 1 M€ pour la livre sterling. Ces variations ont eu un impact modéré sur la marge d'exploitation, dans la mesure où le chiffre d'affaires et les coûts associés sont essentiellement réalisés dans la même zone monétaire, et le Groupe ne juge donc pas utile de se couvrir pour ce risque.

Risques de crédit : le Groupe a mis en place un système de "cash pooling" géré au niveau de la Direction Financière du Groupe. Les placements à court terme effectués sont de type certificats de dépôts et OPCVM monétaires, auprès de banques de premier rang.

Risques de liquidité : comme exposé plus haut, Linedata Services respecte au 31 décembre 2011 les covenants demandés par les établissements financiers prêteurs.

Risques de variation de cours : la Société mère détient au 31 décembre 2011, dans le cadre du programme de rachat d'actions, 155.129 actions propres, dont 135.256 actions acquises dans le cadre des programmes salariés et classées en valeurs mobilières de placement, et 19.873 actions dans le cadre du contrat de liquidité qui représentent 0,1% du montant total des immobilisations financières tel qu'il figure dans les comptes sociaux.

Risques pays : hors France, le Groupe est principalement implanté au Luxembourg, aux USA, en Grande Bretagne et à Hong-Kong, pays ne présentant pas de risques particuliers d'instabilité politique. Les événements survenus en Tunisie début 2011 n'ont pas eu d'impact négatif durable sur les équipes tunisiennes, qui fournissent des services aux autres sociétés du Groupe.

Risques conjoncturels : Linedata Services, de par son activité dédiée aux banques et organismes financiers, est sensible aux crises financières, notamment dans le domaine de l'Asset Management. Lors de la crise des "subprimes" en 2008-2009, si peu de ses clients avaient arrêté leur contrat (fermeture de certains hedge funds), le Groupe avait constaté des décalages et des annulations de signatures de nouvelles affaires et une baisse du consulting. Depuis le début en 2011 de la crise de la dette souveraine européenne, le Groupe se heurte aux mêmes situations d'attentisme des marchés et éventuellement de report ou annulations de signatures. Comme précédemment, le Groupe réagit en contrôlant ses coûts et ses investissements, tout en renforçant son activité commerciale et de développement sur les offres de contrôle de risques et de conformité dont ses clients ont encore plus besoin dans un contexte perturbé et dans le cadre de réglementations plus strictes.

## **ACTIVITE DE LINEDATA SERVICES S.A. DURANT L'EXERCICE 2011 ET FAITS MARQUANTS**

Depuis la réorganisation juridique du Groupe intervenue en 2009, Linedata Services exerce une activité de holding animatrice de son Groupe.

Les principaux faits marquants du semestre pour la société mère du Groupe ont été, parmi ceux exposés ci-dessus :

- l'acquisition de la totalité du capital de la société Fimasys ;
- la réduction de son capital social par annulation d'actions propres ;
- l'attribution gratuite par le Directoire d'actions existantes ou à émettre au bénéfice des salariés et dirigeants du Groupe Linedata, par mise en œuvre de l'autorisation donnée à cette fin par l'assemblée générale mixte du 12 mai 2011 ;
- le reversement partiel par Linedata Services Asset Management, pour 2 M€, des sommes abandonnées dans le cadre de l'abandon de créance consenti avec clause de retour à meilleure fortune, fin 2008, par Linedata Services afin de renforcer les capitaux propres de la filiale.

L'Assemblée Générale du 12 mai 2011 a renouvelé les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Jacques Bentz et Francis Rubaudo, et élargi le Conseil avec la nomination de Madame Lise Fauconnier. Elle a par ailleurs renouvelé le mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes, pour une durée de six ans conformément à la législation, avec changement de son représentant afin de respecter l'obligation de rotation légale des signataires. Elle a enfin renouvelé diverses autorisations financières qui étaient arrivées à échéance.

## **COMPTES SOCIAUX DE LINEDATA SERVICES SA POUR L'EXERCICE 2011**

Les comptes de l'exercice 2011 de Linedata Services SA ont été établis selon les normes comptables françaises. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

Il est rappelé que la Société a opté pour le régime de groupe d'intégration fiscale, avec ses deux filiales françaises Linedata Services Leasing & Credit et Linedata Services Asset Management, à partir de l'exercice 2007 pour une durée de 5 ans.

### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de la Société s'élève en 2011 à 7,1 M€ contre 10,5 M€ en 2010. Il est constitué entièrement de prestations aux autres sociétés du Groupe. La diminution par rapport à l'exercice 2010 est liée au fait que l'un des contrats initialement porté par Linedata Services pour le compte de plusieurs sociétés du Groupe est désormais facturé directement à chacune des sociétés concernées.

## Marges et Résultats

Le résultat d'exploitation est négatif de 3,5 M€. La Société n'exerce pas d'activité de Recherche & Développement.

Le résultat financier est positif de 26,0 M€ ; il inclut notamment les charges d'emprunt liées aux dettes contractées pour l'acquisition des filiales pour 0,6 M€, le reversement partiel effectué par Linedata Services Asset Management de la créance abandonnée en 2008 à hauteur de 2 M€, et les dividendes reçus des filiales, soit 24,6 M€ versés par Linedata Services Leasing & Credit et Linedata Services Inc.

Le résultat net s'établit à 23,0 M€, après un profit d'impôt sur les sociétés de 0,5 M€ (lié à l'effet de l'intégration fiscale).

Il est précisé que les comptes incluent des charges de caractère somptuaire visées par les articles 39-4 et 223 quater du CGI, constituées par les amortissements excédentaires des véhicules de fonction à hauteur de 58 milliers d'euros. A ce titre la Société a acquitté un impôt théorique de 19 milliers d'euros. Ils incluent également des dépenses ou charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés, à savoir :

- la taxe sur les véhicules de fonction (41 milliers d'euros) correspondant à un impôt théorique de 14 milliers d'euros ;
- et la part non déductible des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance lors de la précédente Assemblée Générale (52 milliers d'euros) correspondant à un impôt théorique de 17 milliers d'euros.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé en date du 12 mai 2011 la distribution, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, d'un dividende par action d'un montant net de 0,50 €, soit un montant total théorique de 5.512.426 €. Le dividende a été mis en paiement le 31 mai 2011, pour un montant total de 5.229.941 € (au cours de l'exercice 2010, le dividende mis en paiement le 7 juillet était de 0,20 € net par action, pour un montant total de 2.135.387 €).

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition par date d'échéance du solde des dettes à l'égard des fournisseurs hors Groupe se présente comme suit :

<b>Factures</b>	<b>Au 31/12/2011</b>	<b>Au 31/12/2010</b>
Non échues payables à 30 jours ou plus	1%	30%
Non échues payables à moins de 30 jours	49%	42%
Echues depuis moins de 30 jours	12%	16%
Echues depuis 30 jours ou plus (*)	38%	12%
Montant total	0,8 M€	2,8 M€

(\*) : L'essentiel des factures échues à plus de 30 jours s'explique par l'existence de contestation sur les montants facturés.

Le tableau de variation des capitaux propres est intégré dans l'annexe aux comptes sociaux.

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices est joint en annexe 3 au présent rapport, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Enfin, la Société étant cotée au Marché Euronext Paris, les informations prévues aux articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société font l'objet d'un rapport sur le "développement durable" annexé au présent rapport.

## ACTIVITE DES FILIALES

Cette activité est retracée globalement dans la description de l'activité du Groupe pour l'exercice 2011. Elle s'analyse de la manière suivante selon les métiers :

## Asset Management

Cette activité est répartie sur la plus grande partie des sociétés du Groupe, du fait notamment de l'historique des acquisitions.

En France, *Linedata Services Asset Management* exploite et commercialise essentiellement les produits de gestion d'actifs "front to back" du Groupe comme Linedata Longview, Linedata Compliance et le progiciel de back-office Linedata Chorus, les offres d'Epargne Salariale avec le progiciel Linedata Noee, d'Assurance Vie et d'Epargne Retraite avec Linedata Master I, et d'Actionnariat Salarié, tandis que *Fimasys* propose avec WebEpargne une offre d'Epargne Salariale bien adaptée aux petits et moyens clients. *Linedata Services Luxembourg* est orientée principalement sur les produits de middle et back-office. En Amérique du Nord, *Linedata Services Inc.* développe et distribue les progiciels de front et middle-office Linedata Longview et Linedata Compliance, *LD Services Inc* et sa filiale *Linedata Limited* (anciennement *Global Investment Services (Ireland) Ltd*) commercialisent les progiciels de back-office Mfact et Mshare à destination des gestionnaires et administrateurs de fonds (Mutual Funds) situés aux Etats-Unis et sur les principales places financières internationales notamment offshore. Au Royaume-Uni, *Linedata Ltd* propose simultanément Linedata Icon pour le back-office, les produits de front et middle-office, et les progiciels de gestion dédiés aux hedge funds. Ses filiales aux USA et à Hong Kong proposent les mêmes offres.

On notera que la dynamique de synergie commerciale entre les divers produits et pays du Groupe permet à chaque société de commercialiser non seulement ses logiciels historiques tels qu'énumérés ci-dessus, mais également les offres de toutes les autres sociétés, ainsi bien sûr que les solutions associant plusieurs des produits du Groupe.

## Crédits et Financements

Cette activité est exercée par *Linedata Services Leasing & Credit* avec principalement son progiciel Linedata Ekip et *Fimasys* avec Profinance et Autoself.

## Autres

La filiale *Linedata Services Tunisie* assure les activités de hotline, développements spécifiques de proximité, assistance et consulting essentiellement autour du produit Linedata Ekip.

*Linedata Technologies Tunisie*, créée en fin 2009, et *Linedata Services (Latvia)* assurent les activités de développement, de recette et de maintenance des produits du Groupe.

Linedata Services (UK) Ltd, Linedata Services Canada et Linedata Services GmbH n'ont pas d'activité.

Les principaux éléments financiers de chaque filiale sont donnés dans l'annexe aux comptes sociaux.

## EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

## PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte-tenu de la bonne orientation du carnet de commandes et de la contribution de Fimasys sur 12 mois, le Groupe anticipe en 2012 un chiffre d'affaires supérieur à celui de 2011.

## PRISES DE CONTROLE ET SOCIETES CONTROLEES

Au cours de l'exercice, Linedata Services a acquis le contrôle de la société Fimasys, et de la filiale espagnole de cette dernière.

En conséquence, la société mère du Groupe contrôle au 31 décembre 2011 les sociétés suivantes :



Nom de la société	Pays	% du capital détenu
Linedata Services Leasing & Credit S.A.	France	100%
Linedata Services Asset Management S.A.	France	100%
Fimasys S.A.	France	98% en détention directe ; contrôle à 100%
Linedata Services Luxembourg S.A.	Luxembourg	100%
Linedata Services Tunisie S.A.	Tunisie	100%
Linedata Technologies Tunisie S.A.	Tunisie	100%
Linedata Services Inc.	USA	100%
LD Services Inc	USA	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Linedata Services (BFT) Inc	USA	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Linedata Services (UK) Ltd	Royaume-Uni	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Linedata Ltd	Royaume-Uni	100%
Linedata Services GmbH	Allemagne	100%
Linedata Services Canada Inc	Canada	100%
Linedata Ltd	Irlande	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Linedata Services (Latvia) SIA	Lettonie	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Fimasys España S.L.	Espagne	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Linedata Services (H.K.) Limited	Hong Kong	Néant en détention directe ; contrôle à 100%

#### INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT

Conformément à l'article L 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du dit Code, nous vous communiquons en annexe 1 l'identité des actionnaires détenant plus de 1/20, 1/10, 3/20, 1/5, 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 18/20 ou 19/20 du capital et des droits de vote de la Société, ainsi que les modifications intervenues au cours de l'exercice. Nous vous y donnons également les informations requises sur l'actionnariat salarié, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique et les actions détenues en propre par la Société.

Des rapports spéciaux du Directoire donnent les informations requises concernant les options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés et dirigeants du Groupe et les attributions gratuites d'actions à ces salariés et dirigeants.

En application de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentations de capital en cours de validité au 31 décembre 2011 est joint en annexe 2 au présent rapport.

#### INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LINEDATA SERVICES S.A.

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute autre société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice 2011.

##### Conseil de Surveillance :

Monsieur Jacques BENTZ, membre et Président du Conseil de Surveillance :

Autres mandats hors Groupe :

- Président du Conseil de Surveillance de Groupe STERIA SCA
- Membre du Conseil de Surveillance de Steria Mummert Consulting AG
- Administrateur de IPANEMA TECHNOLOGIES
- Administrateur de TDF SA
- Gérant de TECNET Participations
- Membre du Comité directeur de l'Institut Montaigne

Madame Lise FAUCONNIER, membre du Conseil de Surveillance à compter du 12 mai 2011 :

Autres mandats hors Groupe :

- Membre du Conseil de Surveillance d'AXEUROPE SA, Luxembourg
- Représentant permanent d'AXA Investment Managers Private Equity Europe au poste d'Administrateur dans ORBUS SA, France, jusqu'à mi-2011
- Représentant permanent d'AXA Investment Managers Private Equity Europe au poste d'Administrateur dans NAKAMA SA, France
- Membre du Comité de Surveillance de KERISPER SAS, France
- Membre du Board of Directors de NEWREST GROUP HOLDING SL, Espagne
- Président de LYEUROPE SAS, France, à partir de juin 2011

Membre du Comité de Surveillance de LYEUROPE SAS, France, jusqu'à mi-2011  
Membre du Comité des Rémunérations de LYEUROPE SAS, France, jusqu'à mi-2011

Monsieur Vivien LEVY-GARBOUA, membre et Vice-président du Conseil de Surveillance :

Autres mandats hors Groupe :

Senior Advisor de BNP Paribas  
Vice-président et Membre du Conseil de Surveillance de KLEPIERRE  
Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Immobilier  
Administrateur de la Banque Générale du Luxembourg (BGL) jusqu'en 2011  
Administrateur de BNP Paribas Securities Services  
Membre du Conseil d'administration de Financière BNP PARIBAS  
Membre du Conseil d'administration de Compagnie d'Investissement de Paris  
Administrateur de Bank of the West à San Francisco  
Membre du Conseil d'Administration de LCH Clearnet Group (Londres)  
Membre du Conseil d'administration d'Euroclear SA & Plc  
Membre du Conseil d'administration de Sicovam Holding  
Membre du Conseil d'administration de Coe-Rexecode

Monsieur Jean-Philippe PEUGEOT, membre du Conseil de Surveillance :

Autres mandats hors Groupe :

Président et Directeur Général de Etablissements Peugeot Frères  
Vice Président du Conseil de Surveillance de Peugeot SA  
Vice Président du Conseil d'Administration de FFP (anciennement Société Foncière, Financière et de Participations - FFP)  
Membre du Conseil de Surveillance de Immobilière Dassault  
Administrateur de Simante SL jusqu'en décembre 2011  
Président de Oldschool

Monsieur Francis RUBAUDO, membre du Conseil de Surveillance :

Autres mandats hors Groupe :

Gérant de INVEGENDO  
Président de QWAM Content Intelligence SAS  
Administrateur de PLEBICOM  
Administrateur de PUBLIC IDEES

#### Directoire :

Monsieur Anvaraly JIVA, Président du Directoire :

Autres mandats dans le Groupe :

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de Linedata Services Leasing & Credit et de Linedata Services Asset Management  
Administrateur de Fimasys depuis le 22 novembre 2011  
Président du Conseil d'Administration de Linedata Services Luxembourg  
Administrateur et Président du Conseil d'administration de Linedata Services Tunisie et de Linedata Technologies Tunisie  
Member of the Board of Directors and Chief Executive Officer de Linedata Services Inc., de LD Services Inc, de Linedata Services (BFT) Inc, de Linedata Services Canada Inc.  
Member of the Board of Directors de Linedata Services (UK) Limited, de Linedata Ltd (anciennement Global Investment Services (Ireland) Ltd), de Linedata Ltd, de Linedata Services (H.K.) Limited  
Member of the Board of Directors et Chairman de Linedata Services (Latvia) SIA

Autres mandats hors Groupe :

Président de AMANAAT SAS

Monsieur Denis BLEY, membre du Directoire :

Autres mandats dans le Groupe :

Représentant permanent de Linedata Services au Conseil d'administration de Linedata Services Asset Management, de Linedata Services Leasing & Credit, de Linedata Services Tunisie, de Linedata Technologies Tunisie, de Linedata Services Luxembourg  
Alternate Director dans Linedata Ltd (anciennement Global Investment Services (Ireland) Ltd)  
Représentant permanent de Linedata Services au Conseil d'administration de Fimasys depuis le 22 novembre 2011

Monsieur Yves STUCKI, membre du Directoire jusqu'au 16 février 2011 :

Autres mandats dans le Groupe :

Administrateur de Linedata Services Tunisie

Autres mandats hors Groupe :

Gérant de YST Consulting

Monsieur Michael de VERTEUIL, membre du Directoire :

Autres mandats dans le Groupe :

Administrateur de Linedata Services Luxembourg, de Linedata Technologies Tunisie

Administrateur de Fimasys depuis le 22 novembre 2011

Member of the Board of Directors de Linedata Services Inc, de LD Services Inc, de Linedata Services (BFT) Inc, de Linedata Services (UK) Limited, de Linedata Ltd, de Linedata Ltd (anciennement Global Investment Services (Ireland) Ltd), de Linedata Services (Latvia) SIA, de Linedata Services (H.K.) Limited

Les rémunérations versées durant l'exercice à chaque mandataire social, par la Société ou par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce (il n'existe pas de société contrôlant Linedata Services) figurent dans le tableau ci-dessous.

<i>en milliers d'euros</i>	Rémunération brute					Jetons de présence
	Fixe	Variable	Exceptionnel	Autres	Avantages en nature	
Conseil de Surveillance						
Mr Jacques Bentz						70
Mme Lise Fauconnier						
Mr Vivien Levy-Garboua						33
Mr Jean-Philippe Peugeot						19
Mr Francis Rubaudo						
Directoire						
Mr Anvaraly Jiva	280	262			14	
Mr Denis Bley	182	78	20		3	
Mr Yves Stucki						
Mr Michael de Verteuil	182	101			4	

L'attribution des rémunérations variables est liée à l'atteinte d'objectifs déterminés en début d'année et qui dépendent des fonctions de l'intéressé : des critères de réalisation de chiffre d'affaires et/ou de résultat sur son périmètre de responsabilité, la définition de tâches spécifiques qui sont à mener à bonne fin, etc. Les rémunérations exceptionnelles sont fonction de l'accomplissement éventuel d'actions particulières ou de la réalisation de performances financières dépassant l'objectif fixé.

Les membres du Directoire qui sont rémunérés par la Société adhèrent aux régimes de retraite et de prévoyance applicables à la Société, laquelle prend en charge les cotisations patronales correspondantes. Aucun régime complémentaire spécifique de retraite n'a été mis en place pour les mandataires sociaux et la Société n'a pas pris d'autres engagements au bénéfice des seuls mandataires sociaux. Les membres du Directoire salariés de la Société bénéficient le cas échéant lors de leur départ de la Société des indemnités de licenciement ou indemnités de fin de carrière prévues dans la Convention Collective et les accords d'entreprise, qui sont limitées respectivement à 12 mois de rémunération pour une indemnité de licenciement et 4,5 mois de rémunération pour une indemnité de fin de carrière. Il n'est pas prévu d'éléments de rémunération, indemnités ou autres avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction de mandataire social.

Messieurs Bley et de Verteuil, membres du Directoire, ont bénéficié chacun au cours de l'exercice d'une attribution gratuite de 20.000 actions de performance Linedata Services par décision du 4 octobre 2011. La période d'acquisition des actions a été fixée à trois années à compter de la décision d'attribution, et la période de conservation à deux années à compter de l'expiration de la période d'acquisition. Le nombre d'actions définitivement acquises sera fonction de la réalisation de conditions de performance générales du Groupe Linedata portant sur le chiffre d'affaires et la marge d'EBITDA consolidés du Groupe considérés sur les trois années 2011, 2012 et 2013. L'acquisition définitive des actions est par ailleurs subordonnée au maintien de la situation salariée ou du mandat social au sein du Groupe à la date du transfert de propriété des actions, ainsi qu'à l'acquisition d'un nombre minimum d'actions Linedata Services. Les intéressés devront en sus conserver au minimum 25% des actions de performance qui leur auront été définitivement attribuées jusqu'à la cessation de leur fonction de mandataire social.

Les déclarations d'opérations sur titres en application de l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier ont été les suivantes au cours de l'exercice 2011 :

Date de l'opération	Nom du déclarant	Opération	Prix unitaire (euros)	Montant total de l'opération (euros)
13 janvier 2011	Anvaraly Jiva	Apport d'actions par M. Anvaraly Jiva à AMANAAT SAS	10,00	3 761 180
13 janvier 2011	AMANAAT SAS, personne morale liée à Anvaraly Jiva	Bénéficiaire d'un apport d'actions effectué par M. Anvaraly Jiva	10,00	3 761 180
18 janvier 2011	AMANAAT SAS, personne morale liée à Anvaraly Jiva	Acquisition par AMANAAT SAS de l'intégralité du capital de la société Europe Software & Data Systems, laquelle détient 383 882 actions Linedata Services	N/A	3 840 000
7 mars 2011	Europe Software et Data Systems SAS, personne morale liée à Anvaraly Jiva	Apport de 376 118 actions par AMANAAT SAS à Europe Software et Data Systems SAS	10,00	3 761 180
7 mars 2011	AMANAAT SAS, personne morale liée à Anvaraly Jiva	Apport de 376 118 actions par AMANAAT SAS à Europe Software et Data Systems SAS	10,00	3 761 180
27 juillet 2011	Anvaraly Jiva	Cession d'actions à AMANAAT	13,00	5 850 000
27 juillet 2011	AMANAAT SAS, personne morale liée à Anvaraly Jiva	Acquisition d'actions cédées par M. Anvaraly Jiva	13,00	5 850 000
19 août 2011	Lise Fauconnier	Acquisition d'actions	10,3314	7 046
22 septembre 2011	Anvaraly Jiva	Apport d'actions par M. Anvaraly Jiva à AMANAAT SAS	10,00	6 900 000
22 septembre 2011	AMANAAT SAS, personne morale liée à Anvaraly Jiva	Bénéficiaire d'un apport d'actions effectué par M. Anvaraly Jiva	10,00	6 900 000
17 octobre 2011	Denis Bley	Acquisition d'actions	10,0043	9 004
17 octobre 2011	Denis Bley	Acquisition d'actions	10,1897	4 106
17 octobre 2011	Denis Bley	Acquisition d'actions	10,1500	2 538
17 octobre 2011	Denis Bley	Acquisition d'actions	10,2583	3 078
18 octobre 2011	Denis Bley	Acquisition d'actions	10,2900	6 174
19 octobre 2011	Denis Bley	Acquisition d'actions	10,2500	10 670
20 octobre 2011	Denis Bley	Acquisition d'actions	10,4013	15 664
23 novembre 2011	Michael de Verteuil	Acquisition d'actions	9,4965	47 482

## EVOLUTION DES COURS ET DU MARCHE DE L'ACTION

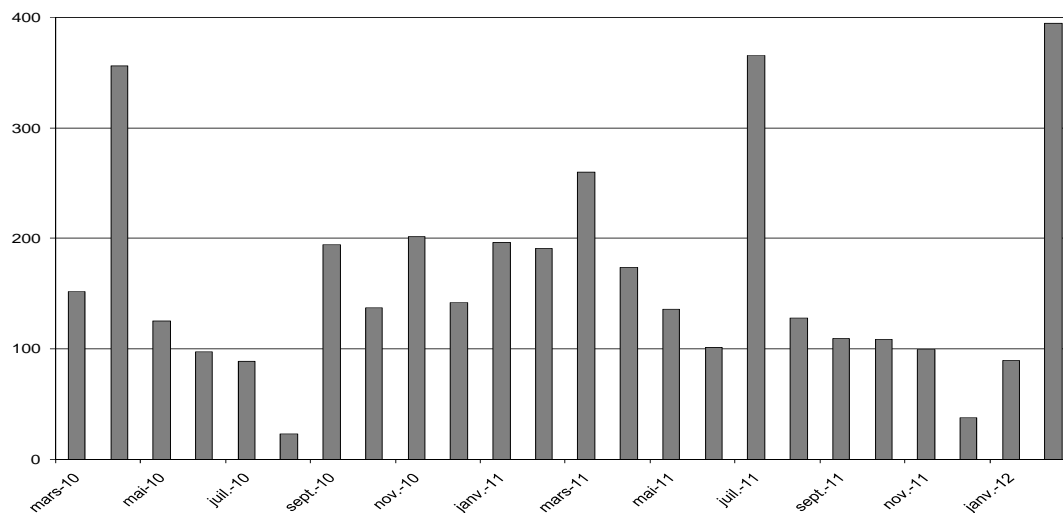
Introduite au Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 17 mai 2000, Linedata Services est cotée au Marché Euronext Paris (anciennement Eurolist by Euronext) - Compartiment B depuis le 21 février 2005. L'action est entrée dans l'indice SBF 250 à compter du 22 août 2001, dans les indices CAC Small 90 et CAC Mid&Small 190 le 21 février 2005. Elle figure également dans la composition de l'indice IT.CAC.

A compter du 21 janvier 2009, Linedata Services est cotée au Marché Euronext Paris - Compartiment C.

### Cours de l'action Linedata Services sur deux ans (cours en euros)



### Volumes mensuels de l'action Linedata Services sur deux ans (en milliers de titres - source Euronext + Société - arrêté au 29 février 2012)



## APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Nous vous avons présenté les comptes annuels de Linedata Services S.A. et les comptes consolidés du Groupe Linedata Services et vos Commissaires aux comptes ont relaté dans leur rapport sur les comptes annuels l'accomplissement de leur mission.

Le Comité d'Entreprise de l'Unité Economique et Sociale n'a pas formulé d'observations à joindre en annexe au présent rapport.

Nous soumettons ces comptes à votre approbation.

## RESULTAT DE LINEDATA SERVICES S.A. ET AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un résultat bénéficiaire de 22.955.335 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	22.955.335 €
Report à nouveau	282.486 €
	=====
Bénéfice distribuable	23.237.821 €
Somme distribuée à titre de dividende aux actionnaires, 0,50 € (1) pour chacune des 10.525.025 actions composant le capital social (2)	5.262.512 €
Le solde au poste Autres Réserves qui passe de 27.972.911 € à	45.948.220 €

(1) Le montant unitaire du dividende s'entend avant prélèvements sociaux si les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(2) Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés au titre des actions propres sera affecté au poste Report à nouveau.

Il est précisé que, conformément à l'article 158-3 2° du Code général des impôts, la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40% réservé aux bénéficiaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B du Code général des impôts, sauf option par ces dernières pour le prélèvement libératoire de 21% (hors prélèvements sociaux), à raison de tout dividende reçu ou à recevoir au cours de l'année 2012, prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué par action les dividendes suivants :

- Exercice clos le 31/12/08 : dividende de 0,12 €, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France (sauf option par ces dernières pour le prélèvement libératoire de 18% - hors prélèvements sociaux - prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts), et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.
- Exercice clos le 31/12/09 : dividende de 0,20 €, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France (sauf option par ces dernières pour le prélèvement libératoire de 18% - hors prélèvements sociaux - prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts), et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.
- Exercice clos le 31/12/10 : dividende de 0,50 €, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France (sauf option par ces dernières pour le prélèvement libératoire de 19% - hors prélèvements sociaux - prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts), et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.

## CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé et communiquées aux Commissaires aux comptes qui en font état dans leur rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés. La liste et l'objet des conventions libres ont été tenus à votre disposition selon la législation en vigueur.

Le Directoire

## ANNEXE 1 AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

### INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT

#### REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2010, le capital social était fixé à 11.024.853 euros, divisé en 11.024.853 actions de valeur nominale 1 euro.

Au 31 décembre 2011, suite à réduction de capital par annulation de 499.828 actions auto détenues à effet du 19 août 2011, le capital social est fixé à 10.525.025 euros, divisé en 10.525.025 actions de valeur nominale 1 euro, toutes entièrement libérées et de même catégorie. Le nombre correspondant de droits de vote est de 14.432.346 (soit 14.277.217 droits de vote exerçables en assemblée générale).

La répartition du capital au 31 décembre 2011 est la suivante :

	% du capital	% des droits de vote
M. Anvaraly Jiva (détention directe et indirecte)	28,6%	29,8%
Autres Managers, salariés et assimilés	8,5%	11,6%
FFP	12,9%	18,8%
FCPI gérés par CDC Entreprises Innovation	2,2%	3,2%
Public et divers	46,3%	35,5%
Auto-détention	1,5%	1,1%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du dit Code, les actionnaires suivants détiennent au 31 décembre 2011 plus :

Seuils	Actionnaire
Du quart du capital et des droits de vote	Monsieur Anvaraly Jiva (détention directe et indirecte)
Des trois vingtièmes du capital et des droits de vote	Amanaat SAS
Du dixième du capital et des trois vingtièmes des droits de vote	FFP
Du dixième du capital et des droits de vote	Monsieur Anvaraly Jiva individuellement
Du vingtième du capital et des droits de vote	Pictet Asset Management UK Ltd

Aucun autre actionnaire n'a informé la Société qu'il détenait une fraction du capital supérieure à l'un des autres seuils fixés par l'article L. 233-6 du Code de Commerce.

Au 31 décembre 2011, 200.500 options de souscription d'actions sont en cours de validité soit une dilution potentielle maximale de 1,9%.

#### ACTIONNARIAT SALARIE : PLAN D'EPARGNE GROUPE

Un Plan d'Epargne Groupe a été créé par Linedata Services au cours de l'exercice 2000, Plan auquel peuvent participer les salariés de toutes les filiales.

Dans le cadre du Plan, les salariés des sociétés françaises du Groupe peuvent soit affecter la participation qui leur revient, soit effectuer des versements volontaires dans un FCPE "LDS ACTIONNARIAT" investi en titres de l'entreprise.

Au 31 décembre 2011, le FCPE détenait 113.490 actions de la Société, et 109 actions complémentaires étaient détenues par des salariés d'une filiale étrangère au titre du Plan, soit une détention totale de 1,08% du capital et 1,27% des droits de vote.

#### MODIFICATIONS DANS LE CAPITAL ET FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Au cours de l'exercice, la société Europe Software et Data Systems, détentrice de 383.882 actions Linedata Services, a été acquise le 18 janvier 2011 par Amanaat SAS, une société holding contrôlée par Monsieur Jiva, Président du Directoire. A cette occasion, il a été mis un terme par anticipation au pacte d'actionnaires et au concert qui liait Monsieur Jiva et certains dirigeants et cadres de Linedata Services. Ces opérations ont fait l'objet d'une publication par l'Autorité des marchés financiers (D&I n° 211C0104 du 27 janvier 2011).

Elles ont été suivies d'un apport en nature par Amanaat SAS des actions Linedata Services qu'elle détenait au profit de la société Europe Software et Data Systems SAS en date du 7 mars 2011 (publication par l'Autorité des marchés financiers sous D&I n° 211C0305 du 14 mars 2011).

Monsieur Jiva a ensuite cédé le 27 juillet 2011, puis apporté le 22 septembre 2011, des actions Linedata Services à Amanaat SAS (publications par l'Autorité des marchés financiers sous D&I n° 211C1400 du 1er août 2011 et D&I n° 211C1779 du 29 septembre 2011), avant que Amanaat SAS n'absorbe sa filiale Europe Software et Data Systems SAS par voie de fusion simplifiée le 28 décembre 2011 (publication par l'Autorité des marchés financiers sous D&I n° 212C0005 du 3 janvier 2012).

Par ailleurs, Linedata Services a franchi à plusieurs reprises à la hausse puis à la baisse le seuil de 5% du capital dans le cadre des programmes de rachat, suite à acquisition d'actions propres, remise d'actions à titre de paiement pour l'acquisition de Fimasys et réduction du capital social (publications par l'Autorité des marchés financiers sous D&I n° 211C0580 du 5 mai 2011, n° 211C1401 du 1er août 2011, n° 211C1481 du 9 août 2011 et n° 211C1569 du 23 août 2011).

Signalons enfin que Monsieur Jiva a ramené sa participation directe et indirecte en droits de vote en deçà du seuil de 30% en application de l'article 234-11 3ème alinéa du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (publication par l'Autorité des marchés financiers sous D&I n° 211C2308 du 23 décembre 2011).

En conséquence de ces diverses opérations, les notifications de franchissements de seuils suivantes ont été reçues par la Société au cours de l'exercice 2011 :

Date du franchissement	Nom de l'actionnaire	Seuils franchis
18 janvier 2011	Monsieur Anvaraly Jiva	A la baisse, 25% du capital et 1/3 des droits de vote
18 janvier 2011	Monsieur Daniel Brisson	A la baisse, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital, et 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% des droits de vote
18 janvier 2011	Monsieur Thierry Soret	A la baisse, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital, et 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% des droits de vote
18 janvier 2011	Monsieur Yves Stucki	A la baisse, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital, et 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% des droits de vote
18 janvier 2011	Madame Marie-Odile Thibeaut	A la baisse, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital, et 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% des droits de vote
18 janvier 2011	Monsieur Michael de Verteuil	A la baisse, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital, et 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% des droits de vote
18 janvier 2011	Monsieur Anvaraly Jiva, directement et indirectement	A la hausse, 25% du capital
18 janvier 2011	Amanaat SAS, directement et indirectement	A la hausse, 5% du capital et des droits de vote
7 mars 2011	Europe Software et Data Systems SAS	A la hausse, 5% du capital et des droits de vote
28 avril 2011	Linedata Services	A la hausse, 5% du capital
27 juillet 2011	Monsieur Anvaraly Jiva individuellement	A la baisse, 20% du capital et 25% des droits de vote
27 juillet 2011	Amanaat SAS, directement et indirectement	A la hausse, 10% du capital et des droits de vote
28 juillet 2011	Linedata Services	A la baisse, 5% du capital
3 août 2011	Linedata Services	A la hausse, 5% du capital
19 août 2011	Linedata Services	A la baisse, 5% du capital
22 septembre 2011	Monsieur Anvaraly Jiva individuellement	A la baisse, 15% du capital et 20% des droits de vote
22 septembre 2011	Amanaat SAS individuellement	A la hausse, 5% du capital et des droits de vote et 10% du capital
20 décembre 2011	Monsieur Anvaraly Jiva individuellement	A la baisse, 15% des droits de vote
20 décembre 2011	Monsieur Anvaraly Jiva, directement et indirectement	A la baisse, 30% des droits de vote
28 décembre 2011	Amanaat SAS individuellement	A la hausse, 10% des droits de vote, 15% du capital et des droits de vote

#### AUTRES ELEMENTS IDENTIFIES COMME SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Selon les statuts de la Société :

- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.



- Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 2,5 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation ; à défaut d'avoir été ainsi déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 2,5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Les actions de la Société sont toutes de même catégorie et aucun titre n'a été émis comportant des droits de contrôle spéciaux.

Conformément à la législation, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Les statuts de la Société précisent que le mandat du Directoire a une durée de deux ans à l'issue de laquelle le Directoire est entièrement renouvelé. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'assemblée générale sur proposition du Conseil de Surveillance, ou par le Conseil de Surveillance lui-même.

Seule l'assemblée générale extraordinaire, statuant selon dans les conditions légales de quorum et de majorité, est habilitée à modifier les statuts de la Société.

Les délégations de compétence et autorisations données au Directoire en matière d'émission d'actions ou autres valeurs mobilières sont précisées en annexe 2 au présent rapport de gestion. Par ailleurs, comme mentionné ci-dessous, l'Assemblée Générale a autorisé le Directoire à procéder au rachat d'actions de la Société à hauteur de 10% du capital.

#### Pacte d'actionnaires

Le pacte d'actionnaire conclu le 30 juin 2009 entre M. Jiva et certains managers de la Société a poursuivi son effet au début de l'exercice. Entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2009, ce pacte était conclu jusqu'au 30 juin 2011, sauf résiliation anticipée. Comme indiqué au paragraphe relatif aux franchissements de seuils, ce pacte a été résilié le 18 janvier 2011.

#### OPERATIONS SUR ACTIONS PROPRES

Les opérations sur actions propres effectuées au cours de l'exercice 2011 l'ont été au titre des programmes suivants :

- Programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010. Part maximale du capital autorisé : 10%, prix maximal d'achat 25 euros.
- Programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2011. Part maximale du capital autorisé : 10%, prix maximal d'achat 25 euros.

Les opérations réalisées pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 l'ont été :

- D'une part, au titre de l'objectif n° 1 du programme de rachat d'actions en vigueur, à savoir assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Linedata Services par un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Ces opérations ont été effectuées dans le cadre du contrat de liquidité de la Société signé avec Société de Bourse Gilbert Dupont. Au titre de cet objectif, il a été acquis 137.771 actions à un prix moyen de 11,09 euros et vendu 135.588 actions.
- D'autre part, au titre de l'objectif n° 2 du programme de rachat d'actions en vigueur, à savoir permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée. Au titre de cet objectif, il a été acquis 135.256 actions à un prix moyen de 10,10 euros.
- Enfin, au titre de l'objectif n° 3 du programme de rachat d'actions en vigueur, à savoir la conservation d'actions et leur remise ultérieure à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe. Au titre de cet objectif, il a été acquis 56.753 actions à un prix moyen de 12,68 euros.

La Société n'a pas fait usage de produits dérivés dans le cadre de ses programmes, et ne détient aucune action de manière indirecte.

La Société détenait en début d'exercice

- 17.690 actions au titre de l'objectif n° 1 (assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Linedata Services par un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers) ;

- 328.459 actions au titre de l'objectif n° 2 (permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée) ;
- 164.616 actions au titre de l'objectif n° 3 (la conservation d'actions et leur remise ultérieure à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe).

Au cours de l'exercice, 499.828 actions (328.459 actions affectées à l'objectif n° 2 et 171.369 actions affectées à l'objectif n° 3) ont été réallouées à l'objectif d'annulation, puis annulées. Le nombre total des annulations réalisées au cours des 24 derniers mois est de 499.828.

Les 155.129 actions auto détenues au 31 décembre 2011 sont affectées :

- pour 19.873 actions, à l'objectif n° 1 (assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Linedata Services par un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers) ;
- pour 135.256 actions, à l'objectif n° 2 (permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée).

En application de l'article L. 225-211 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux opérations ainsi réalisées pendant l'exercice 2011 :

Nombre d'actions achetées	329.780
Cours moyen des achats	10,96 euros
Nombre d'actions vendues	135.588
Cours moyen des ventes	11,02 euros
Nombre d'actions remises dans le cadre d'opérations de croissance externe	50.000
Montant des frais de négociation	3.355 euros
Nombre d'actions à la clôture	155.129
Pourcentage du capital représenté	1,47%
Valeur nominale de ces actions	1,00 euro
Valeur des actions au coût d'achat	1.554.195 euros

**ANNEXE 2 AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**

**DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL  
EN COURS DE VALIDITE AU 31 DECEMBRE 2011**

	Date d'AG	Echéance	Montant autorisé	Augmentat. réalisées les années précédentes	Augmentat. réalisées en 2011	Montant résiduel
1 Emission de V.M. donnant accès au capital, avec maintien du DPS	12/05/2011	12/07/2013	Nominal : 3,2 M€ VM représent. de créances : 60 M€	Néant	Néant	3,2 M€
2 Emission de V.M. donnant accès au capital, par offre au public, avec suppression du DPS	12/05/2011	12/07/2013	Nominal : 3,2 M€ ; VM représent. de créances : 60 M€ (montants inclus dans ceux de la ligne 1)	Néant	Néant	3,2 M€
3 Emission de V.M. donnant accès au capital, par placement privé, avec suppression du DPS	12/05/2011	12/07/2013	Nominal : 3,2 M€ ; VM représent. de créances : 60 M€ (montants inclus dans ceux de la ligne 1)	Néant	Néant	3,2 M€
4 Augmentation du nombre de titres émis en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	12/05/2011	12/07/2013	15% de l'émission initiale, dans les limites prévues en lignes 1 à 3	Néant	Néant	3,2 M€
5 Emission d'actions en fixant librement le prix d'émission	12/05/2011	12/07/2013	10% du capital (montant inclus dans ceux de la ligne 1)	Néant	Néant	1,1 M€
6 Emission d'actions rémunérant d'apports en nature d'actions ou VM	12/05/2011	12/07/2013	10% du capital (montant inclus dans les 3,2 M€ de la ligne 1)	Néant	Néant	1,1 M€
7 Augmentation de capital par incorporation de réserves	12/05/2011	12/07/2013	Nominal : 3,2 M€ (montant inclus dans les 3,2 M€ de la ligne 1)	Néant	Néant	3,2 M€
8 Emission de BSA en période d'offre publique	12/05/2011	12/11/2012	Nominal : 11,0 M€ (montant du capital)	Néant	Néant	11,0 M€
9 Options de souscription ou d'achat d'actions pour le personnel	25/04/2000	25/04/2005 (1)	5% du capital	10.000 euros	Néant	0,1 M€
10 Options de souscription ou d'achat d'actions pour le personnel	30/06/2005	30/08/2008 (2)	5% du capital soit 586.000 actions	Néant	Néant	0,2 M€
11 Options de souscription ou d'achat d'actions pour le personnel	22/06/2009	21/08/2012 (3)	330.000 actions (4)	Néant	Néant	0,3 M€
12 Attribution gratuite d'actions aux dirigeants et salariés	12/05/2011	12/07/2014	4% du capital au jour de la décision du Directoire (4) (5)	Néant	Néant	0,4 M€ (sur la base du capital actuel)
13 Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE	12/05/2011	12/07/2012	330.745 € (4)	Néant	Néant	0,3 M€

- (1) Les augmentations de capital résultant de l'exercice des options attribuées peuvent intervenir jusqu'au 21 mai 2014.  
 (2) Les augmentations de capital résultant de l'exercice des options attribuées peuvent intervenir jusqu'au 11 juin 2017.  
 (3) Les augmentations de capital résultant de l'exercice des options attribuées peuvent intervenir jusqu'au 21 août 2022.  
 (4) Les actions existantes ou à émettre attribuées au titre des délégations 11, 12 et 13 ne peuvent représenter plus de 4% du capital par année civile.  
 (5) Les actions attribuées gratuitement en 2011 sont des actions existantes.

**ANNEXE 3 AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**

**LINEDATA SERVICES S.A.  
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Euros	30/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social en Euros	10 525 025	11 024 853	11 024 853	11 224 621	11 730 411
Nombre des actions ordinaires existantes	10 525 025	11 024 853	11 024 853	11 224 621	11 730 411
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription (1)	200 500	294 000	324 000	377 000	446 000
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 128 581	10 486 696	40 441 633	77 114 029	76 087 011
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements, dépréciations et provisions	22 909 758	3 259 000	5 879 389	7 251 517	11 835 046
Impôts sur les bénéfiques	-505 233	-1 475 875	-1 766 240	332 928	- 1 329 441
Participation des salariés due au titre de l'exercice	53 000	13 000	164 872	707 104	753 305
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements, dépréciations et provisions	22 955 335	3 802 298	12 598 034	2 377 542	8 021 355
Montant des bénéfiques distribués	5 262 512	5 512 426	2 135 387	1 322 982	3.519.123
<b>RESULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt et participation des salariés mais avant amortissements, dépréciations et provisions	2,22	0,43	0,68	0,65	1,06
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements, dépréciations et provisions	2,18	0,34	1,14	0,21	0,68
Dividende attribué à chaque action	0,50	0,5	0,2	0,12	0,3
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	17	15	156	303	307
Montant de la masse salariale	2 905 699	2 342 941	10 052 820	19 031 300	18 367 446
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	1 096 047	1 037 661	4 582 480	8 552 190	8 434 244

- (1) Le nombre maximal d'actions à créer par exercice d'options de souscription au 31/12/09 tenait compte de l'annulation début 2010 de 4.000 options suite à la sortie du Groupe de salariés dont le départ était connu au 31 décembre 2009. La prise en compte de ces annulations complémentaires, qui ont été effectivement réalisées en 2010, correspondait à la meilleure estimation possible pour les comptes consolidés du Groupe.

## ANNEXE 4 AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

### RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Dans le respect de la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques et du décret d'application du 20 février 2002, Linedata Services a mis en place depuis 2002 un plan d'action portant sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux de son activité au plan local et global.

L'objectif de Linedata Services est d'assurer un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Ce développement s'inscrit autour de trois thèmes majeurs : économique, social et environnemental.

#### Volet économique

Les informations suivantes sont communiquées au niveau du Groupe dont Linedata Services est la société mère, mais les thèmes abordés s'appliquent en particulier à la Société.

- Politique de Recherche & Développement

Dans sa volonté de créer de la valeur (ou des richesses), Linedata Services a une nouvelle fois consacré une partie importante de ses ressources à la R&D. Les dépenses de Recherche et Développement se sont ainsi élevées en 2011 à 6,7% du chiffre d'affaires. Cette politique dynamique et ambitieuse vise à démontrer la capacité du Groupe à innover auprès des grandes institutions financières internationales dans un marché en pleine évolution. Linedata Technologies Tunisie, filiale créée fin 2009, est spécialisée dans les activités de développement, recette et maintenance de tous les produits du Groupe. La direction fonctionnelle Groupe "Recherche et Développement" créée en 2007 a pour objectifs de favoriser l'avance technologique et l'innovation, de renforcer la qualité de la gestion des projets en utilisant notamment la méthode "Agile", et d'améliorer les synergies entre les équipes et entre les offres des entités du Groupe.

- Le souci constant d'améliorer notre relation avec nos clients

La plupart des contrats signés par Linedata Services avec des institutions financières sont des contrats de 3 à 5 ans sur la base d'un modèle de licence récurrente. Le Groupe travaille de manière continue, d'une part au renouvellement des contrats, et d'autre part à l'optimisation de la politique relationnelle avec ses clients afin d'établir une collaboration sur le long terme dans un climat de confiance réciproque. De plus, le Groupe informe ses clients de manière régulière sur l'évolution de son activité et ce au travers notamment de communiqués de presse, de webinars, de comités de pilotage, de clubs utilisateurs et de réunions de présentation de ses produits comme les Linedata Exchange.

- Plan de continuité de service "Pandémie"

Conscient de l'importance d'un risque de pandémie de grippe aviaire, Linedata Services a initié à partir de 2007 une démarche allant de l'évaluation des risques et impacts à la définition et la mise en place de solutions de secours qui prévoient la réallocation progressive des ressources en fonction des besoins sur les processus critiques pour le maintien du service.

#### Volet social

Les éléments suivants, communiqués au niveau du Groupe, concernent bien évidemment également la société Linedata Services.

- Un investissement fort et stratégique dans la fonction Ressources Humaines depuis 2007

- Dans le cadre de la nouvelle organisation opérationnelle mise en place en 2007, Linedata Services a créé la fonction de Direction des Ressources Humaines Groupe, membre du Comité Exécutif et reportant directement au Président du Directoire. Elle a pour mission d'attirer, retenir et développer les compétences des personnels du Groupe afin de favoriser la croissance de Linedata Services.
- Le Groupe s'est également doté, en complément de son Directeur des Ressources Humaines France (représentant environ la moitié des effectifs Monde), de Directions des Ressources Humaines dédiées respectivement aux régions Europe du Nord et Amérique du Nord. De même, la Tunisie a complété en 2011 son équipe de Direction par une Responsable des Ressources Humaines dédiée aux équipes locales, qui veille notamment aux aspects du recrutement, de la rétention et de la formation du personnel.

Dans la continuité, le Groupe prévoit de renforcer ses équipes en France par une personne RH supplémentaire dont l'une des missions sera l'intégration et la rétention de la soixantaine de salariés ayant rejoint Linedata à l'occasion de l'acquisition de Fimasys en juillet 2011.

- Cet investissement marque la volonté de reconnaître et valoriser le capital humain via la mise en place de politiques et stratégies Ressources Humaines proactives et harmonieuses au sein du Groupe.
- Une très forte association des salariés au capital
  - Linedata Services a été créée en 1997 au travers d'un RES réalisé par les managers et salariés de GSI Division des Banques qui ont racheté leur société au groupe américain ADP.
  - A l'occasion de l'introduction en Bourse de Linedata Services le 17 mai 2000, il a été mis en place un Plan d'Epargne Groupe accessible aux salariés de toutes les sociétés alors présentes dans le Groupe. Ce PEG a été renouvelé chaque année depuis 2000 pour permettre aux salariés des sociétés françaises d'acquérir, avec abondement par les sociétés du Groupe, des actions de Linedata Services par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise investi en titres de la Société.

Depuis 2009, l'abondement Groupe accordé initialement a été doublé afin de favoriser l'investissement dans ce Fonds Commun de Placement et développer l'actionnariat salarié. De nouveaux salariés sont ainsi devenus actionnaires de Linedata Services ; à la fin de l'exercice, plus d'un tiers du capital est détenu par les managers et salariés du Groupe, tant comme actionnaires directs que dans le cadre du Fonds Commun de Placement d'Entreprise.

Le Groupe souhaite poursuivre cette politique et l'étendre progressivement à ses filiales à l'étranger dans le respect des contraintes locales, afin d'accentuer le sentiment d'appartenance à un même Groupe.

  - Enfin, le Directoire de Linedata Services bénéficie depuis l'introduction en Bourse d'une autorisation de l'assemblée générale de la Société lui permettant d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions Linedata Services à des salariés du Groupe, autorisation qui a été renouvelée en 2009 à hauteur de 3% du capital pour une période de 38 mois. Cette autorisation a déjà été utilisée six fois depuis l'année 2000 et environ 5% de l'effectif salarié actuel en a bénéficié une ou plusieurs fois. Le Directoire a également utilisé à deux reprises l'autorisation donnée par l'assemblée générale pour attribuer gratuitement des actions à des salariés du Groupe.
- Une unification du statut des salariés des sociétés françaises
  - Afin de renforcer l'identification des salariés à une entreprise commune, une Unité Economique et Sociale (UES) a été constituée depuis la fin 2001, regroupant alors toutes les sociétés opérationnelles françaises. Linedata Services a elle-même adhéré à cette UES fin 2002 en préparation à sa transformation en société opérationnelle. Linedata Services Assurances, société acquise en décembre 2003, a rejoint l'UES en 2005 et ses salariés bénéficient désormais de tous ses avantages.
  - Sur le périmètre de l'UES ont été conclus, en remplacement des accords préexistants dans chaque société, un Accord d'Entreprise et un Accord ARTT. Dans le cadre de cet Accord ARTT, la majorité du personnel des sociétés françaises bénéficie d'une réduction du temps de travail se traduisant par des forfaits-jours à 213 jours travaillés par an (hors journée de solidarité).
  - Sur le périmètre de l'UES, 25 salariés bénéficient au 31 décembre 2011 d'un travail à temps partiel choisi, soit 7,8% de l'effectif (8,9% de l'effectif en 2010).
  - Issues de différentes acquisitions, les sociétés françaises du Groupe Linedata Services poursuivent leur politique d'harmonisation des rémunérations et des qualifications. Elles veillent à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes. Le réajustement des qualifications et des classifications de l'ensemble des personnels des sociétés de l'UES française est terminé depuis 2006.
  - Un premier accord d'intéressement de trois ans a été signé pour 2009/2010/2011 pour les sociétés françaises de l'UES, venant en sus de l'accord de participation Groupe.
  - Enfin, en novembre 2011, Linedata a versé à tous les salariés des sociétés françaises, une prime de partage des profits, conformément à la nouvelle loi de juillet 2011 dont l'objet est d'associer les employés à l'augmentation du versement des dividendes.
- Des systèmes de protection sociale
  - Le Groupe assure à l'ensemble de ses salariés à travers le monde l'accès à un bon niveau de protection sociale, intégrant des compléments divers tels que la subrogation et le maintien du salaire en cas de maladie et des mutuelles ou complémentaires santé dans des conditions supérieures aux exigences légales ou conventionnelles. Les sociétés du Groupe prennent en charge des cotisations sociales supérieures à leur obligation légale, permettant ainsi de diminuer les prélèvements salariaux.
  - Les sociétés françaises ont procédé courant 2002 à l'harmonisation des régimes de mutuelle et prévoyance. En 2003, un statut harmonisé a été créé pour le personnel de la filiale anglaise.

- Une politique de recrutement
  - La majeure partie des recrutements concerne du personnel confirmé ou senior dans son métier, même si un effort particulier et croissant est réalisé pour intégrer des jeunes dans les équipes afin de les faire grandir professionnellement au sein du Groupe. Plus de 95% des salariés du Groupe sont des cadres issus d'écoles d'ingénieurs, de formation universitaire de deuxième ou troisième cycle ou d'écoles de commerce. Ils ont soit une compétence technique, soit une compétence fonctionnelle, voire ils allient une double compétence technique et fonctionnelle.
  - Le métier d'éditeur de logiciels et de prestataire de services destinés au monde financier nécessite que les sociétés du Groupe maîtrisent les aspects non seulement techniques mais aussi fonctionnels. La présence de compétences fonctionnelles fortes dans les équipes permet de mieux comprendre le métier des clients et leurs besoins. A titre d'exemple, Linedata dispose de compétences en actuariat au sein de ses équipes Assurances.
  - Les recrutements sont effectués en contrats à durée indéterminée, le recours aux contrats à durée déterminée étant réservé aux remplacements temporaires (congés de maternité ou parental, congé individuel de formation). En 2011, les sociétés françaises de l'UES ont recruté 25 salariés dont 8 apprentis (27 recrutements en 2010), et accueilli 3 stagiaires rémunérés.
  - Le Groupe intègre dans l'ensemble de ses entités du personnel de nationalités et de cultures différentes, favorisant ainsi la richesse humaine des équipes.
- Des processus pour l'évaluation et l'évolution des salariés

Depuis l'exercice de fin 2008/2009, l'entreprise a enrichi son processus par un exercice d'autoévaluation demandé au Salarié en amont de son entretien annuel, afin de le responsabiliser dans cette démarche et de lui donner un rôle plus proactif dans la gestion de sa carrière.

Par ailleurs, un outil d'aide à l'évaluation des compétences clefs a été fourni aux managers afin d'harmoniser les critères d'évaluation et de faciliter le dialogue entre la hiérarchie et les équipes.

- Dès sa création, Linedata Services a mis en place des procédures visant à responsabiliser chaque salarié et chaque manager dans le cadre de sa mission. Chaque département opérationnel a établi ses propres processus de travail pour accomplir au mieux sa mission.
  - Pour maintenir et accroître le niveau de compétences de ses salariés, le Groupe Linedata Services a adopté dès sa création une politique de formation pour l'ensemble de ses salariés. Il investit chaque année un pourcentage significatif de sa masse salariale en formation (2,4% en 2011 sur le périmètre de l'UES des sociétés françaises du Groupe, contre 3,3% en 2010). Il a également mis en place des sessions de formation en interne sur des sujets fonctionnels animées par des experts reconnus dans leur domaine. Les sociétés françaises veillent à établir le Plan de Formation indispensable pour améliorer les performances et les compétences de chaque collaborateur et lui offrir des perspectives nouvelles dans le cadre de sa mission, et continuent d'accompagner la formation d'étudiants dans le cadre de contrats d'apprentissage.
  - Par ailleurs, les sociétés françaises du Groupe ont mis en place fin 2009 un plan d'actions pour l'emploi et le maintien des compétences des seniors, en application de la législation en vigueur. Ce plan s'articule autour des domaines d'actions suivants :
    - o l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
    - o l'amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité ;
    - o le développement des compétences et des qualifications et l'accès à la formation ;
    - o l'aménagement des fins de carrière et la transition entre activité et retraite ;
    - o la transmission des savoirs et des compétences et le développement du tutorat.
- Un programme d'accompagnement du changement pour l'ensemble des collaborateurs

Linedata Services a lancé en 2008 un programme ambitieux visant à construire une dynamique de changement à l'issue de ses 10 premières années d'existence, ainsi qu'à renforcer la culture d'entreprise et les valeurs du Groupe.

Ce programme a pour objectifs de réfléchir ensemble aux nouveaux enjeux, de partager une vision commune et d'élaborer les actions concrètes qui permettront à Linedata Services d'accélérer son déploiement mondial.

Dans ce cadre, quatre séminaires ont alors été organisés afin de mettre en place un dispositif d'accompagnement associant par étapes tous les collaborateurs de chacune des régions. Le dispositif a débuté en mars 2008 par un séminaire réunissant 70 managers du Groupe, répartis sur l'ensemble des métiers de type commercial, technique ou des fonctions supports. Ce séminaire "One firm" a ensuite été décliné à Londres, Boston et Paris, permettant de mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour de plans d'actions concrets et de consolider la culture d'un Groupe unique et unifié.

Ainsi, l'accent est désormais de plus en plus mis sur le développement des compétences comportementales (ce que le monde Anglo-saxon désigne par les termes de "soft skills" par opposition aux "hard kills"). Au-delà des compétences purement techniques, le Groupe s'attache en effet à développer le leadership de ses managers, ainsi que les compétences en techniques de vente, négociations et communication commerciale.

En complément des formations purement techniques, différents programmes de formation sur mesures ont été développés et déployés à travers le Groupe sur ces aspects, ces initiatives ayant vocation à être renouvelées sur des populations plus vastes dans les années à venir.

#### Volet environnemental

L'activité d'éditeurs de logiciels n'entraîne pas de risques ou de contraintes particulières d'un point de vue environnemental. Il s'agit en fait d'un comportement quotidien de tous les salariés dans le cadre de leurs activités.

Les matériels informatiques mis au rebut sont confiés pour destruction ou recyclage à des sociétés spécialisées. Certaines sociétés du Groupe ont mis en place des procédures de recyclage pour le papier et les consommables d'impression.

### **Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2012**

Chers Actionnaires,

Nous vous présentons, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, nos observations sur le rapport de gestion du Directoire, ainsi que sur les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nous n'avons aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire, que sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nous vous remercions d'approuver les résolutions qui vous sont présentées par le Directoire.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2012

Le Conseil de Surveillance



## Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2011

### Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31/12/2011	31/12/2010
Produits des activités ordinaires	6.1	137 306	136 243
Achats et autres charges externes		(34 259)	(37 522)
Impôts, taxes et assimilés		(2 634)	(2 882)
Charges de personnel	6.2	(67 984)	(65 915)
Autres produits	6.3	638	1 040
Autres charges	6.3	(1 373)	(1 964)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	6.4	(7 674)	(6 514)
Résultat opérationnel courant		24 021	22 485
Autres produits opérationnels	6.5	187	555
Autres charges opérationnelles	6.5	(395)	(1 385)
Résultat opérationnel		23 813	21 655
Coût de l'endettement financier brut		(760)	(1 088)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		91	80
Coût de l'endettement financier net	6.6	(669)	(1 008)
Autres produits financiers	6.7	573	1 525
Autres charges financières	6.7	(477)	(1 501)
Impôts	6.8	(8 707)	(7 740)
Résultat net des activités poursuivies		14 533	12 931
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Résultat Net		14 533	12 931
Dont Part des minoritaires		0	0
Dont Résultat net - Part du Groupe		14 533	12 931
Résultat de base par action (en euros)	6.9	1,36	1,23
Résultat dilué par action (en euros)	6.9	1,36	1,19

## Etat du résultat global consolidé

Les montants indiqués sont présentés nets des effets d'impôts.

	<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de la période		14 533	12 931
Ajustements de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie		183	154
Ecarts de conversion :			
- résultant de la conversion des investissements nets à l'étranger		-	-
- résultant de la conversion des filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères		1 582	3 822
Ecarts actuariels sur engagements de retraite		(56)	(2)
Autres		101	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		1 810	3 974
Total produits et charges comptabilisés		16 343	16 905

Etat consolidé de la situation financière

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31/12/2011	31/12/2010
<b>ACTIF</b>			
Goodwills	7.1	104 446	95 760
Immobilisations incorporelles	7.2	19 302	15 952
Immobilisations corporelles	7.3	8 402	7 550
Actifs financiers non courants	7.4	1 565	1 115
Autres actifs non courants	7.4	261	394
Impôts différés actifs	7.5	1 998	1 939
<b>Actifs non courants</b>		<b>135 973</b>	<b>122 710</b>
Créances d'impôts		3 241	2 534
Créances d'exploitation & autres débiteurs	7.6	37 178	37 728
Trésorerie et équivalents de trésorerie		23 565	27 381
<b>Actifs courants</b>		<b>63 984</b>	<b>67 643</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>199 956</b>	<b>190 353</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital social		10 525	11 025
Réserves		93 255	84 631
Résultat de l'exercice		14 533	12 931
Capitaux propres, Part du Groupe		118 313	108 586
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Capitaux propres</b>		<b>118 313</b>	<b>108 586</b>
Provisions non courantes	7.7	4 303	3 609
Dettes financières non courantes	7.9	11 954	16 185
Impôts différés passifs	7.5	5 221	4 553
Autres dettes non courantes	7.11	709	844
<b>Passifs non courants</b>		<b>22 187</b>	<b>25 191</b>
Dettes d'exploitation courantes	7.10	40 902	41 590
Impôts exigibles passifs		5 418	3 448
Provisions courantes	7.7	3 355	2 820
Dettes financières courantes	7.9	9 782	8 718
<b>Passifs courants</b>		<b>59 456</b>	<b>56 576</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>199 956</b>	<b>190 353</b>

## Etat des flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Opérations d'exploitation :</b>		
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe	14 533	12 931
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie provenant des opérations d'exploitation</i>		
Dotations nettes aux amortissements et provisions	8 388	7 648
Résultat sur cessions d'immobilisation et mises au rebut	104	732
Impôts différés	295	1 379
Autres éléments sans incidence sur trésorerie de période (1)	70	14
Coût de l'endettement financier net	669	1 008
Impôts sur les sociétés payés	1 249	2 516
Variation nette du besoin en fonds de roulement	(1 602)	1 238
<b>Flux nets de trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>	<b>23 706</b>	<b>27 466</b>
<b>Opérations d'investissement :</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6 756)	(7 436)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		256
Acquisitions de titres de participation et filiales, nettes de la trésorerie acquise (2)	(8 133)	
Compléments de prix sur acquisitions payés sur la période		
Cessions d'immobilisations financières		
Variation des autres actifs financiers	(268)	(176)
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement</b>	<b>(15 157)</b>	<b>(7 356)</b>
<b>Opérations de financement :</b>		
Augmentation des emprunts et autres passifs financiers à long terme et autres passifs non courants (yc location financement)	5 035	
Remboursement des emprunts et autres passifs financiers à long terme et autres passifs non courants (yc location financement)	(9 963)	(8 631)
Augmentation de capital		
Intérêts financiers versés (yc location financement)	(716)	(1 053)
Opérations sur titres d'autocontrôle	(1 437)	(2 171)
Dividendes versés	(5 230)	(2 135)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(12 311)</b>	<b>(13 990)</b>
Effets de change	(85)	115
Incidence des changements de principes comptables (3)		53
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>(3 847)</b>	<b>6 288</b>
Trésorerie nette en début d'exercice (4)	27 358	21 070
Trésorerie nette en fin d'exercice (4)	23 511	27 358

## Notes relatives à l'état des flux de trésorerie consolidés

- (1) Les autres éléments sans incidences sur la trésorerie de la période concernent
- L'incidence du retraitement des stock options pour 50 K€,
  - L'incidence de la variation de juste valeur des instruments financiers pour 20 K€.
- (2) Acquisition pour 10,9 M€ de Fimasys disposant d'une trésorerie de 2,8 M€
- (3) Consolidation en 2010 de la société Linedata Technologies Tunisie créée fin 2009.
- (4) La trésorerie nette se décompose comme suit:

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Trésorerie nette en début d'exercice		
- Valeurs mobilières de placement	17 740	10 695
- Disponibilités	9 640	10 773
- Trésorerie et équivalents présentés à l'actif du bilan	<u>27 380</u>	<u>21 468</u>
- Découverts bancaires	(23)	(398)
	<u>27 358</u>	<u>21 070</u>
Trésorerie nette en fin d'exercice		
- Valeurs mobilières de placement	12 108	17 740
- Disponibilités	11 457	9 640
- Trésorerie et équivalents présentés à l'actif du bilan	<u>23 565</u>	<u>27 380</u>
- Découverts bancaires	(54)	(23)
	<u>23 511</u>	<u>27 358</u>

## Variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions du capital	Capital	Primes d'émission	Réserves groupe	Stock Options	Actions propres	Eléments comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
Situation au 31/12/2009	11 024 853	11 025	55 633	21 378	2 257	(2 564)	(915)	9 139	95 954
Affectation résultat 2009				9 139				(9 139)	0
Résultat 2010								12 931	12 931
Actions propres				98		(2 279)			(2 181)
Stock options					44				44
Distribution de dividendes				(2 135)					(2 135)
Eléments comptabilisés directement en capitaux propres							152		152
Ecart de conversion				3 822					3 822
Situation au 31/12/2010	11 024 853	11 025	55 633	32 303	2 301	(4 843)	(763)	12 931	108 587
Situation au 31/12/2010	11 024 853	11 025	55 633	32 303	2 301	(4 843)	(763)	12 931	108 587
Affectation résultat 2010				12 931				(12 931)	0
Résultat 2011								14 533	14 533
Actions propres (1)	-499 828	(500)		1		(938)			(1 437)
Stock options					50				50
Distribution de dividendes				(5 230)					(5 230)
Eléments comptabilisés directement en capitaux propres							228		228
Ecart de conversion				1 582					1 582
Situation au 31/12/2011	10 525 025	10 525	55 633	41 587	2 351	(5 781)	(535)	14 533	118 313

(1) : Le 19 août 2011, la société Linedata Services a réduit son capital social de 4,53% par annulation de 499 828 actions auto-détenues.

Les éléments comptabilisés directement en capitaux propres correspondent à la variation en capitaux propres de juste valeur des instruments financiers dérivés pour 183 K€, nets d'impôts différés, au retraitement des flux croisés entre les filiales UK et Hong Kong pour 101 K€ et à l'incidence de l'application de la méthode Sorie sur la provision pour indemnité de fin de carrière pour (56) K€, nets d'impôts différés

L'objectif principal du Groupe Linedata en termes de gestion de ses fonds propres est d'assurer le maintien d'une bonne notation de son risque de crédit et de dégager des ratios de structure financière compatible avec le développement de son activité et la création de valeur pour ses actionnaires. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements selon l'évolution des conditions économiques.

Notes annexes aux états financiers consolidés

### **1 - INFORMATIONS GENERALES**

Linedata Services est une société anonyme de droit français, soumise à la réglementation applicable aux sociétés commerciales dont le siège social est situé 19, rue d'Orléans 92200 Neuilly-sur-Seine (France). Linedata Services est cotée sur Euronext Paris.

Le groupe Linedata (ci-après « le Groupe ») a pour objet, en France et à l'étranger, l'édition et la distribution de progiciels financiers, l'intégration de solutions, la réalisation de travaux de développement, de conseil et de formation pour ses progiciels.

Ses domaines d'expertise sont l'Asset Management (qui inclut l'Epargne et l'Assurance) et les Crédits & Financements.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 ont été établis sous la responsabilité du Directoire réuni le 15/03/2012, soumis à l'examen du Conseil de Surveillance lors de sa séance du 19/03/2012.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de Linedata Services et de ses filiales.

## **2 - METHODES ET PRINCIPES**

### 2.1 Déclaration de conformité et modalités d'élaboration des comptes

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les comptes consolidés de Linedata Services au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont établis conformément aux normes comptables et financières internationales IFRS (International Financial Reporting Standards). Le Groupe n'applique cependant pas de principes comptables contraires aux prescriptions IFRS qui n'auraient pas encore été approuvées par l'Union Européenne.

Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

#### Normes et interprétations appliquées par le Groupe sans incidence significative sur l'information financière présentée

- Amendement à IAS 32 intitulé « Classement des émissions de droits », publié le 8 octobre 2009 par l'IASB qui précise la comptabilisation de certains droits de souscription émis en devises. Le Groupe n'est pas concerné par cet amendement à ce jour.

- l'IASB a publié le 4 novembre 2009 une version révisée de la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées », adoptée par l'Union Européenne le 19 juillet 2010. Cette norme n'a pas d'incidence significative sur la présentation des états financiers du Groupe.

- Amendements à IFRS 1 intitulé « Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 par les premiers adoptants ». Cet amendement a été publié le 28 janvier 2010 par l'IASB et adopté par l'Union Européenne le 30 juin 2010. Le Groupe n'est pas concerné par cet amendement.

- Amendements à IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal ». Cet amendement a été publié le 15 novembre 2009 par l'IASB et adopté par l'Union Européenne le 19 juillet 2010. Le Groupe n'est pas concerné par cet amendement.

- l'interprétation IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen des instruments de capitaux propres » a été publiée le 26 novembre 2009 par l'IASB et le 23 juillet 2010 par l'Union Européenne. L'application de cette interprétation est sans incidence sur les états financiers du Groupe à ce jour.

- l'IASB a publié le 6 mai 2010 la version définitive des améliorations annuelles des IAS/IFRS (cycle 2008-2010). Ces améliorations portent sur six normes et une interprétation : IFRS 1 « Première adoption des IFRS », IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », IAS 1 « Présentation des états financiers », IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », IAS 34 « Information financière intermédiaire » et IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle ». Ces améliorations ont été adoptées au niveau européen le 18 février 2011. Leur application n'a pas d'incidence significative sur les états financiers à ce jour.

#### Evolution des normes

- l'IASB a publié le 7 octobre 2010 l'amendement à IFRS 7, intitulé « Informations à fournir - transferts d'actifs financiers », adopté par l'Union Européenne le 23 novembre 2011. Cet amendement doit être appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Le Groupe n'anticipe pas, à ce jour, d'incidence majeure sur ses états financiers.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de cette norme et interprétation.

Les normes et interprétations suivantes, non encore applicables, ont été publiées par l'IASB mais ne sont pas encore approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011:

Référence des normes, interprétations, amendements	Libellé	Date de publication par l'IASB
IFRS pour les PME	Référentiel pour les PME	09/07/2009
IFRS 9	Instruments financiers : Phase 1 : classification et évaluation des actifs financiers	12/11/2009
Compléments à IFRS 9	Instruments financiers : Phase 1 : option à la juste valeur pour les passifs financiers	28/10/2010
Amendements à IAS 12	Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents	20/12/2010
Amendements à IFRS 1	Hyperinflation grave et suppression des dates d'application ferme pour les nouveaux adoptants	20/12/2010
IAS 27 (révisée)	Etats financiers individuels	12/05/2011
IAS 28 (révisée)	Participations dans des entreprises associées et dans des coentreprises	12/05/2011
IFRS 10	Etats financiers consolidés	12/05/2011
IFRS 11	Partenariats	12/05/2011
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	12/05/2011
IFRS 13	Evaluation de la juste valeur	12/05/2011
Amendements à IAS 12	Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI)	16/06/2011
Amendements à IAS 19	Régimes à prestations définies	16/06/2011
IFRIC 20	Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	19/10/2011
Amendements à IAS 32	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	16/12/2011
Amendements à IFRS 7	Informations à fournir - compensation des actifs financiers et des passifs financiers	16/12/2011

Le Groupe n'attend aucun impact significatif concernant l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations.

#### Recours à des estimations et aux jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la Direction de Linedata Services procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. Ces estimations sont révisées par la Direction en cas de changement des circonstances dans lesquelles elles étaient fondées, ou, par suite de nouvelles informations ou encore d'un surcroît d'expérience. De ce fait, les estimations réalisées par la Direction de Linedata Services au 31 décembre 2011 pourraient en être modifiées.

Par ailleurs, la Direction de Linedata Services exerce également son jugement pour définir le traitement comptable lui paraissant le plus approprié à certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Les provisions figurant au passif du bilan du dernier exercice clos sont reprises si l'obligation de l'entité est éteinte à la clôture de la période ; si l'obligation subsiste, Linedata Services réalise sa meilleure estimation des sorties de ressources attendues. Cette estimation conduit, le cas échéant, à ajuster la provision par la contrepartie du résultat.

## 2.2 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés que Linedata Services contrôle, c'est-à-dire dans lesquelles elle a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque Linedata Services détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Le contrôle existe également lorsque Linedata Services, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.



## 2.3 Méthodes de conversion des éléments en devises

Conversion des opérations en devises - Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat.

Etats financiers des filiales en monnaies étrangères - Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au taux de change moyen de la période pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les différences de conversion qui en découlent sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « réserves de conversion ».

## 2.4 Produits des activités ordinaires

En conformité avec la norme IAS 18, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de manière fiable.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient de quatre sources principales : les rémunérations des licences d'utilisation de ses progiciels, les prestations associées de développement et d'implémentation, les services associés de maintenance et les prestations de conseil et formation, les services bureaux.

Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires provenant des ventes de licences lorsqu'il existe la preuve matérielle que les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur, que le prix est déterminé ou déterminable, que les coûts encourus ou restant à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable, que toutes les obligations contractuelles ont été satisfaites et que le recouvrement de la créance est probable. Si l'un des critères n'est pas respecté, la reconnaissance du chiffre d'affaires est différée jusqu'à ce que tous les critères soient respectés. Dans le cas des licences accordées pour une durée déterminée, le produit est reconnu sur cette durée.

Les accords de ventes de licences comprennent souvent des prestations de développement et d'implémentation, de conseil et formation. Le chiffre d'affaires sur les prestations de services de ces contrats est comptabilisé séparément du chiffre d'affaires de la licence, si les prestations de services ne sont pas essentielles au fonctionnement des licences.

Dans tous les cas de prestations de développement et/ou d'implémentation, le Groupe vérifie systématiquement si ces prestations sont ou non déterminantes au regard de la livraison de la licence. Lorsque ces prestations de services sont considérées comme déterminantes, ou lorsque la transaction implique une modification significative du progiciel, le chiffre d'affaires issu des ventes de licences et des prestations de développement / d'implémentation est généralement reconnu selon la méthode de l'avancement.

Le chiffre d'affaires sur les prestations de conseil et de formation est enregistré en produit lors de la réalisation du service correspondant. Le chiffre d'affaires sur les contrats de prestations au forfait est reconnu selon la méthode de l'avancement.

Le chiffre d'affaires de la maintenance et des services bureau est reconnu au prorata temporis sur la durée du contrat.

## 2.5 Goodwills, actifs incorporels & corporels

### Goodwills

Conformément à IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif, les actifs et les passifs identifiables acquis ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables acquis. Si le goodwill est négatif, il est constaté immédiatement en profit au compte de résultat.

Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur éventuellement constatées. Il est soumis à des tests de pertes de valeur chaque année, ou dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres charges des activités ordinaires ».

En outre, en application des dispositions prévues par la norme IFRS 3, les principes suivants s'appliquent aux regroupements d'entreprises :

- A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ;

- En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale, l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisé en goodwill.

#### Frais de recherche et développement générés en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles, lorsqu'elles remplissent les critères définis par la norme IAS 38 et en particulier si et seulement si il est possible de démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du logiciel en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever le logiciel et de l'utiliser ou de le vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre le logiciel ;
- la façon dont le logiciel en cours de développement générera des avantages économiques futurs probables ; il doit être notamment démontré l'existence d'un marché pour le logiciel en cours de développement ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre le logiciel ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement.

Le respect de ces critères est déterminé produit par produit. Les dépenses de développement des logiciels qui ne peuvent pas être capitalisées sont immédiatement comptabilisées en charges.

Un amortissement est constaté sur la durée d'utilité de chaque projet, (généralement de 1 an à 10 ans), qui est revue à chaque clôture.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est définie. Ces durées d'utilité sont généralement de 1 an à 10 ans. Elles sont revues à chaque clôture.

Les immobilisations dont la durée d'utilité est indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet des tests de dépréciation, annuels ou pratiqués dès la mise en évidence d'un indice de perte de valeur.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût s'entend du coût d'acquisition ou de production. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition d'une immobilisation corporelle sont inscrits à l'actif, comme un élément du coût d'acquisition. L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité de l'actif, à savoir généralement :

- 2 à 5 ans pour les matériels et les machines,
- 5 à 20 ans pour les agencements et constructions.

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture. Les actifs financés par des contrats de location financement sont capitalisés pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure, et sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs.

#### Dépréciations

Les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis mais soumis à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle, et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre notablement de leur valeur. Les valeurs comptables des autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation, chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuellement, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, comme pour les écarts d'acquisition, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Linedata Services a retenu comme unités génératrices de trésorerie ses unités opérationnelles : ces dernières correspondent aux segments géographiques suivants :

- Europe du Sud,
- Europe du Nord
- Amérique du Nord
- Asie

Il s'agit du niveau auquel la Direction de Linedata Services évalue la performance opérationnelle.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie - UGT) et de sa cession. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et le plan d'affaires les plus récents approuvés par la Direction. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

S'il n'existe ni accord de vente irrévocable, ni marché actif, la juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une UGT) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers).

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur est enregistrée en "autres charges des activités ordinaires". Lorsqu'elle concerne une unité génératrice de trésorerie, elle est imputée en priorité sur les goodwill rattachés à cette unité génératrice de trésorerie.

Les pertes de valeurs enregistrées au titre des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill) peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée. En revanche, les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill sont irréversibles.

La dépréciation des goodwill est inscrite en "autres charges opérationnelles" au compte de résultat.

## 2.6 Actifs & passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente, les actifs évalués à la juste valeur par le résultat et les prêts et les créances.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et certaines dettes d'exploitation.

### Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

#### Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

#### Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication significative et durable de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

## Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une ré-estimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif, et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

## Actifs évalués à la juste valeur par le résultat

Les actifs évalués à la juste valeur par le résultat comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ces actifs peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus.

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme et comprennent essentiellement SICAV et Fonds Commun de Placement.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les disponibilités et quasi disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées selon la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le résultat.

## Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui égalise l'actualisation des flux attendus des sorties de trésorerie futurs jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché et la valeur nette comptable actuelle du passif financier. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus entre les parties au contrat.

## Passifs évalués à la juste valeur par le résultat

Ces passifs sont évalués à leur juste valeur.

### 2.7 Evaluation et comptabilisation des instruments financiers dérivés

Linedata Services utilise des instruments financiers dérivés à des fins de couverture pour se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêt, ses emprunts à moyen terme étant contractés à taux variable.

La plupart de ces instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont considérés en comptabilité comme des instruments de couverture de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisée en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres intitulée "Éléments directement constatés en capitaux propres" pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que la variation de la juste valeur relative à la partie inefficace est constatée au compte de résultat sous la rubrique "Autres produits et charges financiers".

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé en résultat sous la rubrique "Autres produits et charges financiers".

La valeur des instruments financiers dérivés est inscrite en actifs financiers si elle est positive. Les dérivés dont la valeur est négative sont inscrits au bilan en passifs financiers.

## 2.8 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sans contrepartie attendue du tiers.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

## 2.9 Avantages au personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, Linedata Services offre certains avantages au personnel qui assurent aux salariés remplissant les conditions requises, le versement d'un capital au moment de leur départ en retraite du Groupe (régime d'indemnités de fin de carrière) ou de sommes forfaitaires acquises en fonction de leur ancienneté professionnelle dans l'entreprise (régime de médailles du travail). Conformément aux obligations et réglementations publiques applicables, ces régimes, dits à prestations définies, peuvent être financés par des placements dans différents instruments.

Les engagements liés à ces régimes sont déterminés par des actuaires indépendants selon la méthode des crédits d'unités projetées. Ces évaluations prennent en compte la probabilité du maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié dans chacun des pays où Linedata Services a mis en place de tels régimes (France uniquement à ce jour).

En outre, le Groupe applique les règles suivantes :

- S'il existe des actifs dédiés à la couverture des régimes, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur et déduits des provisions enregistrées au bilan ;
- Concernant le régime d'indemnités de fin de carrière, les profits et pertes actuariels générés sont imputés en capitaux propres et aucun amortissement au titre de ces écarts actuariels n'est comptabilisé au compte de résultat ;

## 2.10 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, en appliquant la méthode du report variable.

Ces différences temporelles donnent lieu à la comptabilisation :

- D'actifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie d'impôt attendue),
- De passifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Ces estimations sont revues à la clôture de chaque exercice, en fonction de l'évolution éventuelle des taux d'impôt applicables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est

généralisé par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture, et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé. Pour apprécier la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable disponible, il est notamment tenu compte de l'historique des résultats des exercices précédents, des prévisions de résultats futurs, des éléments non récurrents qui ne seraient pas susceptibles de se renouveler à l'avenir et de la stratégie fiscale de l'entité.

De ce fait, l'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ses déficits reportables repose sur une part de jugement importante. Si les résultats fiscaux futurs du Groupe s'avéraient sensiblement différents de ceux anticipés, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la hausse ou à la baisse la valeur comptable des actifs d'impôt différé, ce qui pourrait avoir un effet significatif sur le bilan et le résultat du Groupe.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des passifs d'impôt différé sont constatés sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée, et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

## 2.11 Rémunération en actions

Le Groupe Linedata maintient des plans d'intéressement au travers desquels il attribue des options de souscription ou d'achat d'actions (stock-options) ou des actions gratuites à certains dirigeants et salariés. L'objectif de ces plans est d'aligner l'intérêt des dirigeants sur celui des actionnaires en leur fournissant une incitation supplémentaire à améliorer les performances de l'entreprise et accroître le cours de l'action sur le long terme.

L'attribution de stock-options ou d'actions gratuites représente un avantage consenti aux dirigeants et salariés concernés et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par Linedata Services. Il est évalué à la juste valeur des dérivés d'actions Linedata Services émis. Il correspond à la valeur de l'option à la date d'attribution, évaluée par un actuair indépendant en utilisant un modèle Black & Scholes.

Cette rémunération, payée en dérivés d'actions Linedata Services, est comptabilisée comme une charge de personnel, par contrepartie des capitaux propres, et étalée sur la durée d'acquisition de l'avantage consenti, à savoir :

- sur une période de 4 ans, soit 50% après deux ans et le solde après les quatre ans, conformément aux règlements des plans de Linedata Services du 10 novembre 2005 et du 11 juin 2007.
- sur une période de 3 ans, par tranches d'un tiers par année lorsque les bénéficiaires sont résidents français et sur une période de 4 ans, par tranches d'un quart par année concernant les autres bénéficiaires, conformément au règlement du plan de Linedata Services en date du 4 octobre 2011.

L'effet de dilution des plans de stock-options dont l'acquisition des droits par les dirigeants et salariés est en cours est reflété dans le calcul du résultat dilué par action. Les options et les bons de souscription d'actions n'ont un effet dilutif que lorsque le cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période excède le prix d'exercice des options ou des bons de souscriptions d'actions. Le résultat par action présenté antérieurement n'est pas ajusté à titre rétroactif pour refléter les changements des cours des actions ordinaires.

Le plan d'attribution gratuite d'actions consenti en 2011 n'est pas dilutif dans la mesure où les actions qui viendront à être remises seront prélevées sur l'autocontrôle.

## 2.12 Principes de présentation des informations financières

### Compte de résultat

Linedata Services a choisi de présenter son compte de résultat par nature.

#### Résultat opérationnel, résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel correspond à la différence entre les charges et les produits, à l'exception de ceux résultant des activités financières (i.e. coût de l'endettement financier net et autres charges et produits financiers), des activités abandonnées et de l'impôt.

La présentation du compte de résultat comprend un sous-total nommé "résultat opérationnel courant" qui correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des "Autres charges opérationnelles" et "Autres produits opérationnels".

Les "Autres charges opérationnelles" et "Autres produits opérationnels" comprennent notamment les coûts de restructuration, les coûts d'acquisition liés aux opérations de croissance externe n'ayant pas abouti et le cas échéant les indemnités reçues en contrepartie ainsi que les charges non récurrentes liées aux opérations de croissance externe et la dépréciation des actifs non courants. Ils intègrent également les résultats sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

#### *Coût de l'endettement financier net et autres charges et produits financiers*

Le coût du financement brut inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières.

Le coût du financement net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières et les produits d'intérêts des disponibilités.

Les autres charges et produits financiers comprennent principalement les variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés en résultat (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change (autres que relatifs aux opérations d'exploitation, classés dans le résultat d'exploitation) et les résultats sur cessions de titres disponibles à la vente et de participations non consolidées.

#### Etat de la situation financière

Les actifs et passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, considéré comme étant égal à 12 mois, sont classés en actifs ou passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs et passifs non courants. Néanmoins, conformément aux dispositions des normes d'information financière internationales, les impôts différés sont comptabilisés en actifs ou passifs non courants.

#### Etat des flux de trésorerie

Linedata Services a choisi de présenter son tableau des flux de trésorerie consolidés selon la méthode indirecte. Les flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont obtenus à partir du résultat net corrigé des opérations non monétaires, des éléments associés aux flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement et de la variation du besoin en fonds de roulement.

### **3 - FAITS MAJEURS**

Le 11 juillet 2011, les sociétés Linedata Services et Fimasys ont signé un protocole prévoyant la cession à Linedata de la totalité des actions détenues par les actionnaires de Fimasys. La réalisation définitive est intervenue le 28 juillet 2011, à l'issue de diligences complémentaires.

Fimasys est spécialisée dans le développement de logiciels de gestion financière et commercialise les 2 logiciels :

- Profinance, une solution intégrée de gestion des activités de front, middle et back-office dans les domaines des services financiers aux entreprises et aux particuliers et des opérations de crédit-bail,
- WebEpargne, un progiciel de tenue administrative des comptes individuels d'épargne salariale et retraite réalisée par des sociétés financières pour le compte de leurs entreprises clientes.

Les sociétés Linedata et Fimasys misent sur ce rapprochement pour renforcer leurs parts de marchés en Europe et dans le monde dans les domaines des crédits et de l'épargne d'entreprises, en créant des synergies, en appliquant les mêmes process et en proposant une offre complémentaire de celle actuellement proposée par Linedata.

L'acquisition de Fimasys a généré la reconnaissance d'un écart d'acquisition de 7,1 M€, dont la détermination est détaillée en 7.1, dans les comptes consolidés.

Le Directoire de la société Linedata Services a décidé, à effet du 19 août 2011, de réduire le capital social de la société par annulation de 499 828 actions auto-détenues, soit 4,53% du capital. Cette opération est immédiatement relative pour l'ensemble des actionnaires et est sans incidence sur les capitaux propres consolidés du Groupe. Le nombre de titres composant le capital sera désormais de 10 525 025 actions.

Le Directoire de la société Linedata Services a décidé le 4 octobre 2011 de procéder à une attribution gratuite d'actions en faveur de 9 salariés, dont 2 mandataires sociaux, pour un maximum de 96 250 actions.

#### 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés Fimasys et Fimasys España, filiale à 100% de Fimasys, acquises en juillet 2011, sont entrées dans le périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011 est le suivant :

Raison sociale - Adresse	% contrôle	Mode de contrôle	Méthode de consolidation
LINEDATA SERVICES 19, rue d'Orléans 92523 Neuilly sur Seine Cedex - France	100%	Mère	Société mère
FIMASYS 11, rue Salomon de Rothschild 92150 Suresnes - France	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
FIMASYS ESPAÑA Calle José Celestino Mutis, n° 4, 6° A San Sebastián de los Reyes (Madrid) - Espagne	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES ASSET MANAGEMENT 2-6, Place du Général de Gaulle 92184 Antony - France	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES LEASING & CREDIT 31-33, avenue Aristide Briand 94110 Arcueil - France	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES LUXEMBOURG 10, rue Caspard-Mathias Spoo L-2546 Luxembourg - Luxembourg	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES TUNISIE Immeuble Cléopâtre Center, Bloc B - Centre Urbain Nord 1083 Tunis - Tunisie	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA TECHNOLOGIES TUNISIE Immeuble Cléopâtre Center, Bloc B - Centre Urbain Nord 1083 Tunis - Tunisie	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES GmbH Walter-Kolb-Strasse 9-11 60594 Francfort - Allemagne	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA Ltd 85 Gracechurch Street Londres EC3V 0AA - Royaume-Uni	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES (UK) Ltd Bishopsgate Court, 4/12 Norton Folgate Londres E1 6DB - Royaume-Uni	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA Limited (ex-GLOBAL INVESTMENT SYSTEMS IRELAND Ltd) Heather House - Heather Road - Sandyford Business Estate Dublin 18 - Irlande	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES (Latvia) SIA Europa Business Center 4 <sup>th</sup> floor - Ropazu Street 10 Riga LV -1039 - Lettonie	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES Inc 260, Franklin Street Boston - MA 02110 - Etats-Unis	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LD SERVICES Inc 260, Franklin Street Boston - MA 02110 - Etats-Unis	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES (BFT) Inc 350 Park Avenue - 9 <sup>th</sup> floor New York NY 10022 - Etats-Unis	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES (BFT) (H.K.) Ltd. Unit 901-902, 9/F - Li Po Chun Chambers 189 Des Voeux Road Central Hong Kong	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale

Les sociétés Linedata Services Canada Inc, JTS In et Vie SE, contrôlées de manière exclusive mais sans activité ni actif ou passif significatif, ne sont pas consolidées.

La société Linedata Services GmbH, contrôlée de manière exclusive, a été consolidée sur la base de sa situation nette au 31/12/2005 (plus d'activité depuis 2005).



Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2011, d'une durée de 12 mois, à l'exception des entrées de périmètre.

## 5 - INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle se fonde sur le reporting interne utilisé par les principaux décideurs opérationnels, à savoir le Président du Directoire et le Comité de Direction.

Le Groupe identifie un secteur opérationnel comme une composante distincte, qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, et dont les résultats opérationnels sont examinés régulièrement par le principal décideur opérationnel afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Compte tenu de l'organisation mise en place au sein du Groupe en 2007, le secteur principal d'analyse est le secteur géographique.

### Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Europe du Sud	Europe du Nord	Amérique du Nord	Asie	Total
	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2011
Produits des activités ordinaires	67 879	27 203	39 191	3 034	137 306
EBITDA	15 741 23,2%	4 701 17,3%	10 988 28,0%	547 18,0%	31 978 23,3%
Dotations nettes aux amortissements et provisions - résultat opérationnel courant	(3 996)	(2 354)	(1 631)	(54)	(8 035)
Dotations nettes aux amortissements et provisions - autres charges & produits opérationnels	(130)	0	0	0	(130)
Résultat opérationnel	11 615 17,1%	2 348 8,6%	9 357 23,9%	493 16,3%	23 813 17,3%
Coût de l'endettement financier net					(669)
Autres produits et charges financières					96
Impôts					(8 707)
Résultat net des activités abandonnées					0
Résultat net					14 533 10,6%

<i>(en milliers d'euros)</i>	Europe du Sud	Europe du Nord	Amérique du Nord	Asie	Total
	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010
Produits des activités ordinaires	65 536	27 441	40 103	3 163	136 243
EBITDA	13 443 20,5%	3 437 12,5%	12 023 30,0%	333 10,5%	29 237 21,5%
Dotations nettes aux amortissements et provisions - résultat opérationnel courant	(2 283)	(2 864)	(1 747)	85	(6 808)
Dotations nettes aux amortissements et provisions - autres charges & produits opérationnels	(808)	35	0	0	(773)
Résultat opérationnel	10 353 15,8%	608 2,2%	10 276 25,6%	418 13,2%	21 655 15,9%
Coût de l'endettement financier net					(1 008)
Autres produits et charges financières					24
Impôts					(7 740)
Résultat net des activités abandonnées					0
Résultat net					12 931 9,5%

L'EBITDA est l'indicateur clé du Groupe, il se définit comme le résultat opérationnel hors dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'EBITDA et le résultat opérationnel de la société Linedata Technologies Tunisie, soit respectivement 692 K€ et 66 K€ en 2011, sont intégrés dans chaque région, au prorata du chiffre d'affaires réalisé avec chacune d'entre elles. La société Linedata Technologies Tunisie agit comme sous-traitant pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les sociétés Fimasys et Fimasys España sont affectées au secteur de l'Europe du Sud.

### Etat de la situation financière consolidée

<i>(en milliers d'euros)</i>	Europe du Sud	Europe du Nord	Amérique du Nord	Asie	Total
	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2011
<b>ACTIF</b>					
Goodwills	53 627	28 290	22 529	0	104 446
Immobilisations Incorporelles	10 348	5 633	3 306	15	19 302
Immobilisations Corporelles	5 217	1 291	1 562	332	8 402
Autres actifs financiers non courants	837	552	100	76	1 565
Autres actifs non courants	0	0	261	0	261
Actifs non courants	70 028	35 765	27 759	423	133 975
Actifs courants	39 736	8 747	10 632	1 629	60 743
Total Actifs Sectoriels	109 764	44 512	38 391	2 052	194 718
Actifs non alloués					5 239
<b>TOTAL ACTIF</b>					<b>199 956</b>
<b>PASSIF</b>					
Passifs non courants	3 953	509	550	0	5 012
Passifs courants	28 182	9 522	5 410	1 143	44 257
Total Passifs Sectoriels	32 135	10 031	5 960	1 143	49 269
Passifs non alloués					32 374
Capitaux Propres					118 313
<b>TOTAL PASSIF</b>					<b>199 956</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Europe du Sud	Europe du Nord	Amérique du Nord	Asie	Total
	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010
<b>ACTIF</b>					
Goodwills	46 509	27 436	21 815	0	95 760
Immobilisations Incorporelles	4 767	7 693	3 491	0	15 952
Immobilisations Corporelles	4 717	1 374	1 354	105	7 550
Autres actifs financiers non courants	480	538	97	0	1 115
Autres actifs non courants	0	0	394	0	394
Actifs non courants	56 473	37 041	27 152	105	120 771
Actifs courants	44 693	9 834	9 298	1 284	65 109
Total Actifs Sectoriels	101 166	46 876	36 449	1 389	185 880
Actifs non alloués					4 473
<b>TOTAL ACTIF</b>					<b>190 353</b>
<b>PASSIF</b>					
Passifs non courants	3 323	494	636	0	4 453
Passifs courants	27 188	9 880	6 355	986	44 410
Total Passifs Sectoriels	30 511	10 374	6 991	986	48 863
Passifs non alloués					32 904
Capitaux Propres					108 586
<b>TOTAL PASSIF</b>					<b>190 353</b>

Les actifs non alloués comprennent les impôts différés actifs et les créances d'impôts. Les passifs non alloués correspondent aux impôts exigibles et différés, ainsi qu'aux dettes financières.

## Investissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	Europe du Sud	Europe du Nord	Amérique du Nord	Asie	Total
	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	6 073	1 711	840	18	8 643
Immobilisations corporelles	1 605	601	632	293	3 131
Total	7 678	2 312	1 472	312	11 774

Les investissements en Europe du Sud en 2011 concernent essentiellement les logiciels et la relation clientèle de Fimasys.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Europe du Sud	Europe du Nord	Amérique du Nord	Asie	Total
	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	481	1 374	647	0	2 502
Immobilisations corporelles	2 357	1 118	1 216	18	4 708
Total	2 838	2 492	1 862	18	7 210

## 6 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

### 6.1 Achats et autres charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Achat sous traitance télécom, télématique, éditique	(11 886)	(11 969)
Autres Achats	(975)	(1 301)
Locations immobilières & autres	(5 479)	(5 331)
Intérimaires, prestataires & sous traitance	(5 009)	(7 606)
Frais de développement portés à l'actif	343	0
Honoraires et assurances	(2 784)	(3 547)
Voyages, déplacements, transport	(3 868)	(3 617)
Telecoms et Affranchissement	(1 075)	(1 098)
Services bancaires et assimilés	(106)	(92)
Autres charges externes	(3 419)	(2 959)
Achats et autres charges externes	(34 259)	(37 522)

(1) La baisse du poste « Intérimaires, prestataires & sous-traitance » est liée à la réduction des effectifs externes affectés au projet d'Assurance-vie en Europe du Sud qui est entré en phase de recette et garantie en 2010.

## 6.2 Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Rémunérations	(54 740)	(52 846)
Charges sociales	(15 031)	(14 040)
Participation & Intéressement	(1 329)	(1 150)
Dotations nettes aux provisions sur engagements de retraite	(361)	(294)
Charges relatives aux stocks options	(50)	(44)
Frais de développement portés à l'actif	2 935	1 937
Crédit d'impôt recherche	591	522
<b>Charges de personnel</b>	<b>(67 984)</b>	<b>(65 915)</b>

Les frais de R&D, soit 9,2 M€ (avant activation) représentent 6,7% des produits des activités ordinaires en 2011, stables par rapport à 2010 où ils représentaient 6,7% des produits des activités ordinaires, soit 9,1 M€ (avant activation). Une partie de ces dépenses a été activée (voir note 7.2).

La répartition des effectifs à la date de la clôture est la suivante :

Effectifs	31/12/2011	31/12/2010
Europe du Sud	524	427
Europe du Nord	188	185
Amérique du Nord	173	165
Asie	31	28
<b>TOTAL</b>	<b>916</b>	<b>805</b>

### 6.3 Autres charges et autres produits

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Gains de change opérationnels	501	413
Autres produits	137	626
<b>Autres produits</b>	<b>638</b>	<b>1 040</b>
Jetons de présence	(122)	(119)
Redevances	(552)	(411)
Pertes de change opérationnelles	(456)	(316)
Autres charges (1)	(244)	(1 118)
<b>Autres charges</b>	<b>(1 373)</b>	<b>(1 964)</b>

(1) Les autres charges correspondent essentiellement à des pertes sur créances irrécouvrables.

### 6.4 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles	(5 531)	(6 745)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles	(2 517)	(2 399)
<b>Dotations nettes aux amortissements</b>	<b>(8 048)</b>	<b>(9 144)</b>
Dotations nettes aux provisions (1)	201	1 867
Dotations nettes pour dépréciation des actifs circulants	173	763
<b>Dotations nettes aux dépréciations et provisions</b>	<b>(7 674)</b>	<b>(6 514)</b>

(1) En 2010, ce montant correspondait essentiellement à la variation nette de la provision pour perte à terminaison sur un contrat au forfait en Europe du Sud. En 2011, il intègre l'effet de la reprise sur la provision pour perte à terminaison et garantie sur deux contrats au forfait en Europe du Sud pour 0,8 M€ et les dotations aux provisions pour litiges à hauteur de (0,6) M€.

## 6.5 Autres charges et autres produits opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres produits non récurrents	26	3
Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	256
Reprises de provisions	161	296
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>187</b>	<b>555</b>
Valeur nette des immobilisations cédées ou mises au rebut	(104)	(273)
Autres charges non récurrentes	0	(739)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(291)	(373)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(395)</b>	<b>(1 385)</b>

Les reprises de provisions sont relatives à une reprise de provisions sur immobilisations pour lesquelles des charges ont été comptabilisées en valeur nette des immobilisations cédées ou mises au rebut à hauteur de 0,1M€.

## 6.6 Coût de l'endettement financier net

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Produits nets sur cessions de VMP	88	73
Autres produits financiers	3	7
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>91</b>	<b>80</b>
Coût de l'endettement financier brut	(760)	(1 088)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(669)</b>	<b>(1 008)</b>

## 6.7 Autres produits et charges financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Gains de change	477	1 359
Autres produits financiers	96	166
<b>Autres produits financiers</b>	<b>573</b>	<b>1 525</b>
Pertes de change	(375)	(1 469)
Autres charges financières	(102)	(32)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(477)</b>	<b>(1 501)</b>

## 6.8 Impôts sur les sociétés - Preuve d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
Résultat avant impôts sociétés	23 240		20 671	
Taux théorique d'impôts en France	(8 002)	(34,43%)	(7 117)	(34,43%)
Déficits non activés	(14)	(0,06%)	(141)	(0,68%)
Utilisation de pertes fiscales antérieures non activées	136	0,59%	-	
Impôts exigibles sur différences permanentes	(1 267)	(5,45%)	(736)	(3,56%)
Impacts des différences de taux	204	0,88%	(52)	(0,25%)
Stock options	(17)	(0,07%)	(15)	(0,07%)
Crédits d'impôt recherche	50	0,22%	186	0,90%
Autres crédits d'impôts		0,00%	21	0,10%
Autres	203	0,87%	113	0,55%
<b>Total</b>	<b>(8 707)</b>	<b>(37,47%)</b>	<b>(7 740)</b>	<b>(37,44%)</b>
Dont :				
. Impôts exigibles courants	(8 412)		(6 361)	
. Impôts différés	(295)		(1 379)	
Taux réel d'impôt	(37,47%)		(37,45%)	

Conformément aux traitements autorisés par le Conseil National de la Comptabilité, le Groupe Linedata a procédé au classement de la nouvelle taxe CVAE sur la ligne impôt du compte de résultats 2010 et 2011. Ce montant s'élève à 0,6 M€ en 2010 et 0,5 M€ en 2011. En contrepartie, des impôts différés passifs ont été comptabilisés pour un montant total de 0,1 M€ en 2010 et 2011. L'impact se retrouve dans la rubrique « impôts exigibles sur différences permanentes » de la preuve d'impôt.

## 6.9 Note sur le résultat par action

### Résultat de base par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, diminué des actions propres. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est une moyenne annuelle calculée en fonction de la date d'émission ou de rachat des actions au cours de la période.

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net part du Groupe <i>(en milliers d'euros)</i>	14 533	12 931
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	10 684 856	10 514 088
<b>Résultat de base par action <i>(en euros)</i></b>	<b>1,36</b>	<b>1,23</b>

## Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période.

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net part du Groupe utilisé pour la détermination du résultat	14 533	12 931
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	10 684 856	10 514 088
Nombre d'actions provenant d'instruments dilutifs *	0	307 797
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	10 684 856	10 821 885
Résultat dilué par action ( <i>en euros</i> )	1,36	1,19

\* options de souscription d'actions.

La moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenue pour la détermination du résultat dilué par action tient compte du nombre d'actions potentielles dilutives liées aux plans de souscription d'actions.

## 7 - NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDE

### 7.1 Goodwills

La variation des écarts d'acquisition sur la période se présente comme suit :

( <i>en milliers d'euros</i> )	Position 31/12/2010	Mvts de périmètre	Ecart de change	Position 31/12/2011
Europe du Sud	46 509	7 118	0	53 627
Europe du Nord	26 862		835	27 696
Amérique du Nord	22 390		732	23 122
Goodwills	95 760	7 118	1 567	104 446

Le goodwill issu de l'acquisition de la société Fimasys s'élève à 7,1 M€ et a été déterminé comme suit :

( <i>en milliers d'euros</i> )	Valeur historique	Ajustement de valeur	Juste valeur
Actifs incorporels	1 143	3 736	4 879
Immobilisations corporelles	23		23
Impôts différés	1 037	(1 147)	(110)
Autres actifs et passifs	(648)	(390)	(1 038)
Actif net de Fimasys au 30/06/2011	1 555	2 199	3 754
Quote-part acquise le 28/07/2011 (100%)			3 754
Prix d'acquisition des titres			10 872
Ecart d'acquisition			7 118



## Test de perte de valeur

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, Linedata Services a réexaminé la valeur des actifs associés à ses unités opérationnelles. Les unités opérationnelles testées correspondent aux segments définis dans l'information sectorielle :

- Europe du Sud,
- Europe du Nord,
- Amérique du Nord,
- Asie.

La méthode de valorisation retenue est la méthode des DCF (Discounted Cash Flows) sur la base de plans d'affaires approuvés par la Direction projetés sur 5 ans, d'un taux de croissance perpétuelle de 2%, en retenant un taux d'actualisation (WACC) de 11%.

Au 31 décembre 2011, sur la base des évaluations internes réalisées, la Direction de Linedata Services a constaté que la valeur d'utilité des unités opérationnelles testées excède leur valeur comptable et que comme cela fut le cas en 2010, aucune perte de valeur n'est à enregistrer.

## Sensibilité des valeurs recouvrables par unités opérationnelles

La société considère que les indicateurs clés influençant les valeurs d'utilité sont :

1. Le taux de croissance perpétuel des cash flows,
2. Le taux de croissance annuel composé de l'EBITDA sur la période 2011-2016.

Pour ramener les valeurs d'utilité aux valeurs comptables, il faudrait que les indicateurs clés par région soient inférieurs à :

- pour le taux de croissance perpétuel des cash flows en année de sortie :

	Valeurs pour ramener les valeurs d'utilité aux valeurs comptables			
	Europe du Sud	Europe du Nord	Amérique du Nord	Asie
Taux de croissance perpétuel des cash flows en année de sortie	-9,3%	-0,1%	-22,7%	non pertinent

- pour le taux de croissance annuel composé de l'EBITDA 2011-2016 :

	Valeurs pour ramener les valeurs d'utilité aux valeurs comptables			
	Europe du Sud	Europe du Nord	Amérique du Nord	Asie
Taux de croissance annuel composé de l'EBITDA 2011-2016	-3,6%	-6,7%	-11,5%	-41,0%

## 7.2 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Mvts de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassemen t	Différence de change	31/12/2011
Logiciels, concessions brevets et droits assimilés	38 457	5 302	2 755	(3 173)	30	687	44 058
<i>dont frais de développement activés</i>	<i>10 934</i>		<i>2 304</i>			<i>331</i>	<i>13 569</i>
Relation clientèle	7 602	515	0	0	0	241	8 358
Immobilisations incorporelles en cours	9	0	1 010	0	(30)	0	989
<i>dont frais de développement activés</i>	<i>9</i>		<i>967</i>			<i>(0)</i>	<i>976</i>
<b>Valeur brute</b>	<b>46 069</b>	<b>5 817</b>	<b>3 765</b>	<b>(3 173)</b>	<b>0</b>	<b>928</b>	<b>53 405</b>
Amortissements	(30 117)	(939)	(5 615)	3 173	0	(606)	(34 104)
<i>dont amortissements relatifs aux frais de développements activés</i>	<i>(6 644)</i>		<i>(1 347)</i>			<i>(150)</i>	<i>(8 141)</i>
<b>Valeur nette</b>	<b>15 952</b>	<b>4 878</b>	<b>(1 850)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>322</b>	<b>19 302</b>

Les mouvements de périmètre correspondent essentiellement à la valorisation à leur juste valeur des logiciels et des relations clientèles de Fimasys, société acquise au 28 juillet 2011. Les logiciels estimés à 4,3 M€ sont amortis sur une durée de 6 ans, et les relations clientèles valorisées à 0,5 M€, amorties sur 5 ans.

L'augmentation des immobilisations incorporelles comprend notamment l'activation de frais de développement sur l'ensemble des zones géographiques, pour un montant global de 3,3 M€.

## 7.3 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Mvts de périmètre	Augmentation	Diminution	Différence de change	31/12/2011
Valeur brute	32 180	386	3 058	(3 141)	412	32 895
<i>dont location financement</i>	<i>5 009</i>	<i>134</i>	<i>35</i>	<i>(2 220)</i>	<i>0</i>	<i>2 958</i>
Amortissements	(24 630)	(278)	(2 441)	3 186	(330)	(24 493)
<i>dont location financement</i>	<i>(4 426)</i>	<i>(49)</i>	<i>(292)</i>	<i>2 220</i>	<i>0</i>	<i>(2 547)</i>
<b>Valeur nette</b>	<b>7 550</b>	<b>108</b>	<b>617</b>	<b>45</b>	<b>82</b>	<b>8 402</b>
dont location financement	583	85	(257)	0	0	411

Les mouvements de périmètre correspondent aux immobilisations et aux contrats de crédit-bail des sociétés Fimasys et Fimasys España, acquises au 28 juillet 2011.

Les investissements comprennent notamment les installations & agencements des nouveaux locaux à Arcueil pour 0,9 M€ et les investissements dans des nouveaux centres de calculs pour 0,7 M€.

#### 7.4 Actifs financiers et autres actifs non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres de participation non consolidés	13	13
Dépôts et cautionnement et autres	1 602	1 102
Autres actifs non courants	261	394
<b>Valeur brute</b>	<b>1 876</b>	<b>1 509</b>
Provision pour dépréciation	(50)	0
<b>Valeur nette</b>	<b>1 826</b>	<b>1 509</b>

Les titres de participation non consolidés concernent des participations détenues par Linedata Services Asset Management dont l'activité, le patrimoine et les engagements sont non significatifs au niveau du Groupe.

Les dépôts et cautionnements sont relatifs aux baux commerciaux.

Les autres actifs non courants correspondent à la créance d'impôt recherche en Amérique du Nord, récupérable à plus d'un an.

#### 7.5 Impôts différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Impôts différés sur engagements de retraite	1 140	914
Impôts différés sur déficits reportables	1 253	9
Impôts différés sur actifs incorporels	(7 845)	(5 716)
Impôts différés sur autres différences temporelles	2 229	2 179
<b>Impôts différés</b>	<b>(3 223)</b>	<b>(2 614)</b>
dont Impôts différés actifs	1 998	1 939
dont Impôts différés passifs	(5 221)	(4 553)

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale.

L'augmentation du solde net passif d'impôts différés provient essentiellement de la reconnaissance de passifs d'impôts différés liés à la valorisation à leur juste valeur d'actifs incorporels acquis de Fimasys, pour 1,2 M€, de l'augmentation et de l'effet change sur la zone Amérique du Nord, compensés partiellement par l'augmentation des impôts différés actifs en Europe du Sud, notamment du fait de l'activation des déficits fiscaux de Fimasys, s'élevant à 3 638 K€ au 31 décembre 2011 et dont le recouvrabilité revêt un caractère propable.

Le montant total des déficits non activés au 31 décembre 2011 est de 2 563 K€ sur la zone Amérique du Nord, soit 897 K€ d'actif non reconnu du fait du caractère incertain de leur recouvrabilité.

## 7.6 Créances d'exploitation et autres débiteurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients et comptes rattachés bruts	32 748	32 417
Provision pour dépréciation	(1 203)	(1 325)
Créances clients et comptes rattachés nets	31 545	31 092
Créances fiscales	2 575	3 800
Autres créances	284	275
Débiteurs divers	93	240
Charges constatées d'avance	2 684	2 321
Autres créances d'exploitation et débiteurs bruts	5 636	6 636
Provisions pour dépréciation	(3)	0
Autres créances d'exploitation et débiteurs nets	5 633	6 636
Créances d'exploitation et autres débiteurs	37 178	37 728

Le Groupe a procédé à la revue du portefeuille de ses créances échues et non réglées afin de constituer les dépréciations jugées nécessaires sur la base de sa meilleure estimation des recouvrements attendus.

Les flux de variation des provisions pour dépréciation sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Mvts de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2011
Provision pour dépréciation créances clients	(1 325)	(37)	(435)	548	62		(16)	(1 203)
Provision pour dépréciation créances diverses	0		(3)					(3)
Provision pour dépréciation	(1 325)	(37)	(438)	548	62	0	(16)	(1 206)

## 7.7 Provisions

Les provisions ont évolué comme suit au cours de la période :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Mvts de périmètre	Dotations aux provisions	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Impact Situation nette	Différence de change	31/12/2011
Indemnités de fin de carrière	2 652	232	500	(161)	0	86		3 309
Médailles du travail	450		47	(25)				472
Autres provisions non courantes	507	0	0	0	0	0	15	522
Provisions non courantes	3 609	232	547	(186)	0	86	15	4 303
Litiges	1 754	200	568	(12)	0	0	0	2 510
Autres provisions courantes	1 066	264	285	(244)	(526)	0	0	845
Provisions courantes	2 820	464	853	(256)	(526)	0	0	3 355

Le reliquat de provision sur un contrat au forfait en Europe du Sud, qui subsistait au 31 décembre 2010 pour un montant de 0,5M€ (relatif à des travaux complémentaires sur 2011), a été intégralement repris sur la période.

Les litiges concernent notamment des contentieux prud'homaux et immobiliers, dont l'échéance attendue des sorties d'avantages économiques en résultant est supérieure à un an.

## 7.8 Régimes d'avantages au personnel

### Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Variation de la valeur des engagements (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2011	Indemnités de fin de carrière 2010	Médailles du travail 2011	Médailles du travail 2010	Total 2011	Total 2010
Engagement au 01/01	(3 176)	(2 970)	(450)	(445)	(3 626)	(3 415)
Coût des services	(254)	(223)	(47)	(44)	(301)	(267)
Coût de l'actualisation	(155)	(149)	(19)	(19)	(174)	(168)
Gains / Pertes actuariels	(86)	(2)	21	23	(65)	21
Modification du régime					0	0
Prestations payées	94	52	23	35	117	87
Réduction / Liquidation de régime					0	0
Autres (transferts) - reprises	(165)	116		0	(165)	116
<b>Valeur totale de l'engagement au 31/12</b>	<b>(3 742)</b>	<b>(3 176)</b>	<b>(472)</b>	<b>(450)</b>	<b>(4 214)</b>	<b>(3 626)</b>
Charge de l'exercice (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2011	Indemnités de fin de carrière 2010	Médailles du travail 2011	Médailles du travail 2010	Total 2011	Total 2010
Coût des services rendus	254	223	47	44	301	267
Coût de l'actualisation	155	149	19	19	174	168
Rendement attendu des fonds d'assurance					0	0
Amortissement du coût des services passés	90	90			90	90
Amortissement des gains / pertes actuariels			(21)	(23)	(21)	(23)
Effet de réduction / liquidation de régime					0	0
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>499</b>	<b>462</b>	<b>45</b>	<b>40</b>	<b>544</b>	<b>502</b>
Evolution de la provision (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2011	Indemnités de fin de carrière 2010	Médailles du travail 2011	Médailles du travail 2010	Total 2011	Total 2010
Provision au 01/01	(2 655)	(2 359)	(450)	(445)	(3 105)	(2 804)
Charge de l'exercice	(499)	(462)	(45)	(40)	(544)	(502)
Prestations payées par l'employeur pendant l'exercice	94	52	23	35	117	87
Cotisations payées au fond d'assurance pendant l'exercice					0	0
Autres (transferts) - reprises	(163)	116			(163)	116
Montant reconnu en capitaux propres	(86)	(2)			(86)	(2)
<b>Provision au 31/12</b>	<b>(3 309)</b>	<b>(2 655)</b>	<b>(472)</b>	<b>(450)</b>	<b>(3 781)</b>	<b>(3 105)</b>
Réconciliation de la dette actuarielle et de la provision comptabilisée (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2011	Indemnités de fin de carrière 2010	Médailles du travail 2011	Médailles du travail 2010	Total 2011	Total 2010
Valeur de l'engagement au 31/12	(3 742)	(3 176)	(472)	(450)	(4 214)	(3 626)
Coûts des services passés non comptabilisés	433	521			433	521
Gains / Pertes actuariels non comptabilisés	0	0			0	0
<b>Provision au 31/12</b>	<b>(3 309)</b>	<b>(2 655)</b>	<b>(472)</b>	<b>(450)</b>	<b>(3 781)</b>	<b>(3 105)</b>

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des régimes d'avantages au personnel sont les suivantes :

	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation Indemnités de fin de carrière	4,50%	4,75%
Taux d'actualisation Médailles du travail	4,00%	4,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de progression des salaires	3,00%	3,00%
Table de mortalité	INSEE TVTD 2004-06	INSEE TVTD 2004-06

Le taux d'actualisation doit refléter les taux de rendement des obligations européennes privées de première catégorie et de même durée que celle des engagements. Les rendements ayant servi de référence sont ceux rapportés par l'indice iBoxx de « l'International Index Company » pour les « Corporate Bonds AA ».

Le taux à retenir au 31 décembre 2011 est proche de :

- 4,50% par référence aux indices iBoxx € Corporates AA 10+ pour les indemnités de fin de carrière,
- 4,00% par référence aux indices iBoxx € Corporates AA 7-10 pour les médailles du travail.

L'âge de départ en retraite dépend de l'année de naissance des salariés et de leur catégorie socioprofessionnelle :

CSP	Age
Cadres	
Nés avant le 01/01/1950	63 ans
Nés après le 01/01/1950	65 ans
Non cadres	
Nés avant le 01/01/1950	61 ans
Nés après le 01/01/1950	63 ans

La comparaison de la valeur de l'engagement des indemnités de fin de carrière et médailles du travail avec de la juste-valeur des actifs de couverture sur cinq ans est présentée ci-après :

Valeur de l'engagement sur 5 ans	2011	2010	2009	2008	2007
Valeur de l'engagement au 31/12	(4 214)	(3 626)	(3 415)	(2 822)	(2 558)
Juste-valeur des actifs de couverture					
Provision au 31/12	(4 214)	(3 626)	(3 415)	(2 822)	(2 558)

Le Groupe applique la méthode Sorie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les écarts d'expérience comptabilisés depuis cette application sont les suivants :

Ecarts d'expérience	2011	2010	2009	2008	2007
Ajustement de l'engagement	42	25	113	(44)	8

#### Droit individuel à formation

Le volume d'heures de formation correspondant aux droits acquis est de 36 847 heures au 31 décembre 2011, dont 4 741 heures correspondent aux droits acquis par les salariés de Fimasys. Il était de 32 349 heures au 31 décembre 2010.

## 7.9 Dettes financières

### Détail des dettes financières courantes & non courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts	11 702	15 622
Location financement	73	125
Autres dettes financières à long terme	179	438
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>11 954</b>	<b>16 185</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts	9 466	7 795
Découverts bancaires	54	23
Intérêts courus	116	163
Location financement	146	737
Autres dettes financières à court terme	0	0
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>9 782</b>	<b>8 718</b>

### Echéancier des dettes financières non courantes

Les dettes financières non courantes sont à échéance comprises entre 2 et 5 ans.

### Détail des variations des dettes financières courantes et non courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Mvts de périmètre	Augmentation	Remboursement	Variation juste valeur	Reclassement	31/12/2011
Emprunts	15 622	513	3 333			(7 766)	11 702
Location financement	125	44	18			(114)	73
Autres dettes financières à long terme	438				(259)		179
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>16 185</b>	<b>557</b>	<b>3 351</b>	<b>0</b>	<b>(259)</b>	<b>(7 880)</b>	<b>11 954</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Mvts de périmètre	Augmentation	Remboursement	Variation juste valeur	Reclassement	31/12/2011
Emprunts	7 795	1 437	1 667	(9 199)		7 766	9 466
Découverts bancaires	23	76		(45)			54
Intérêts courus	163			(47)			116
Location financement	737	42	17	(764)		114	146
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>8 718</b>	<b>1 555</b>	<b>1 684</b>	<b>(10 055)</b>	<b>0</b>	<b>7 880</b>	<b>9 782</b>

Linedata a procédé au remboursement de la dette senior à hauteur de 7,8 M€ en janvier 2011 et contracté un emprunt de 5 M€ au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2011.

Lors de son acquisition, Fimasys disposait d'un emprunt de 1,4 M€, remboursé en octobre 2011.

#### Couvertures de taux

Le Groupe Linedata a souscrit :

- Un swap participatif (50%) à 4,26% pour un nominal de 14,2M€, dont l'échéance est le 20 janvier 2013 ;
- Un swap participatif (50%) à 4,23% pour un nominal de 14,2M€, dont l'échéance est le 20 janvier 2013.

La variation de juste valeur pour les instruments non efficaces est constatée au compte de résultat sous la rubrique « autres produits et charges financiers » pour (20) K€ en 2011, en contrepartie d'une dette à long terme.

Pour les instruments efficaces, la variation de leur juste valeur est comptabilisée dans une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « éléments directement constatés en capitaux propres » (+183 K€ en 2011) en contrepartie d'une dette à long terme.

#### 7.10 Dettes d'exploitation courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fournisseurs	10 281	10 752
Dettes fiscales et sociales	16 188	15 397
Participation & intéressement	1 302	1 022
Autres dettes	1 505	3 634
Produits constatés d'avance	11 626	10 785
<b>Dettes d'exploitation courantes</b>	<b>40 902</b>	<b>41 590</b>

A périmètre constant, les dettes fournisseurs diminuent de 1 M€ par rapport au 31 décembre 2010, principalement en Europe du Sud.

En 2010, les dettes d'exploitation courantes comprenaient notamment 1,6 M€ d'avoirs à émettre, inclus dans les autres dettes.

#### 7.11 Autres dettes non courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres dettes non courantes	709	844

Les autres dettes correspondent à la part à plus d'un an des remboursements partiels reçus des bailleurs pour les travaux d'aménagements et d'installations en Europe du Sud et Amérique du Nord.



## 8 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 8.1 Plan de stock-options et d'attribution gratuite d'actions

Les principales hypothèses du calcul de la juste valeur des stocks options sont les suivantes :

Modèle d'évaluation	Black & Scholes
Volatilité attendue (1)	Entre 34,5% et 42,8%
Taux de dividendes attendu	Entre 1,0% et 2,0%
Taux de rendement sans risque	Entre 3,0% et 4,5%

(1) Cette hypothèse est estimée comme écart-type annualisé des rendements journaliers continûment composés de l'action Linedata Services sur un historique entre 5 et 5,5 ans environ aux dates d'attribution.

La norme IFRS 2 s'applique aux plans de stocks-options / actions gratuites dont le paiement est fondé sur des actions, qui sont réglés en instrument de capitaux propres et qui sont attribués à certains membres du personnel et/ou mandataires sociaux après le 07 novembre 2002 et non acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Elle s'applique donc dans le Groupe aux plans suivants :

- plan de stock-options du 12/12/2002,
- plan de stock-options du 21/05/2004,
- plan de stock-options du 10/11/2005,
- plan de stock-options du 11/06/2007,
- plan d'attribution d'actions gratuites du 04/10/2011.

Les options de souscription consenties par Linedata sont présentées dans le tableau suivant :

Référence de l'attribution	Plan 2000 (n° 2)	Plan 2000 (n° 3)	Plan 2000 (n° 4)	Plan 2005 (n° 5)	Plan 2005 (n° 6)
Date de l'Assemblée	25/04/2000	25/04/2000	25/04/2000	30/06/2005	30/06/2005
Date du Directoire ayant consenti des options	07/06/2001	12/12/2002	21/05/2004	10/11/2005	11/06/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	90 000	110 000	66 000	174 000	195 000
Dont :					
- nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux (fonction exercée lors de l'attribution)	5 000	10 000	5 000	50 000	20 000
- nombre d'actions pouvant être souscrites par les 10 premiers attributaires salariés (*)	46 000	100 000	61 000	95 000	100 000
Nombre total de bénéficiaires	39	16	22	27	51
Dont :					
- nombre de mandataires sociaux	1	1	1	1	2
- nombre d'attributaires salariés pris en compte dans les 10 premiers, compte tenu en particulier de détections égalitaires excédant le nombre de 10 (*)	14	15	21	15	17
Point de départ d'exercice des options	07/06/2006	12/12/2007	21/05/2009	10/11/2007	11/06/2009
Date d'expiration	07/06/2011	12/12/2012	21/05/2014	10/11/2015	11/06/2017
Prix d'exercice	23,417 €	16,04 €	14,71 €	18,48 €	19,70 €
Nombre d'options en vigueur au 1er janvier 2011	50 000	60 000	22 000	67 500	94 500
Nombre d'options attribuées en 2011					
Nombre d'options exercées en 2011					
Nombre total d'options annulées en 2011	50 000	10 000	5 000	10 000	18 500
Nombre total d'options restantes au 31 décembre 2011	0	50 000	17 000	57 500	76 000
Hypothèse de dilution potentielle (cumulée) sur base d'exercice des options au 31 décembre 2011	0,00%	0,48%	0,64%	1,18%	1,90%

Linedata Services S.A. est la seule société du Groupe à avoir consenti des options.

La juste valeur d'une option, au moment de l'attribution, s'établit à :

- 4,83 euros pour les options attribuées le 12 décembre 2002,
- 5,76 euros pour les options attribuées le 21 mai 2004,
- 5,47 euros pour les options attribuées le 10 novembre 2005,
- 6,72 euros pour les options attribuées le 11 juin 2007.

Le prix moyen pondéré d'exercice pour l'ensemble des options en vigueur au 31 décembre 2011 est de 18,01 euros.

La juste valeur initiale des options a été calculée en considérant que sont présents dans le Groupe à la fin de la période d'acquisition :

> 90% des attributaires à l'échéance de 5 ans (cas des Plans 2001, 2002 et 2004, la totalité des options peut être exercée à compter de 5 ans après l'attribution)

> Pour le plan du 10/11/2005, un taux de présence de 80% a été appliqué à la quote-part des options exerçables après 2 ans et un taux de 60% a été appliqué à la quote-part des options exerçables après 4 ans.

> Pour le plan du 11/06/2007, un taux de présence de 96% a été appliqué à la quote-part des options exerçables après 2 ans et un taux de 92% a été appliqué à la quote-part des options exerçables après 4 ans.

Ces taux de turnover sont actualisés à chaque clôture en fonction des départs, et la juste-valeur des options est ainsi recalculée.

Le Directoire de la société Linedata Services a décidé le 4 octobre 2011 de procéder à une attribution gratuite d'actions. Cette attribution constitue le 1<sup>er</sup> plan d'attribution d'actions gratuites depuis celui de 2005 dont la totalité des actions a été attribuée à fin 2008.

Le plan d'attribution d'actions gratuites consenties par LINEDATA SERVICES est présenté dans le tableau suivant :

	<b>Plan 2011 (n° 2)</b>
Date de l'Assemblée	12/05/2011
Date du Directoire ayant décidé de l'attribution gratuite d'actions	04/10/2011
Nombre total d'actions gratuites attribuées par décision du Directoire	96 250
Nombre total d'actions gratuites pouvant être acquises, constaté à l'issue de la période de réalisation des conditions initiales	Période initiale non terminée au 31/12/2011
Dont :	
- nombre d'actions gratuites pouvant être acquises par les mandataires sociaux (fonction exercée lors de l'attribution)	40 000
- nombre d'actions gratuites pouvant être acquises par les 10 premiers attributaires salariés (*)	56 250
Nombre total de bénéficiaires pouvant acquérir gratuitement des actions	9
Dont :	
- nombre de mandataires sociaux	2
- nombre d'attributaires salariés du groupe	7
Date de fin de la période d'acquisition pour les attributaires résidents français	04/10/2014
Date de fin de la période d'acquisition pour les attributaires non résidents français	04/10/2015
Date de fin de la période de conservation pour les attributaires résidents français	04/10/2016
Date de fin de la période de conservation pour les attributaires non résidents	04/10/2015
Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises au 1er janvier 2011	0
Nombre d'actions gratuites attribuées et pouvant être acquises en 2011	96 250
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement acquises en 2011	0
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement annulées en 2011	0
Nombre total d'actions gratuites pouvant être acquises restantes au 31 décembre	96 250
Hypothèse de dilution potentielle (cumulée) sur base d'exercice des options au 31 décembre 2011	Néant (actions déjà détenues par la Société)

(\*) : il est tenu compte des salariés de toutes les sociétés du Groupe, et non seulement de ceux de la société mère.

Linedata Services S.A. est la seule société du Groupe à avoir attribué gratuitement des actions.

Le plan prévoit l'obligation pour tout ou partie des actions attribuables des critères de performances et/ou un co-investissement de la part des bénéficiaires pour bénéficier des actions.

L'acquisition définitive des actions de performance par les bénéficiaires est subordonnée à la réalisation de conditions de performance générales du Groupe Linedata, portant sur une période de 3 années, soit 2011, 2012 et 2013. Le nombre d'actions attribuées définitivement à chaque bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition sera fonction du degré d'atteinte chaque année de seuils cibles de chiffre d'affaires et de marge d'EBITDA consolidés du Groupe déterminés comme suit :

Performance cible	2011			2012			2013		
	Basse	Médiane	Haute	Basse	Médiane	Haute	Basse	Médiane	Haute
<b>Indicateurs</b>									
CA en M€	CA<132	132<=CA<142	CA>=142	CA<145	145<=CA<160	CA>=160	CA<160	160<=CA<180	CA>=180
Quota (x%)	0%	entre 0% et 100%	100%	0%	entre 0% et 100%	100%	0%	entre 0% et 100%	100%
% EBITDA	E<18%	18%<=E<20%	E>=20%	E<19%	19%<=E<21%	E>=21%	E<20%	20%<=E<22%	E>=22%
Quota (x%)	0%	entre 0% et 100%	100%	0%	entre 0% et 100%	100%	0%	entre 0% et 100%	100%

La juste valeur des actions attribuables gratuitement a été calculée en considérant un taux de présence de 95% des bénéficiaires, et un taux de distribution de dividendes de 5%.

## 8.2 Facteurs de risques

Les divers risques évoqués ci-dessous sont suivis et gérés au niveau de la Direction Financière du Groupe.

### Risques de crédit

L'échéancier des créances clients nettes est le suivant :

(en milliers d'euros)	Montant net	Non échu	Echu et non déprécié				
			Echu < 30 jours	Echu entre 31 et 60 jours	Echu entre 61 et 90 jours	Echu entre 91 et 180 jours (1)	Echu > 181 jours
Créances clients nettes 2011	31 545	14 106	8 344	3 176	1 427	2 258	2 234
Créances clients nettes 2010	31 091	14 104	6 957	2 843	963	4 732	1 492

(1) Le montant de 4,7M€ à fin décembre 2010 intègre des factures en litiges pour un montant total de 2,5M€, non reconnues dans le chiffre d'affaires consolidé. Ce litige est résolu à fin décembre 2011.

La hausse des créances clients nettes s'explique par l'intégration de Fimasys dont les créances clients nettes représentent 2,5 M€ au 31 décembre 2011. A périmètre constant, les créances clients nettes baissent de 2,1 M€, essentiellement en raison des efforts de recouvrement importants, notamment sur les créances anciennes en Europe du Sud. L'ensemble du poste clients fait l'objet d'un suivi régulier par le Comité d'Audit.

Le Groupe a mis en place un cash pooling en 2009, géré au niveau de la Direction Financière Groupe, et les placements à court terme effectués sont de type certificats de dépôts et OPCVM monétaires, auprès de banques de premier rang.

### Risques de marché

#### *Risque de taux*

La trésorerie disponible des sociétés du Groupe est placée en SICAV monétaires, certificats de dépôt ou comptes rémunérés, supports peu sujets aux fluctuations de marché et sans risque en capital. L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt est principalement due à son endettement. Les emprunts sont généralement souscrits à taux fixes ou assortis de contrats de couvertures de taux afin de réduire le risque. Le crédit renouvelable par avis de tirage de 5 M€ souscrit à taux variable n'est pas couvert compte tenu de la maturité de cet emprunt.

Les passifs financiers à taux variables s'élèvent respectivement à 5 054 K€ au 31 décembre 2011 et 430 K€ au 31 décembre 2010.

Sensibilité à l'évolution des taux : une variation de 1% des taux sur les passifs financiers à taux variables à court terme représenterait une variation des charges financières de 17 K€, soit 2,6% du coût de l'endettement financier net de l'exercice 2011. En 2010, cela représentait une charge de 4 K€, soit 0,4% du coût de l'endettement financier net au 31 décembre 2010.

Une variation de 1% des taux sur les passifs financiers à taux variables et fixes à court terme ferait varier les charges financières de 98 K€, soit 14,6% du coût de l'endettement financier net de l'exercice 2011. En 2010, cette même variation aurait eu une incidence de 87 K€, soit 8,7% du coût de l'endettement financier net au 31 décembre 2010.

### Risque de change

Au 31 décembre 2011, aucune couverture de change n'a été mise en place. La plupart des opérations en devises concernant Linedata Services sont des opérations commerciales courantes à court terme, principalement avec les sociétés du Groupe hors zone Euro (USA, Grande Bretagne, Tunisie et Hong-Kong). Seuls les effets de change, liés au compte courant à long terme consenti par Linedata Services à sa filiale américaine considéré comme un investissement net, sont comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 21.

De plus, le Groupe ne réalise aucune opération dans des zones d'hyperinflation.

Le tableau ci-dessous donne à titre informatif la ventilation des contributions significatives en devises dans les comptes consolidés :

Exercice 2011 (en milliers de devises)	US Dollar	Livre Sterling	Dinar Tunisien	Hong Kong Dollar	Total converti en euros
Actifs	51 527	33 273	5 966	20 654	84 798
Passifs	15 204	8 333	883	12 567	23 433
Position nette avant couverture	36 323	24 940	5 083	8 087	61 365
Montants couverts	-	-	-	-	-
Position nette après couverture	36 323	24 940	5 083	8 087	61 365

Exercice 2010 (en milliers de devises)	US Dollar	Livre Sterling	Dinar Tunisien	Hong Kong Dollar	Total converti en euros
Actifs	57 312	34 101	5 912	14 763	87 023
Passifs	16 815	8 935	474	10 244	24 199
Position nette avant couverture	40 497	25 166	5 438	4 519	62 824
Montants couverts	-	-	-	-	-
Position nette après couverture	40 497	25 166	5 438	4 519	62 824

Sensibilité à l'évolution des taux de change : la baisse de 10% de la parité de chacun des taux de change face à l'euro aurait une incidence de (6 411) K€ sur la position nette au 31 décembre 2011. Cet impact aurait été de (6 281) K€ au 31 décembre 2010. Une hausse de 10% de ces mêmes parités aurait une incidence symétrique avec les mêmes montants mais dans le sens opposé.

### Risque sur actions

Ni Linedata Services ni les sociétés du Groupe ne détiennent de portefeuilles d'actions tierces ni d'OPCVM actions, les placements de trésorerie disponible étant essentiellement faits en SICAV monétaires ou comptes rémunérés.

Les variations de cours de l'action Linedata Services n'ont pas d'incidence sur le résultat net du Groupe, les actions propres étant neutralisées par les capitaux propres.

### Risques de liquidité

Au 31 décembre 2011, la trésorerie du Groupe s'élève à 23,6 M€ et les dettes financières à 21,7 M€ (détail note 7.9).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie que la société Linedata détient sont disponibles pour le Groupe.

L'échéancier des actifs et passifs financiers est le suivant :

Exercice 2011 (en milliers d'euros)	A moins de 3 mois	A moins de 6 mois	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers à taux variables (1)	54		1 667	3 333	
Passifs financiers à taux fixes (3)	7 951	37	73	8 621	
Actifs financiers (2)	(23 565)				
Position nette	(15 560)	37	1 740	11 954	0

Exercice 2010 (en milliers d'euros)	A moins de 3 mois	A moins de 6 mois	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers à taux variables (1)	124	102	204		
Passifs financiers à taux fixes	8 040	83	165	16 185	
Actifs financiers (2)	(27 381)				
Position nette	(19 217)	185	369	16 185	0

(1) incluant les concours bancaires courants. En 2011, les passifs incluent également l'emprunt de 5 M€, amortissable en 3 ans.

(2) équivalents de trésorerie et disponibilités

(3) Le Groupe a procédé au règlement de l'échéance du 20 janvier 2012 à hauteur de 7,8 M€, conformément au plan d'amortissement contractuel de cet emprunt. Le montant dû de 1 à 5 ans inclus notamment une échéance de 7,8 M€, payable le 20 janvier 2013.

Au 31 décembre 2011, le Groupe respecte les 3 covenants demandés par les établissements financiers prêteurs de la dette Senior :

- Dettes financières nettes consolidées / EBE retraité consolidé inférieur à 2 (R2),
- Cash-Flow libre / Service de la dette supérieur à 1 ou 0,8 si la trésorerie est supérieure à 15M€ (R3),
- Dettes financières / Fonds propres inférieur à 0,8 (R4).

Les agrégats des ratios sont définis comme suit :

- Dettes financières nettes : (+) dettes financières (-) disponibilités et VMP
- EBE retraité : (+) résultat exploitation (résultat opérationnel courant) (+) dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (-) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.
- Cash-flow libre : EBE retraité (-) charge d'impôt des sociétés exigible (+) charge participation (-) participation décaissée (+ ou -) variation du BFR brut (-) investissements des immobilisations corporelles, incorporelles et financières (+) prix de vente des cessions d'actifs immobilisés (+) emprunt contracté (+) apports en fonds propres (-) dividendes décaissés
- Service de la dette : coût de l'endettement financier net (+) remboursements en principal des dettes financières

Au 31 décembre 2011, le ratio R2 s'élève à (0,057), le R3 à 1,548 et le R4 à 0,184.

En garantie de cet emprunt, Linedata Services a nanti au profit des banques prêteuses 3 607 990 des actions qu'elle détient dans sa filiale Linedata Services Inc, et 1 725 812 des actions qu'elle détient dans sa filiale Linedata Limited.

Linedata Services a par ailleurs souscrit un crédit renouvelable de 5 M€ au cours de l'exercice 2011. Au 31 décembre 2011, le Groupe respecte les 2 covenants requis par l'établissement financier de cet emprunt :

- Dettes financières nettes consolidées / EBITDA inférieur à 2 (R1),
- Dettes financières / Fonds propres inférieur à 1 (R2).

Les agrégats des ratios sont définis comme suit :

- Dettes financières nettes : (+) dettes financières (-) trésorerie nette
- EBITDA : (+) résultat opérationnel consolidé (+) dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions d'exploitation (-) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation (-) résultat des cessions d'immobilisations

Au 31 décembre 2011, le ratio R1 s'élève à (0,057) et le R2 à (0,015).

## Risques pays

En dehors de la France, le Groupe Linedata est principalement implanté aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, et à Hong-Kong, pays ne présentant pas de risques particuliers d'instabilité politique. Les événements survenus en Tunisie en 2011 n'ont pas eu d'impact négatif durable sur les équipes tunisiennes, qui fournissent des services aux autres sociétés du Groupe.

### 8.3 Juste valeur des actifs & passifs financiers

L'évaluation des actifs et passifs financiers est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011						
	Juste-valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts & créances	Coût amorti	Instrument dérivé	Valeur au bilan	Juste-valeur
Actifs financiers disponibles à la vente		13				13	13
Prêts et autres immobilisations financières			1 602			1 602	1 602
Clients & autres créances courantes			31 922			31 922	31 922
Instruments dérivés actifs							
Trésorerie et équivalents et de trésorerie	23 565					23 565	23 565
<b>Actifs financiers</b>	<b>23 565</b>	<b>13</b>	<b>33 524</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 102</b>	<b>57 102</b>
Emprunts et dettes financières non courantes				11 775		11 775	11 775
Autres passifs non courants							
Fournisseurs & autres dettes courantes				11 786		11 786	11 786
Dettes financières courantes				9 782		9 782	9 782
Instruments dérivés passifs					179	179	179
<b>Passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 343</b>	<b>179</b>	<b>33 522</b>	<b>33 522</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010						
	Juste-valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts & créances	Coût amorti	Instrument dérivé	Valeur au bilan	Juste-valeur
Actifs financiers disponibles à la vente		13				13	13
Prêts et autres immobilisations financières			1 102			1 102	1 102
Clients & autres créances courantes			31 607			31 607	31 607
Instruments dérivés actifs							
Trésorerie et équivalents et de trésorerie	27 381					27 381	27 381
<b>Actifs financiers</b>	<b>27 381</b>	<b>13</b>	<b>32 709</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60 103</b>	<b>60 103</b>
Emprunts et dettes financières non courantes				15 747		15 747	15 747
Autres passifs non courants							
Fournisseurs & autres dettes courantes				14 387		14 387	14 387
Dettes financières courantes				8 718		8 718	8 718
Instruments dérivés passifs					438	438	438
<b>Passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38 852</b>	<b>438</b>	<b>39 290</b>	<b>39 290</b>

### 8.4 Engagements hors bilan

#### Synthèse des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

<i>Obligations contractuelles</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Paielements dus par période			Rappel 31/12/2010
		A moins d'un an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	
Contrats de location simple (1)	13 053	3 611	8 968	474	16 186

(1) De nouveaux baux ont été signés en 2010 en Europe du Sud et des renouvellements signés dans les régions d'Europe du Nord et d'Amérique du Nord.

## Garanties d'Actif-Passif en cours au 31 décembre 2011

Descriptif	Reçue / donnée	Objet	Date début	Date fin	Bénéficiaire	Montant plafond
Acquisition des actifs GIS	Reçue	Taxes, environnement et avantages salariaux	30/09/2005	6 mois après la date de prescription légale	Linedata Services Inc, LD Services Inc et leurs filiales	
Acquisition des actions BFT	Reçue	Garantie sur les taxes	05/12/2005	05/12/2012	Linedata Services	18 488 K€
Acquisition des actions FIMASYS	Reçue	Garanties usuelles juridiques, financières, fiscales et opérationnelles	28/07/2011	1 mois après la date de prescription pour les impôts, 31/12/2014 pour les autres garanties	Linedata Services	2 000 K€

### 8.5 Montant par action des dividendes distribués

Au cours de l'exercice, un dividende de 0,50 € par action ordinaire a été voté par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2011 et a été mis en paiement le 30 mai 2011.

### 8.6 Passifs éventuels

Les passifs éventuels font l'objet d'une appréciation de la Direction du Groupe, ils correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou
- des obligations actuelles résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'apparaît pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les litiges en cours ont fait l'objet d'une analyse. Le cas échéant, ces litiges ont donné lieu à la constitution d'une provision estimée par la Direction du Groupe sur la base des faits et circonstances, conformément à la norme IAS 37. L'incertitude résiduelle inhérente à tout litige ne pourrait avoir une incidence significative sur le résultat.

### 8.7 Transactions avec des parties liées

#### Rémunération des membres du Comité exécutif, du Directoire et du Conseil de Surveillance

Les rémunérations versées aux principaux dirigeants du Groupe, en ce inclus les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance, se sont élevées globalement à :

Nature de la rémunération (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Avantages à court terme versés (1)	2 855	2 523
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	Néant	Néant
Autres avantages à long terme (3)	Néant	Néant
Indemnités de fin de contrat de travail (4)	50	172
Paiements en actions (5)	Néant	Néant

(1) Salaires, rémunérations, primes, intéressement et participation, cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés

(2) Indemnités de fin de carrière, médailles du travail

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, CFC, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture)

(4) Indemnités de licenciement

(5) Stocks options et attribution d'actions gratuites

### Transactions avec les autres parties liées

Les ventes et achats avec les parties liées sont réalisés aux conditions de marchés. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et dettes sur les parties liées. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2011, le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées. Cette évaluation est effectuée lors de chaque clôture en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

#### 8.8 Evénement post-clôture

Néant.



## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Linedata Services, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme précisé dans les notes 2.5 et 7.1 de l'annexe des comptes consolidés, le Groupe procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice quelconque qu'ils aient pu perdre notablement de leur valeur. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à la revue des éléments justifiant de l'absence de perte de valeur des écarts d'acquisition au 31 décembre 2011. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par le Groupe au 31 décembre 2011.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 20 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Finexsi Audit  
Stéphane Duvernois

Ernst & Young et Autres  
Pierre Jouanne

## Comptes annuels de Linedata Services S.A. au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	note	31/12/2011	31/12/2010
Production vendue de services		7 129	10 487
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE NET</b>	4.1	<b>7 129</b>	<b>10 487</b>
Production immobilisée			
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		28	336
Autres produits		0	
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>7 157</b>	<b>10 823</b>
Achats refacturés		0	0
Autres achats et charges externes	4.2	(5 653)	(9 510)
Charges externes		(5 653)	(9 510)
Impôts, taxes et versements assimilés		(541)	(525)
Salaires et traitements		(2 906)	(2 343)
Charges sociales		(1 096)	(1 037)
Charges de personnel		(4 002)	(3 380)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4.3	(205)	(157)
Dotations aux provisions sur actif circulant		0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	4.3	(143)	(867)
Dotations d'exploitation		(348)	(1 024)
Autres charges d'exploitation		(122)	(125)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(10 666)</b>	<b>(14 564)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(3 509)</b>	<b>(3 741)</b>
Produits financiers de participation		24 633	6 447
Autres intérêts et produits assimilés		2 226	126
Reprises sur provisions et transferts de charges		306	75
Différences positives de change		182	750
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		6	20
<b>Produits financiers</b>		<b>27 353</b>	<b>7 418</b>
Dotations financières aux amortissements		(393)	(306)
Intérêts et charges assimilées		(866)	(1 036)
Différences négatives de change		(46)	(157)
Charges financières		(1 305)	(1 499)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	4.4	<b>26 048</b>	<b>5 919</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>22 539</b>	<b>2 178</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		144	2 437
Reprises sur provisions et transferts de charges			
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>145</b>	<b>2 437</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(89)	(52)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(93)	(2 223)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>(182)</b>	<b>(2 275)</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	4.5	<b>(37)</b>	<b>162</b>
Participation des salariés		(53)	(13)
Impôts sur les bénéfices	4.6	506	1 476
<b>RESULTAT NET</b>		<b>22 955</b>	<b>3 803</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	4.8	10 839 985	11 024 853
Résultat par action (en euros)		2,12	0,34
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	4.8	10 839 985	11 332 650
Résultat par action après dilution (en euros)		2,12	0,34

## Bilan

(en milliers d'euros)	note	Brut	Amortissements Provisions	Net 31/12/2011	Net 31/12/2010
Immobilisations incorporelles	5.1 & 5.3	785	(736)	49	82
Immobilisations corporelles	5.2 & 5.3	1 557	(687)	870	980
Immobilisations financières	5.4	174 138	0	174 138	167 597
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>176 480</b>	<b>(1 423)</b>	<b>175 057</b>	<b>168 659</b>
Créances clients et comptes rattachés	5.6	0		0	2 987
Autres créances	5.6	18 147		18 147	20 372
<b>Créances</b>		<b>18 147</b>		<b>18 147</b>	<b>23 359</b>
Valeurs mobilières de placement	5.7	6 905	(31)	6 874	10 191
Disponibilités		4 904		4 904	3 228
Charges constatées d'avance		335		335	517
<b>Disponibilités et divers</b>		<b>12 144</b>		<b>12 113</b>	<b>13 936</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>30 291</b>		<b>30 260</b>	<b>37 295</b>
Ecart de conversion actif		362		362	306
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>207 133</b>	<b>(1 423)</b>	<b>205 679</b>	<b>206 260</b>

(en milliers d'euros)	note	Net 31/12/2011	Net 31/12/2010
Capital social ou individuel		10 525	11 025
Primes d'émission, de fusion, d'apport		90 157	90 157
Réserve légale		1 173	1 173
Autres réserves		27 973	33 740
Report à nouveau		283	70
Résultat de l'exercice		22 955	3 803
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	5.9	<b>153 066</b>	<b>139 968</b>
Provisions		2 417	1 805
<b>PROVISIONS</b>	5.10	<b>2 417</b>	<b>1 805</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		20 637	23 473
Emprunts et dettes financières divers		163	210
<b>Dettes financières</b>	5.12	<b>20 800</b>	<b>23 683</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 221	3 447
Dettes fiscales et sociales		4 512	3 769
Autres dettes		22 686	32 610
<b>Dettes diverses</b>	5.13	<b>28 419</b>	<b>39 826</b>
Produits constatés d'avance		219	267
<b>DÉTTES</b>		<b>49 438</b>	<b>63 776</b>
Ecart de conversion passif		758	711
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>205 679</b>	<b>206 260</b>

**NOTE 1 - PRESENTATION DES COMPTES**

Sauf information contraire spécifiquement mentionnée, les comptes sont exprimés en milliers d'euros.

**NOTE 2 - FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**

Le 11 juillet 2011, les sociétés Linedata Services et Fimasys ont signé un protocole prévoyant la cession à Linedata de la totalité des actions détenues par les actionnaires de Fimasys. La réalisation définitive est intervenue le 28 juillet 2011, à l'issue de diligences complémentaires.

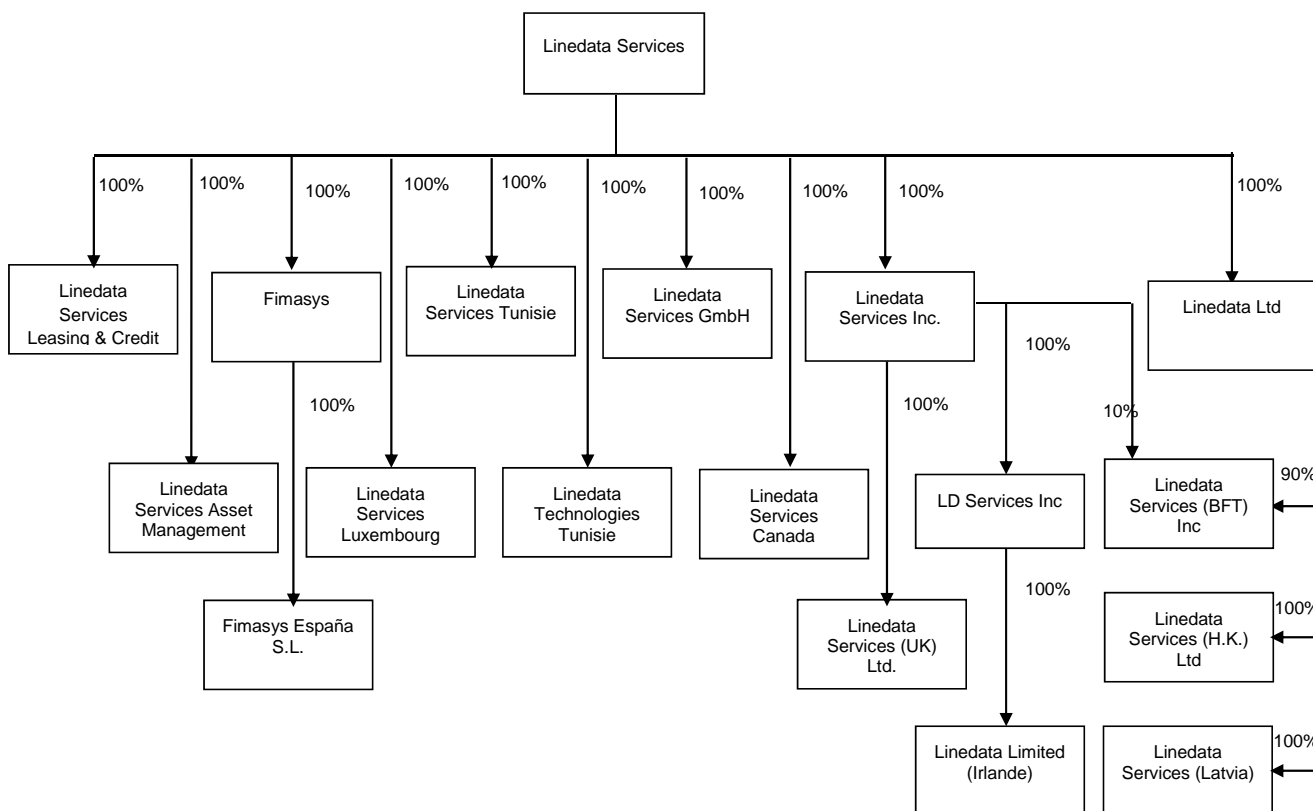
Les sociétés Linedata et Fimasys misent sur ce rapprochement pour renforcer leurs parts de marchés en Europe et dans le monde dans les domaines des crédits et de l'épargne d'entreprise.

Le Directoire de la société Linedata Services a décidé, à effet du 19 août 2011, de réduire le capital social de la société par annulation de 499 828 actions auto-détenues, soit 4,53% du capital. Cette opération est immédiatement relative pour l'ensemble des actionnaires. Le nombre de titres composant le capital sera désormais de 10 525 025 actions.

Le Directoire de la société Linedata Services a décidé le 4 octobre 2011 de procéder à une attribution gratuite d'actions en faveur de 9 salariés, dont 2 mandataires sociaux, pour un maximum de 96 250 actions. La charge relative à cette attribution gratuite en faveur de salariés de la société et d'entreprises associées a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2011 à hauteur de 440 810 €.

Il est rappelé que la société a opté pour le régime de groupe d'intégration fiscale, avec ses deux filiales françaises Linedata Services Leasing & Credit et Linedata Services Asset Management, à partir de l'exercice 2007 et pour une durée de 5 ans.

Organigramme du Groupe Linedata au 31 décembre 2011



### **NOTE 3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### 3.1 Principes généraux

Le bilan et le compte de résultat de la société Linedata Services S.A. sont établis conformément au Plan Comptable Général (Règlement CRC 99-03) et au Code de Commerce.

Les principes généraux de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- . Prudence,
- . Indépendance des exercices,
- . Comparabilité et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Continuité d'exploitation,
- . Nominalisme (coûts historiques).

#### 3.2 Immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels incluent des actifs incorporels acquis séparément tels que des logiciels, des licences, des droits de propriété intellectuelle. Ils sont évalués à leur prix d'acquisition.

Conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, les dépenses de développement de logiciels à usage commercial ou à usage interne sont immobilisées si et seulement si elles répondent aux critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée,
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet,
- l'entité doit bénéficier des avantages économiques futurs procurés par ce projet.

Le respect de ces critères est déterminé produit par produit. Les dépenses de développement des logiciels qui ne peuvent pas être capitalisées sont immédiatement comptabilisées en charges. Un amortissement est constaté sur la durée d'utilité de chaque projet (généralement de 1 an à 10 ans), qui est revue à chaque clôture.

Les logiciels sont amortis linéairement selon leur durée d'utilité, laquelle peut varier entre 5 et 15 ans, à l'exception des logiciels bureautiques amortis linéairement sur 3 ans ; les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

#### 3.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée de chaque immobilisation, qui est revue à chaque clôture. Les durées et les modes d'amortissement les plus généralement retenus sont les suivantes :

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique industriel	Dégressif	5 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans

Une dotation aux dépréciations est constatée, le cas échéant, pour prendre en compte les pertes de valeurs complémentaires résultant d'une réduction de la durée de vie des immobilisations.

#### 3.4 Dépréciation des actifs corporels et incorporels

La société détermine à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes notables de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente (juste valeur nette) et la valeur d'utilité.

L'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectue généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif.

Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dotation aux dépréciations est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

### 3.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise. Ils sont, le cas échéant, dépréciés par voie de dépréciation pour tenir compte de leur valeur d'usage pour l'entreprise.

Cette valeur est déterminée sur la situation nette des sociétés concernées.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charges.

Lorsque la société rachète ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en autres titres immobilisés. Les résultats de cession de ces actions propres contribuent au résultat de l'exercice.

### 3.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

### 3.7 Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement ont été comptabilisées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de dépréciation sur la base du cours du dernier mois. Les plus ou moins values de cession sont déterminées selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (F.I.F.O.).

### 3.8 Instruments financiers dérivés

Linedata Services utilise des instruments financiers dérivés à des fins de couverture pour se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêt, ses emprunts à moyen terme étant contractés à taux variable.

Ces instruments financiers dérivés constituent des éléments hors bilan.

Les instruments de couverture utilisés par Linedata Services S.A au 31 décembre 2011 sont des accords de swaps de taux d'intérêt (voir note 6.4).

### 3.9 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises étrangères sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées dans des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (« écarts de conversion »).

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

### 3.10 Constatation du chiffre d'affaires

La société Linedata Services ayant une activité de holding animatrice, son chiffre d'affaires provient uniquement de refacturations à ses filiales de frais de siège.

### 3.11 Avantages postérieurs à l'emploi

Linedata Services SA applique la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La société offre certains avantages au personnel qui assurent aux salariés remplissant les conditions requises, le versement d'un capital au moment de leur départ en retraite du Groupe (régime d'indemnités de fin de carrière) ou

de sommes forfaitaires acquises en fonction de leur ancienneté professionnelle dans l'entreprise (régime de médailles du travail). Conformément aux obligations et réglementations publiques applicables, ces régimes, dits à prestations définies, peuvent être financés par des placements dans différents instruments.

Les engagements liés à ces régimes sont déterminés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte la probabilité du maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié.

Linedata Services SA comptabilise des actifs et/ou des passifs au titre de ces régimes ainsi que la charge nette correspondante sur toute la durée estimée de service des employés.

En outre, la société applique les règles suivantes :

S'il existe des actifs dédiés à la couverture des régimes, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur et déduits des provisions enregistrées au bilan.

Concernant les régimes d'indemnités de fin de carrière, les profits et pertes actuariels sont amortis selon la méthode de l'amortissement minimum : celui-ci est calculé en divisant l'excédent des profits et pertes actuariels au-delà de 10 % de la valeur de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du plan, si elle est supérieure, par la durée de service résiduelle moyenne des bénéficiaires.

L'impact des changements de régimes est amorti en compte de résultat sur la durée de service résiduelle moyenne des bénéficiaires à la date dudit changement.

### 3.12 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- La Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

### 3.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les plus et moins-values sur cessions d'immobilisations et les produits ou les charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'ils se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

## **NOTE 4 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

### 4. 1 Ventilation du chiffre d'affaires

<b>Répartition par secteur géographique (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Ventes France	5 079	8 608
Ventes CEE	830	780
Ventes export	1 220	1 099
<b>TOTAL</b>	<b>7 129</b>	<b>10 487</b>

#### 4. 2 Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Achat d'études et prestations informatiques	(922)	(3 719)
Achat petit matériel et fournitures	(111)	(108)
Sous traitance	(8)	(43)
Crédit bail	(23)	(41)
Assurances	(156)	(195)
Personnel détaché	(138)	(454)
Honoraires	(1 213)	(1 359)
Communication	(405)	(265)
Locations immobilières et autres	(1 455)	(1 989)
Entretien	(286)	(360)
Voyages et déplacements, missions	(373)	(401)
Transports sur achats	(34)	(39)
Lignes téléphoniques	(342)	(335)
Cotisations	(25)	(34)
Frais de recrutement	(116)	(122)
Services bancaires	(46)	(46)
<b>TOTAL</b>	<b>(5 653)</b>	<b>(9 510)</b>

La baisse des postes achats d'études et prestations informatiques et « personnel détaché » est liée au transfert de certaines facturations de prestations vers Linedata Services Asset Management et Linedata Services Leasing & Crédit sur le premier semestre 2011.

La baisse du poste locations immobilières est liée à l'arrêt du bail des locaux situés au 10 rue de la Renaissance à Antony et occupés par la filiale Linedata Services Leasing & Crédit ; cette dernière a pris le bail de nouveaux locaux à Arcueil.

#### 4. 3 Dotations d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements	(205)	(157)
Dotations provisions risques et charges	(143)	(867)
Dotations provisions créances douteuses	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>(348)</b>	<b>(1 024)</b>



#### 4. 4 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Revenus de titres de participation (1)	24 633	6 447
Revenus de créances rattachées aux participations	132	58
Autres produits financiers (2)	2 000	
Reprises financières - perte de change N-1	306	75
Provision/Reprise pour dépréciation de titres		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	101	88
Dotations financières - perte de change latente N (3)	(362)	(306)
Dotations provisions dépréciation actifs financiers	(31)	
Pertes/ Gains de change (4)	135	593
Intérêts et charges financiers (5)	(866)	(1 036)
<b>TOTAL</b>	<b>26 048</b>	<b>5 919</b>

(1) : Des dividendes ont été reçus en 2011 de la société Linedata Services Inc pour 18 721 K€ et de la société Linedata Services Leasing & Crédit pour 5 912 K€, ces derniers ont bénéficié fiscalement du régime Mère-fille.

(2) : Dans le cadre de la clause de retour à meilleure fortune de l'abandon de créances réalisé en 2008 par la société Linedata Services au profit de sa filiale Linedata Services Asset Management, cette dernière a remboursé partiellement l'abandon, à hauteur de 2 M€ en 2011.

(3) : La provision pour perte de change latente est liée aux comptes-courants cash pooling des filiales.

(4) : Ce montant provient de gains de change réalisés sur les comptes bancaires en devises

(5) : Les intérêts et charges financiers sont essentiellement liés aux dettes auprès des établissements de crédit décrites en note 5.12.

#### 4. 5 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Incidence nette sur cessions d'immobilisations et mises au rebut	0	102
Résultat net des cessions d'actions propres	1	28
Autres charges/produits exceptionnels	(38)	32
<b>TOTAL</b>	<b>(37)</b>	<b>162</b>

#### 4. 6 Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	22 539	457	22 996
Résultat exceptionnel (et participation)	(37)	11	(26)
Intéressement	(53)	18	(35)
Intégration fiscale		20	20
<b>Total</b>	<b>22 449</b>	<b>506</b>	<b>22 955</b>

La société a opté pour le régime de groupe d'intégration fiscale, avec ses deux filiales françaises Linedata Services Leasing & Credit et Linedata Services Asset management, à partir de l'exercice 2007 pour une durée de 5 ans.

Les modalités de répartition de l'impôt définies par la convention d'intégration fiscale permettent d'assurer la neutralité fiscale aux sociétés intégrées.

Linedata Services ne se serait acquittée d'aucun impôt si elle n'avait pas opté pour le régime d'intégration fiscale, étant déficitaire fiscalement.

#### 4. 7 Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du plan comptable, ne sont pas comptabilisés, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

Le montant de l'accroissement ou de l'allègement futur d'impôt de la société Linedata Services, en tant que société imposée séparément, est détaillé dans le tableau ci-après (taux d'impôt utilisé de 34,43%) :

Accroissements & allègements de la dette future d'impôts (en milliers d'euros)	Accroissements	Allègements
Organic		9
Participation des salariés		
Provision pour retraite		71
Effort construction		0
Ecart sur valeur liquidative d'OPCVM		0
Ecart sur valeur liquidative d'actions		0
Ecart de conversion	125	386
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>465</b>

#### 4. 8 Résultat par action

##### Résultat de base par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est une moyenne annuelle calculée en fonction de la date d'émission ou de rachat des actions au cours de la période.

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net <i>(en milliers d'euros)</i>	22 955	3 803
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	10 839 985	11 024 853
<b>Résultat par action <i>(en euros)</i></b>	<b>2,12</b>	<b>0,34</b>

## Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période.

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net utilisé pour la détermination du résultat dilué par action (en milliers d'euros)	22 955	3 803
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	10 839 985	11 024 853
Nombre d'actions provenant d'instruments dilutifs *	0	307 797
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	10 839 985	11 332 650
Résultat dilué par action (en euros)	2,12	0,34

\* plans de stock options.

La moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action tient compte du nombre d'actions potentielles dilutives liées aux plans de souscription d'actions.

## **NOTE 5 - NOTES RELATIVES AU BILAN**

### 5.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Acquisitions	Cessions	31/12/2011
Frais d'établissement	489			489
Logiciels	282	14	0	296
TOTAL	771	14	0	785

### 5.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Acquisitions	Cessions	31/12/2011
Matériel industriel et informatique	33	0		33
Agencement	1 287	0		1 287
Matériel de transport	0	0		0
Matériel de bureau et informatique	87	48		135
Mobilier	102	0		102
TOTAL	1 509	48	0	1 557

### 5.3 Amortissements

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Dotations	Cessions	31/12/2011
Frais d'établissement	(489)			(489)
Logiciels (1)	(200)	(47)	0	(247)
<b>Amortissements Immobilisations incorporelles</b>	<b>(689)</b>	<b>(47)</b>	<b>0</b>	<b>(736)</b>
Matériel industriel et informatique	(20)	(4)		(24)
Agencement	(349)	(128)		(477)
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau et informatique	(74)	(18)		(92)
Mobilier	(86)	(8)		(94)
<b>Amortissements Immobilisations corporelles</b>	<b>(529)</b>	<b>(158)</b>	<b>0</b>	<b>(687)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(1 218)</b>	<b>(205)</b>	<b>0</b>	<b>(1 423)</b>

### 5.4 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Acquisitions	Diminutions	31/12/2011
Titres de participation				
FIMASYS	0	10 918		10 918
LINEDATA SERVICES Luxembourg	2 603			2 603
LINEDATA SERVICES Leasing & Credit	30 000			30 000
LINEDATA SERVICES TUNISIE	1 033			1 033
LINEDATA SERVICES Inc	30 717			30 717
LINEDATA SERVICES GmbH	25			25
LINEDATA SERVICES Asset Management	68 445			68 445
LINEDATA LIMITED	29 475			29 475
LINEDATA TECHNOLOGIES TUNISIE	52			52
<b>Sous-total</b>	<b>162 349</b>	<b>10 918</b>	<b>0</b>	<b>173 267</b>
Autres créances rattachées à des participations	0		0	0
Dépôts et cautionnements	448	136		584
Immobilisations financières	4 800	2 247	(6 760)	287
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>167 597</b>	<b>13 301</b>	<b>(6 760)</b>	<b>174 138</b>
Provision pour dépréciation	0			
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>167 597</b>	<b>13 301</b>	<b>(6 760)</b>	<b>174 138</b>

Linedata Services a acquis le 28 juillet 2011 la société FIMASYS.

La diminution des immobilisations financières provient de cessions et d'annulations d'actions propres.

Les informations relatives aux opérations sur les actions propres sont détaillées ci-dessous :

Nombre d'actions achetées	329 780
Cours moyen des achats	10,96
Nombre d'actions vendues	135 588
Cours moyen des ventes	11,02
Nombre d'actions remises dans le cadre d'opérations de croissance externe	50 000
Montant des frais de négociations	3 355
Nombres d'actions à la clôture	155 129
Pourcentage du capital représenté	1,47%
Valeur nominale de ces actions	1
Valeur des actions au coût d'achat	1 554 195 €
Valeur des actions au prix de marché	1 427 187 €

### 5.5 Liste des filiales et participations

La liste des filiales et participations est détaillée ci-après :

(en milliers)	Devise	Capital	Capitaux Propres (hors capital & résultat)	Total Capitaux Propres	Capital Détenu en %	Valeur comptable des titres		Chiffre d'affaires	Résultats	Dividendes Encaissés par la société
						Brute	nette			
<b>Filiales (détenues à + de 50 %)</b>										
FIMASYS	EUR	1 986	-1 106	-64	100%	10 918	10 918	8 080	-944	0
LINEDATA SERVICES ASSET MANAGEMENT	EUR	45 128	3 401	49 172	100%	68 445	68 445	36 742	643	0
LINEDATA SERVICES LEASING & CREDIT	EUR	8 739	19 051	34 337	100%	30 000	30 000	29 703	6 547	5 912
LINEDATA SERVICES Luxembourg	EUR	123	1 536	1 635	100%	2 603	2 603	1 700	-24	0
LINEDATA SERVICES TUNISIE	TND	100	2 975	2 935	100 %	1 033	1 033	2 267	-140	0
LINEDATA TECHNOLOGIES TUNISIE	TND	100	1 133	2 517	100%	52	52	5 483	1 284	0
LINEDATA SERVICES GmbH	EUR	25	161	186	100%	25	25	0	0	0
LINEDATA LIMITED	GBP	3 529	4 595	8 270	100%	29 475	29 475	19 451	146	0
LINEDATA SERVICES INC	USD	29 000	1 986	62 726	100%	30 717	30 717	45 536	31 740	18 721 KEUR
LINEDATA SERVICES CANADA	CAN	1 \$CAN	N/S	NS	100%	N/S	N/S	N/A	N/A	0
Autres participations		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

La société Linedata Services Canada, détenue à 100%, n'a jamais eu d'activité, ni d'actifs ou de passifs.

## 5.6 Créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Clients et comptes rattachés (1)	0	2 987
Fournisseurs, avoirs à recevoir groupe	0	16
Comptes courants groupe (2)	15 694	18 507
Créances sociales	0	0
Créances fiscales	175	1 010
Impôt sur les sociétés	2 277	839
Autres créances	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>18 147</b>	<b>23 359</b>

Les échéances des créances sont à moins d'un an.

- (1) : les comptes clients sont créditeurs suite à des avoirs émis en décembre.  
(2) : les comptes courants groupe correspondent au cash pooling, mis en place fin 2008.

## 5.7 Valeurs mobilières de placement et actions propres

(en milliers d'euros)	Valeurs d'achat	Valeurs de marché
Sicav monétaires	1 538	1 540
Actions propres	1 367	1 336
Certificat de dépôt	4 000	4 033
<b>TOTAL</b>	<b>6 905</b>	<b>6 909</b>

Linedata Services ne détient pas de portefeuille d'actions tierces ni d'OPCVM d'actions, les placements de trésorerie disponible étant essentiellement faits en SICAV monétaires, certificats de dépôt ou comptes rémunérés.

Les actions propres correspondent à celles affectées au programme d'attribution gratuite d'actions en date du 4 octobre 2011 et à des programmes non définis d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la société ou d'une entreprise associée. La valeur de marché des actions propres à la clôture étant inférieure à la valeur d'achat, une provision pour dépréciation a été constituée au 31 décembre 2011.

## 5.8 Composition du capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social était fixé à 11 024 853 euros, divisé en 11 024 853 actions de valeur nominale 1 euro.

Au 31 décembre 2011, le capital social est fixé à 10 525 025 euros, divisé en 10 525 025 actions de valeur nominale 1 euro. Les actions sont toutes entièrement libérées et de même catégorie. Le nombre correspondant de droits de vote est de 14 432 346 (soit 14 277 217 droits de vote exerçables en assemblée générale).

Le nombre d'options de souscription d'actions en vigueur au 1er janvier 2011 s'élevait à 294 000. Au cours de l'exercice 2011, 93 500 options de souscription ont été annulées.

Le nombre d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2011 s'élève à 200 500.

De plus la société dispose de 155 129 actions propres à la clôture de l'exercice.

## Etat des options de souscription d'actions au 31 décembre 2011

Référence de l'attribution	Plan 2000 (n° 2)	Plan 2000 (n° 3)	Plan 2000 (n° 4)	Plan 2005 (n° 5)	Plan 2005 (n° 6)
Date de l'Assemblée	25/04/2000	25/04/2000	25/04/2000	30/06/2005	30/06/2005
Date du Directoire ayant consenti des options	07/06/2001	12/12/2002	21/05/2004	10/11/2005	11/06/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	90 000	110 000	66 000	174 000	195 000
Dont :					
- nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux (fonction exercée lors de l'attribution)	5 000	10 000	5 000	50 000	20 000
- nombre d'actions pouvant être souscrites par les 10 premiers attributaires salariés (*)	46 000	100 000	61 000	95 000	100 000
Nombre total de bénéficiaires	39	16	22	27	51
Dont :					
- nombre de mandataires sociaux	1	1	1	1	2
- nombre d'attributaires salariés pris en compte dans les 10 premiers, compte tenu en particulier de détentions égalitaires excédant le nombre de 10 (*)	14	15	21	15	17
Point de départ d'exercice des options	07/06/2006	12/12/2007	21/05/2009	10/11/2007	11/06/2009
Date d'expiration	07/06/2011	12/12/2012	21/05/2014	10/11/2015	11/06/2017
Prix d'exercice	23,417 €	16,04 €	14,71 €	18,48 €	19,70 €
Nombre d'options en vigueur au 1er janvier 2011	50 000	60 000	22 000	67 500	94 500
Nombre d'options attribuées en 2011					
Nombre d'options exercées en 2011					
Nombre total d'options annulées en 2011	50 000	10 000	5 000	10 000	18 500
Nombre total d'options restantes au 31 décembre 2011	0	50 000	17 000	57 500	76 000
Hypothèse de dilution potentielle (cumulée) sur base d'exercice des options au 31 décembre 2011	0,00%	0,48%	0,64%	1,18%	1,90%

## Etat des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2011

Le Directoire de la société Linedata Services a décidé le 4 octobre 2011 de procéder à une attribution gratuite d'actions. Cette attribution constitue le 1<sup>er</sup> plan d'attribution d'actions gratuites depuis celui de 2005 dont la totalité des actions a été attribuée à fin 2008.

Le plan d'attribution d'actions gratuites consenties par Linedata Services est présenté dans le tableau suivant :

	<b>Plan 2011 (n° 2)</b>
Date de l'Assemblée	12/05/2011
Date du Directoire ayant décidé de l'attribution gratuite d'actions	04/10/2011
Nombre total d'actions gratuites attribuées par décision du Directoire	96 250
Nombre total d'actions gratuites pouvant être acquises, constaté à l'issue de la période de réalisation des conditions initiales	Période initiale non terminée au 31/12/2011
Dont :	
- nombre d'actions gratuites pouvant être acquises par les mandataires sociaux (fonction exercée lors de l'attribution)	40 000
- nombre d'actions gratuites pouvant être acquises par les 10 premiers attributaires salariés (*)	56 250
Nombre total de bénéficiaires pouvant acquérir gratuitement des actions	9
Dont :	
- nombre de mandataires sociaux	2
- nombre d'attributaires salariés du groupe	7
Date de fin de la période d'acquisition pour les attributaires résidents français	04/10/2014
Date de fin de la période d'acquisition pour les attributaires non résidents français	04/10/2015
Date de fin de la période de conservation pour les attributaires résidents français	04/10/2016
Date de fin de la période de conservation pour les attributaires non résidents	04/10/2015
Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises au 1er janvier 2011	0
Nombre d'actions gratuites attribuées et pouvant être acquises en 2011	96 250
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement acquises en 2011	0
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement annulées en 2011	0
Nombre total d'actions gratuites pouvant être acquises restantes au 31 décembre	96 250
Hypothèse de dilution potentielle (cumulée) sur base d'exercice des options au 31 décembre 2011	Néant (actions déjà détenues par la Société)

(\*) : il est tenu compte des salariés de toutes les sociétés du Groupe, et non seulement de ceux de la société mère.

### 5.9 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Diminution de capital	Affectation du résultat 2010	Résultat 2011	31/12/2011
Capital	11 025	(500)			10 525
Primes	90 157				90 157
Réserves légales	1 173				1 173
Autres réserves	33 740	(4 127)	(1 640)		27 973
Report à-nouveaux	70		213		283
Résultat de l'exercice	3 803		(3 803)	22 955	22 955
Capitaux propres	139 968	(4 627)	(5 230)	22 955	153 066
Dividendes versés			5 230		

Le Directoire de la société Linedata Services a décidé, à effet du 19 août 2011, de réduire le capital social de la société par annulation de 499 828 actions auto-détenues, soit 4,53% du capital.



## 5.10 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Dotations et Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2011
Provisions pour pertes de change	306	362	(306)		362
Autres Provisions	1 499	584	(2)	(26)	2 055
<b>TOTAL</b>	<b>1 805</b>	<b>946</b>	<b>(308)</b>	<b>(26)</b>	<b>2 417</b>

Une provision pour perte de change a été constituée en 2011 à hauteur de 362 K€, celle-ci couvre les risques de perte sur les créances vis-à-vis des filiales étrangères de la Société.

Les montants figurant au 31/12/2011 en autres provisions correspondent essentiellement aux engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ainsi que de médailles du travail à hauteur de 0,2 M€ (voir note 19), aux frais de remise en état des locaux à Antony pour 0,5 M€, à des litiges pour 0,8 M€ et à la provision liée à l'attribution gratuite des actions pour 0,5 M€.

Les litiges concernent notamment des contentieux prud'homaux et immobiliers dont l'échéance attendue des sorties d'avantages économiques en résultant est supérieure à un an.

## 5.11 Engagements en matière de départ en retraite et de médailles du travail

Une estimation de la valeur actuelle des engagements d'indemnités de départ en retraite de la société vis-à-vis de l'ensemble de son personnel a été effectuée.

Elle est basée sur la rémunération moyenne du personnel au 31/12/11, sur l'âge moyen, sur l'ancienneté moyenne actuelle et celle supposée lors du départ en retraite, sur les droits à indemnités acquis à cette date en fonction de la convention collective et de l'accord en vigueur, après application des coefficients venant de tables statistiques générales. Le montant provisionné est de 205 K€ y compris les charges sociales.

Une estimation de la valeur actuelle des engagements de médaille du travail de la société vis à vis de l'ensemble de son personnel a également été effectuée. Le montant est de 13 K€ y compris les charges sociales.

Les bases de calcul au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation Indemnités de fin de carrière	4,50%	4,75%
Taux d'actualisation Médailles du travail	4,00%	4,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de progression des salaires	3,00%	3,00%
Table de mortalité	INSEE TVTD 2004-06	INSEE TVTD 2004-06
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Age de départ en retraite		
<b>Cadres</b>		
Nés avant le 01/01/1950	63 ans	63 ans
Nés après le 01/01/1950	65 ans	65 ans
<b>Non cadres</b>		
Nés avant le 01/01/1950	61 ans	61 ans
Nés après le 01/01/1950	63 ans	63 ans
<b>Turnover</b>		
Avant 25 ans	40%	40%
25-29 ans	29%	29%
30-34 ans	20%	20%
35-39 ans	12%	12%
40-44 ans	5%	5%
45-49 ans	2%	2%
50 ans et plus	0%	0%

## Synthèse des indemnités de fin de carrière et médailles du travail :

Variation de la valeur des engagements (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2011	Indemnités de fin de carrière 2010	Médailles du travail 2011	Médailles du travail 2010	Total 2011	Total 2010
Engagement au 01/01	(169)	(147)	(12)	(9)	(181)	(156)
Coût des services	(17)	(13)	(3)	(2)	(19)	(15)
Coût de l'actualisation	(8)	(7)	(0)	(0)	(8)	(7)
Gains / Pertes actuariels	(6)	(2)	3	(5)	(3)	(7)
Modification du régime					0	0
Prestations payées				3	0	3
Réduction / Liquidation de régime					0	0
Autres (transferts) - reprises	2				2	0
Valeur totale de l'engagement au 31/12	(198)	(169)	(13)	(12)	(211)	(181)

Charge de l'exercice (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2011	Indemnités de fin de carrière 2010	Médailles du travail 2011	Médailles du travail 2010	Total 2011	Total 2010
Coût des services rendus	(17)	(13)	(3)	(2)	(19)	(15)
Coût de l'actualisation	(8)	(7)	(0)	0	(8)	(7)
Rendement attendu des fonds d'assurance					0	0
Amortissement du coût des services passés	(7)	(7)			(7)	(7)
Amortissement des gains / pertes actuariels	2	2	3	(5)	5	(3)
Effet de réduction / liquidation de régime					0	0
Charge de l'exercice	(30)	(25)	(1)	(7)	(30)	(31)

Evolution de la provision (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2011	Indemnités de fin de carrière 2010	Médailles du travail 2011	Médailles du travail 2010	Total 2011	Total 2010
Provision au 01/01	(177)	(152)	(12)	(9)	(190)	(161)
Charge de l'exercice	(30)	(25)	(1)	(7)	(30)	(31)
Prestations payées par l'employeur pendant l'exercice	0	0	0	3	0	3
Cotisations payées au fond d'assurance pendant l'exercice					0	0
Autres (transferts) - reprises	2	0	0	0	2	0
Montant reconnu en capitaux propres	0	0	0	0	0	0
Provision au 31/12	(205)	(177)	(13)	(12)	(218)	(189)

Réconciliation de la dette actuarielle et de la provision comptabilisée (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2011	Indemnités de fin de carrière 2010	Médailles du travail 2011	Médailles du travail 2010	Total 2011	Total 2010
Valeur de l'engagement au 31/12	(198)	(169)	(13)	(12)	(211)	(181)
Coûts des services passés non comptabilisés	35	42			35	42
Gains / Pertes actuariels non comptabilisés	(42)	(50)			(42)	(50)
Provision au 31/12	(205)	(177)	(13)	(12)	(218)	(189)

### 5.12 Dettes financières

Les dettes financières sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts auprès des établissements de crédit	20 633	23 450
Découverts bancaires	4	23
Intérêts courus sur emprunts	116	163
Autres dettes financières	47	47
<b>TOTAL</b>	<b>20 800</b>	<b>23 683</b>

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	9 484	11 149		20 633
Découverts bancaires	4			4
Intérêts courus sur emprunts	116			116
Autres dettes financières		47		47
<b>TOTAL</b>	<b>9 604</b>	<b>11 196</b>	<b>0</b>	<b>20 800</b>

Au cours de l'exercice 2011, la société Linedata Services a procédé au remboursement de la dette senior à hauteur de 7,8 M€ en janvier et contracté un emprunt de 5 M€ au cours du 2<sup>e</sup> semestre.

La société Linedata Services a procédé le 20 janvier 2012 au règlement de l'échéance de la dette senior à hauteur de 7,8 M€, conformément au plan d'amortissement contractuel de l'emprunt bancaire.

Après imputation de l'échéance du 20 janvier 2012, il reste une échéance de 7,8 M€.

La société Linedata Services a par ailleurs contracté un nouvel emprunt de 5 M€, amortissable sur 3 ans

#### 5.13 Fournisseurs et autres dettes

( en milliers d'euros )	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fournisseurs	1 221	3 447
Clients créditeurs	162	0
Dettes personnel	687	731
Dettes envers les organismes sociaux	515	504
Dettes envers les organismes fiscaux	3 310	2 534
Créditeurs divers	22 524	32 610
<b>TOTAL</b>	<b>28 419</b>	<b>39 826</b>

Les échéances des dettes sont à moins d'un an.

Le poste créditeurs divers comprend pour 22 M€ des comptes courants des filiales liés au cash pooling.

L'augmentation des dettes envers les organismes fiscaux provient de l'augmentation de l'impôt exigible 2011 au titre du groupe d'intégration fiscale.

## **NOTE 6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### 6.1 Détail des charges à payer

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (intérêts courus)	116	163
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (Factures non parvenues)	268	491
Dettes fiscales et sociales	999	1048
Charges à payer	519	711
<b>TOTAL</b>	<b>1 902</b>	<b>2 413</b>

### 6.2 Détail des produits à recevoir

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Créances clients et comptes rattachés (factures à établir)	0	0
Autres créances	0	16
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>16</b>

### 6.3 Eléments concernant les entreprises liées

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Titres de participations	173 267	162 349
Créances rattachées à des participations	0	0
Créances clients et comptes rattachés	0	2 984
Autres créances	15 694	18 507
Emprunts et dettes financières diverses	47	47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26	130
Autres dettes	22 005	31 899
Revenus de titres de participations	24 633	6 447
Autres produits financiers	2131	58
Autres charges financières	217	96

### 6.4 Instruments de couverture

La société Linedata Services a souscrit :

- Un swap participatif (50%) à 4,26% pour un nominal de 14,2M€, dont l'échéance est le 20 janvier 2013 ;
- Un swap participatif (50%) à 4,23% pour un nominal de 14,2M€, dont l'échéance est le 20 janvier 2013.

La juste valeur de ces instruments au 31 décembre 2011 est négative de 179 K€.

L'emprunt est intégralement couvert par les différents instruments de couverture ci-dessus cités.

## 6.5 Engagements hors bilan

### Obligations contractuelles

La synthèse des obligations contractuelles hors bilan et des autres engagements commerciaux au 31 décembre 2011 se présente comme suit (en milliers d'euros) :

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période			Rappel
	31/12/2011	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	2010
Contrats de location simple	3 214	940	2 274	0	4 479
<b>TOTAL</b>	<b>3 214</b>	<b>940</b>	<b>2 274</b>	<b>0</b>	<b>4 479</b>

La société Linedata Services Asset Management a bénéficié en 2008 d'un abandon de créance de 4 500 000 euros ; il était prévu que dans le cas où la société Linedata Services Asset Management reviendrait à meilleure fortune, cette dernière reverserait à la société Linedata Services S.A. le montant des sommes ainsi abandonnées, le tout sans intérêt. Ce reversement ne devrait toutefois pas avoir pour effet de dégager une perte comptable pour la société Linedata Services Asset Management, et la présente clause de retour à meilleure fortune était limitée dans le temps à 5 (cinq) ans. En 2011, la société Linedata Services Asset Management a effectué le reversement partiel de l'abandon de créances à hauteur de 2 000 000 euros.

Au 31 décembre 2011, le Groupe respecte les 3 covenants demandés par les établissements financiers prêteurs de la dette Senior :

- Dettes financières nettes consolidées / EBE retraité consolidé inférieur à 2 (R2),
- Cash-Flow libre / Service de la dette supérieur à 1 ou supérieur à 0,8 si la trésorerie est supérieure à 15M€ (R3),
- Dettes financières / Fonds propres inférieur à 0,8 (R4).

Les agrégats des ratios sont définis comme suit :

- Dettes financières nettes : (+) dettes financières (-) disponibilités et VMP
- EBE retraité : (+) résultat exploitation (résultat opérationnel courant) (+) dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (-) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.
- Cash-flow libre : EBE retraité (-) charge d'impôt des sociétés exigible (+) charge participation (-) participation décaissée (+ ou -) variation du BFR brut (-) investissements des immobilisations corporelles, incorporelles et financières (+) prix de vente des cessions d'actifs immobilisés (+) emprunt contracté (+) apports en fonds propres (-) dividendes décaissés
- Service de la dette : coût de l'endettement financier net (+) remboursements en principal des dettes financières

Au 31 décembre 2011, le ratio R2 s'élève à (0,056), le R3 à 1,548 et le R4 à 0,183.

En garantie de cet emprunt, Linedata Services a nanti au profit des banques prêteuses 3 607 990 des actions qu'elle détient dans sa filiale Linedata Services Inc, et 1 725 812 des actions qu'elle détient dans sa filiale Linedata Limited.

Dans le cadre de ce même emprunt, Linedata Services a par ailleurs souscrit un certain nombre d'engagements complémentaires auprès des banques, telles que l'obtention d'accords préalables du pool bancaire en cas de dépassements de montants d'investissements maximums fixés dans la Convention, ou d'endettements complémentaires du Groupe.

Les autres clauses contractuelles de défaut ont été respectées au 31 décembre 2011, et le Groupe n'anticipe pas, à ce jour, un non-respect pour l'exercice 2012.

Linedata Services a par ailleurs souscrit un crédit renouvelable de 5 M€ au cours de l'exercice 2011. Au 31 décembre 2011, le Groupe respecte les 2 covenants requis par l'établissement financier de cet emprunt :

- Dettes financières nettes consolidées / EBITDA inférieur à 2 (R1),
- Dettes financières / Fonds propres inférieur à 1 (R2).

Les agrégats des ratios sont définis comme suit :

- Dettes financières nettes : (+) dettes financières (-) trésorerie nette

- EBITDA : (+) résultat opérationnel consolidé (+) dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions d'exploitation (-) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation (-) résultat des cessions d'immobilisations

Au 31 décembre 2011, le ratio R1 s'élève à (0,057) et le R2 à (0,015).

#### Garanties d'Actif-Passif en cours au 31 décembre 2011

Descriptif	Reçue / donnée	Objet	Date début	Date fin	Montant plafond
Acquisition des actions Beauchamp Financial Technology Ltd	Reçue	Garantie sur les taxes	05/12/2005	05/12/2012	18 488 K€
Acquisition des actions FIMASYS	Reçue	Garanties usuelles juridiques, financières, fiscales et opérationnelles	28/07/2011	1 mois après la date de prescription pour les impôts, 31/12/2014 pour les autres garanties	2 000 K€

#### Droit Individuel à formation

Le volume d'heures de formation correspondant aux droits acquis est de 1025 heures au 31 décembre 2011. Il était de 858 heures au 31 décembre 2010. Ces dernières n'ont pas donné lieu à demande de la part des salariés.

#### 6.6 Engagements crédits-bails

(en milliers d'euros)	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		108	108
<u>Amortissements :</u>			
cumuls exercices antérieurs		(9)	(9)
dotations de l'exercice		(22)	(22)
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>78</b>	<b>78</b>
<u>Redevances payées :</u>			
cumuls exercices antérieurs		39	39
redevances de l'exercice		23	23
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>62</b>	<b>62</b>
<u>Redevances restant à payer :</u>			
à un an au plus		23	23
à plus d'un an et cinq ans au plus		15	15
à plus de cinq ans			
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
<u>Dont valeur résiduelle :</u>			
à un an au plus			0
à plus d'un an et cinq ans au plus		11	11
à plus de cinq ans			
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

## 6.7 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations versées en 2011 aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance par la société ou certaines de ses filiales, à raison de leurs fonctions dans le Groupe, s'élève à 1 290 K€.

## 6.8 Effectifs

Les charges de personnel figurant dans le compte d'exploitation correspondent à un effectif moyen de 17 salariés, tous cadres.

## 6.9 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux, pris en charge par la société Linedata Services, sont les suivants :

En milliers d'euros	FINEXSI AUDIT		ERNST & YOUNG et Autres réseau Ernst & Young	
	2011		2011	
	Montant	%	Montant	%
<u>Audit</u>				
- Commissariat aux comptes sociaux et consolidés	87	35%	159	65%
- Prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
<u>Sous-total</u>	87	35%	159	65%
<u>Autres prestations</u>				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres				
<u>Sous-total</u>	0	0%	0	0%
<u>TOTAL</u>	87	35%	159	65%

## 6.10 Passifs éventuels

Les passifs éventuels font l'objet d'une appréciation de la Direction de la société, ils correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou
- des obligations actuelles résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'apparaît pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les litiges en cours ont fait l'objet d'une analyse. Le cas échéant, ces litiges ont donné lieu à la constitution d'une provision estimée par la Direction de la société sur la base des faits et circonstances. L'incertitude résiduelle inhérente à tout litige ne pourrait avoir une incidence significative sur le résultat.

## 6.11 Événements post-clôture

Néant.

## Projet d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011

En euros

### Origines

Résultat de l'exercice	22.955.335
Report à nouveau	282.486
Autres réserves	27.972.911

### Affectations

Affectation aux réserves	
- réserve légale	
- réserves réglementées	
- autres réserves	45.948.220
Dividendes (*)	5.262.512
Autres répartitions	
Report à nouveau (**)	

Totaux	51.210.732	51.210.732
--------	------------	------------

(\*) Dividendes distribuables en franchise de prélèvement exceptionnel.

(\*\*) Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés au titre des actions propres sera affecté au poste "Report à nouveau".



## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Linedata Services, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué au paragraphe 3.5 de l'annexe des comptes annuels, les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise. Ils sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'usage pour l'entreprise. Cette valeur d'usage est déterminée sur la base des flux attendus des sociétés concernées. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de la méthodologie retenue par votre société et vérifié les calculs de détermination des valeurs d'usage retenues par votre société au 31 décembre 2011. Nous nous sommes également assurés du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 20 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Finexsi Audit  
Stéphane Duvernois

Ernst & Young et Autres  
Pierre Jouanne

## Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

#### **1<sup>re</sup> convention :**

*Contrat de prestations de services entre votre société et la société INVEGENDO*

**Modalités :** selon les dispositions de ce contrat la société INVEGENDO fournit à votre société des prestations d'études et de conseil. Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de un an. Les conditions sont identiques à celles du contrat autorisé au titre de l'année 2010.

Les prestations fournies par la société Invegen do consistent en :

- ✓ d'une part, être à l'écoute du marché et signaler à votre société les nouvelles opportunités stratégiques. Cette prestation est facturée pour un montant forfaitaire, fixe et non révisable de 15 000 euros hors taxes sur la durée du contrat ;
- ✓ et, d'autre part, sur demande de votre société, à assister cette dernière en matière de développement commercial et à la conseiller dans les domaines de la stratégie et du management. Cette prestation est facturée sur la base de 2 000 euros hors taxes par journée d'intervention.

Cette convention a fait l'objet, sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, de la constatation d'une charge de 39.000 euros.

**Personne concernée par cette convention :** Monsieur Francis RUBAUDO, membre du Conseil de Surveillance.

Autorisation du Conseil de Surveillance en date du 14 mars 2011.

#### **2<sup>ème</sup> convention :**

*Modification des rémunérations pour les membres du Directoire détenteurs d'un contrat de travail avec la société.*

**Modalités :** le Conseil de Surveillance a autorisé Messieurs Denis BLEY et Michael de VERTEUIL à percevoir les rémunérations suivantes :

Bénéficiaires	Rémunération fixe	Prime d'objectif	Prime exceptionnelle
	2011 *	2011	2010
Monsieur Denis BLEY	180.000	100.000	20.000
Monsieur Michael de VERTEUIL	180.000	106.000	

\* prime de vacances et usage d'un véhicule de fonction en sus

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, les rémunérations brutes versées par votre société sont les suivantes :

- ✓ Pour Monsieur Denis BLEY : 282.827 euros
- ✓ Pour Monsieur Michael de VERTEUIL : 287.118 euros

Personnes concernées par cette convention : Messieurs Denis BLEY et Michael de VERTEUIL, membres du Directoire.

Autorisation du Conseil de Surveillance en date du 14 mars 2011.

## **2 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **2-1 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1<sup>ère</sup> convention :

*Convention de sous-location et services par votre société à LINEDATA SERVICES LEASING & CREDIT (anciennement LINEDATA SERVICES INGENIERIE).*

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, en application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 279.774 euros. Le solde du dépôt de garantie encaissé est de 2.876 euros. La convention de sous-location a pris fin le 31 mai 2011.

#### 2<sup>ème</sup> convention :

*Convention de sous-location et de services par votre société à LINEDATA SERVICES ASSET MANAGEMENT (anciennement LINEDATA SERVICES ASSURANCES) et son avenant.*

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, en application de cette convention et de son avenant, votre société a comptabilisé un produit de 1.030.024 euros. Le solde du dépôt de garantie encaissé est de 44.383 euros.

#### 3<sup>ème</sup> convention :

*Contrat de prestations de conseil entre votre société et la société YST Consulting en date du 17 avril 2008, complété d'avenants en date du 17 décembre 2008, du 17 juillet 2009, du 17 décembre 2009, du 17 avril 2010, du 17 octobre 2010, du 18 janvier 2011, du 4 avril 2011 et du 31 août 2011 et de contrats d'application n° 1 à n° 10.*

Cette convention a fait l'objet, sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, de la constatation d'une charge de 136.800 euros.

#### 4<sup>ème</sup> convention :

*Convention d'abandon de créance consentie par votre société à LINEDATA SERVICES ASSET MANAGEMENT (anciennement LINEDATA SERVICES ASSURANCES) avec clause de retour à meilleure fortune.*

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, LINEDATA ASSET MANAGEMENT a reversé à LINEDATA SERVICES 2.000.000 euros dans le cadre de la clause de retour à meilleure fortune. Le solde de l'abandon de créance, consenti en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008, s'élève à 2.500.000 euros. La clause de retour à meilleure fortune est toujours en effet au 31 décembre 2011.

### **2-2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

*Convention de mise à disposition de fonds par votre société à LINEDATA SERVICES GMBH*

Les avances consenties par LINEDATA SERVICES GMBH sont rémunérées au taux T4M + 0,4%. Cette convention a été sans effet sur l'exercice.

Paris et Paris-La Défense, le 20 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Finexsi Audit  
Stéphane Duvernois

Ernst & Young et Autres  
Pierre Jouanne

## Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011

Etabli en application de l'article L.225-68 du Code de Commerce, ce rapport est destiné à exposer à l'Assemblée Générale la composition du Conseil de Surveillance de Linedata Services S.A. et les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et par le Groupe.

### 1 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Ce chapitre a été rédigé à partir d'une compilation des statuts de la Société et des procès-verbaux ou comptes-rendus des réunions des organes sociaux. Il s'appuie également sur les éléments collectés et suivis par le Président et le secrétaire du Conseil et la Direction Juridique de l'entreprise et sur les résultats de l'auto-évaluation à laquelle le Conseil a procédé au cours de l'année 2010.

Linedata Services est une société à Directoire et Conseil de Surveillance. Le Groupe Linedata Services s'est construit initialement par un LBO à partir d'une division d'un groupe de services informatiques, puis par acquisitions successives de sociétés ou fonds de commerce. Il se dote progressivement des structures et procédures de gouvernement d'entreprise qu'il juge adaptées à sa taille et à son mode de fonctionnement.

La Société a analysé ses pratiques de gouvernement d'entreprise au regard des stipulations du code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF dans sa version d'avril 2010, ci-après le "code AFEP-MEDEF". Elle considère que ce code correspond pour sa majeure partie à ses principes actuels et aux processus existants à ce jour ou dont la mise en place est envisagée, et en conséquence a décidé de s'y référer. Dans la suite de ce chapitre, les écarts principaux par rapport au code sont indiqués au regard de la description des différents éléments.

Le code AFEP-MEDEF est consultable sur le site :

[www.medef.com/fileadmin/www.medef.fr/documents/AFEP-MEDEF/Guide\\_AFEP-MEDEF\\_Fr\\_\\_18-11.pdf](http://www.medef.com/fileadmin/www.medef.fr/documents/AFEP-MEDEF/Guide_AFEP-MEDEF_Fr__18-11.pdf)

#### 1.1 - Composition du Conseil de Surveillance

Pendant l'exercice 2011, la composition du Conseil de Surveillance a été la suivante :

Fonction	Nom	1ère nomination	Echéance du mandat	Age au 31/12/2011	Nb. actions détenues au 31/12/2011	Indépendant
Président	Mr Jacques Bentz	A.G. du 16 février 1999	A.G. 2013	70 ans	7.330	Oui
Vice-président	Mr Vivien Levy-Garboua	Conseil du 7 mars 2008, ratification A.G. du 20 juin 2008. Vice-président à compter du 23 juillet 2009	A.G. 2012	64 ans	500	Oui
Membres	Mme Lise Fauconnier	A.G. du 12 mai 2011	A.G. 2013	46 ans	682	Oui
	Mr Jean-Philippe Peugeot	A.G. du 28 juin 2004	A.G. 2012	58 ans	1	Oui
	Mr Francis Rubaudo	A.G. du 16 février 1999	A.G. 2013	60 ans	5.010	Oui

Les autres fonctions exercées par les membres du Conseil au cours de l'exercice sont détaillées dans le rapport de gestion du Directoire, de même que les rémunérations qu'ils ont perçues de la Société ou du Groupe.

Le Conseil ne comprend pas de membres désignés par les salariés, les salariés de la Société et du Groupe détenant moins de 3% du capital de la Société dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe et du FCPE LDS Actionnariat.

D'après les statuts de la Société, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, et chaque membre du Conseil doit détenir au moins 1 action de la Société. Les membres sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de deux années. Ils sont rééligibles. Le nombre de membres ayant plus de 70 ans ne peut dépasser le tiers du nombre total des membres.

Le Conseil était composé de quatre membres en début d'exercice. L'Assemblée Générale du 12 mai 2011 a procédé à la nomination d'un membre supplémentaire en la personne de Madame Lise Fauconnier, ce qui a permis de mettre le Conseil de Surveillance en conformité avec la recommandation du code AFEP-MEDEF relative à l'équilibre dans la représentation entre les femmes et les hommes, ainsi qu'avec la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 sur le même sujet.

Tous les membres du Conseil sont de nationalité française, disposent d'une large pratique de la gestion des Groupes internationaux que ce soit par leur emploi actuel ou leurs expériences passées et exercent une totale liberté de jugement dans leur participation au Conseil.

Le Conseil a délibéré sur la qualification d'administrateur indépendant de ses membres préalablement à l'adoption du présent rapport. Les membres du Conseil indiqués comme indépendants dans le tableau ci-dessus satisfont aux critères qui définissent un administrateur indépendant d'après le code AFEP-MEDEF, à l'exception de celui relatif à la durée globale des mandats successifs. En effet, Linedata exerce un métier dans lequel la durée de vie des produits est longue et où les relations commerciales avec les clients peuvent s'établir sur de nombreuses années ; en conséquence, le Conseil considère que la connaissance des métiers et des marchés de la Société et le suivi de l'évolution de celle-ci constituent pour les membres du Conseil un avantage et que l'exercice d'un mandat pendant plus de 12 ans ne remet pas en cause leur indépendance. Ceci concerne particulièrement Messieurs Bentz et Rubaudo qui, compte-tenu de leur personnalité et de leur contribution individuelle, sont considérés comme membres indépendants, nonobstant leur appartenance au Conseil depuis plus de douze ans.

Le Conseil a plus particulièrement étudié la situation de ses membres au regard des critères d'indépendance.

- Les fonctions exercées par Monsieur Levy-Garboua au sein d'un important client du Groupe ne sont pas en relation avec les directions opérationnelles concernées par les contrats signés avec Linedata ; si un cas de conflit d'intérêt se présente, Monsieur Levy-Garboua s'abstient de participer aux débats du Conseil portant sur les relations commerciales avec ce client.
- Madame Lise Fauconnier avait été membre du Conseil de la Société jusqu'en février 2007 ; elle était alors considérée comme administrateur indépendant ; le Conseil a estimé que l'absence de relations avec le Groupe depuis cette date, même si la durée en a été inférieure à cinq ans, n'était pas de nature à remettre en cause l'indépendance de Madame Fauconnier.
- Monsieur Peugeot exerce des fonctions dans FFP (anciennement Société Foncière, Financière et de Participations - FFP), actionnaire de la Société à plus de 10% du capital ; cependant, ni FFP ni lui-même n'ont participé au contrôle de la Société depuis que FFP a mis fin à sa participation au pacte d'actionnaires le 30 juin 2009, et il n'a pas été identifié de conflit d'intérêts potentiel ; Monsieur Peugeot a donc été considéré comme indépendant depuis l'exercice 2010.
- Le Conseil estime que la part du chiffre d'affaires réalisé avec Linedata Services par la société Invegendo dont Monsieur Rubaudo est le gérant n'est pas suffisamment significative pour mettre en cause l'indépendance de Monsieur Rubaudo vis-à-vis de Linedata Services.

## 1.2 - Organes de direction du Groupe

Le Conseil de Surveillance a renouvelé le Directoire à effet du 16 février 2011, pour une durée de deux ans à échéance du 16 février 2013. Le Directoire a ainsi été constitué de quatre membres en début d'exercice, puis de trois. La composition du Directoire a ainsi été la suivante :

Fonction	Nom	1ère nomination	Echéance du mandat	Age au 31/12/2011	Nb. actions détenues au 31/12/2011
Président	Mr Anvaraly Jiva	16 février 1999	16 février 2013	59 ans	909.312 (*)
Membres	Mr Denis Bley	16 février 2009	16 février 2013	46 ans	5.000
	Mr Yves Stucki	16 février 1999	16 février 2011	68 ans	N.A.
	Mr Michael de Verteuil	25 septembre 2006	16 février 2013	57 ans	71.400

(\*) : actions détenues en pleine propriété

Le Directoire est nommé pour une durée de deux ans. Ses membres sont toujours rééligibles.

Les autres mandats exercés par les membres du Directoire en fonction au cours de l'exercice sont détaillés dans le rapport de gestion du Directoire, de même que les rémunérations qu'ils ont perçues de la Société ou du Groupe. Il est précisé que le Président du Directoire n'est pas salarié de la Société ni d'une société du Groupe.

Le Directoire exerce les fonctions de direction générale de la Société conformément à la législation en vigueur, et sous le contrôle du Conseil de Surveillance. En dehors des pouvoirs attribués spécifiquement au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale par la législation, ni les statuts de la Société ni le Conseil n'ont fixé de limites particulières aux pouvoirs du Président du Directoire ni du Directoire dans son ensemble, mais comme indiqué ci-après, le Directoire consulte régulièrement le Conseil sur tous les événements et décisions importants concernant la Société ou le Groupe.

Le Président du Directoire a délégué certains de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires, et a désigné dans ce cadre des responsables opérationnels par région. Ces responsables opérationnels sont pleinement responsables (opérations et gestion) des activités qu'ils supervisent et répondent devant le Président du Directoire de la performance de ces dernières.

Compte tenu de l'organisation opérationnelle régionale associée à des fonctions supports transversales, le Comité Exécutif du Groupe regroupe, autour du Président du Directoire, les Responsables opérationnels des régions et les responsables des directions fonctionnelles. Il se réunit en tant que de besoin, et traite à la fois des sujets stratégiques (Plan Produit, Recherche et Développement, croissance externe, ...), opérationnels (projets, plans d'actions commerciales et plans d'économies) et transverses (revues financières, coordination Ressources Humaines, harmonisation des pratiques).

Par ailleurs, des comités sont organisés dans chaque division opérationnelle pour traiter les sujets opérationnels et commerciaux propres à ces divisions.

### 1.3 - Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le fonctionnement du Conseil s'appuie sur les statuts de la Société et sur la législation et la réglementation, ainsi que sur les règles établies au fil du temps avec le Directoire.

Le Conseil se réunit régulièrement dans les cas prévus par les missions qui lui sont attribuées par la loi, telles que la revue des comptes annuels et semestriels et l'examen du rapport d'activité trimestriel du Directoire. Il statue à cette occasion (ou dans des séances spécifiques si besoin est) sur les autorisations de conventions réglementées ou d'octroi de garanties, ainsi que la nomination des membres du Directoire et la fixation de leur rémunération.

Il se réunit également à l'occasion de tous les événements importants concernant la Société ou le Groupe. En particulier, il est consulté par le Directoire à l'occasion de la préparation des budgets et de l'organisation de toutes les assemblées générales, dans les projets de croissance externe, d'augmentation de capital et de conclusions d'emprunts, lors de la prise de décisions stratégiques.

Les convocations sont en général envoyées par courrier, après consultation des membres quant à leurs disponibilités, et transmises par le secrétaire du Conseil. En cas d'urgence, elles peuvent être transmises par voie électronique.

Les documents utiles aux délibérations sont communiqués dans la mesure du possible quelques jours avant la séance afin de permettre aux membres du Conseil de demander d'éventuels compléments d'information. Indépendamment des réunions du Conseil, ses membres sont destinataires des communications publiques effectuées par la Société et ont accès sur demande à toute information souhaitée. Selon leurs centres d'intérêt et compétences particulières, certains membres du Conseil sont associés par la Direction du Groupe à des présentations d'études préliminaires, par exemple lors des acquisitions externes ou de la préparation des plans stratégiques.

Selon les sujets à traiter, le Conseil invite à ses réunions les personnes qu'il juge utiles. Outre les membres du Directoire, peuvent ainsi être invités certains dirigeants du Groupe ou des personnes extérieures. Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux séances dans les conditions prévues par la loi. Les délégués désignés par le Comité d'Entreprise de l'Unité Economique et Sociale (CE-UES) dont fait partie la Société sont convoqués à toutes les séances pour y assister avec voix consultative.

Le Conseil a constitué en son sein deux comités, un Comité d'audit et un Comité des rémunérations, qui lui rendent compte de leurs travaux après chacune de leurs séances. Du fait de la taille restreinte du Conseil, celui-ci a décidé de ne pas constituer de Comité de sélection et des nominations, les fonctions qui seraient dévolues à ce Comité d'après le code AFEP-MEDEF étant exercées par le Conseil lui-même dans sa totalité sous l'impulsion de son Président.

### 1.4 - Travaux du Conseil de Surveillance pendant l'exercice 2011

Le Conseil s'est réuni cinq fois pendant l'année 2011. Le taux de participation de ses membres aux réunions a été de 74% (96% en incluant les membres représentés par pouvoir).

Lors de ces réunions, le Conseil a notamment procédé à :

- la revue des comptes sociaux et consolidés et des rapports corrélatifs pour l'année 2010 et le 1er semestre 2011, ainsi que des projets de communication financière préparés par le Directoire, et l'approbation du rapport du Président du Conseil (sur les travaux du Conseil et le contrôle interne) ; à ces occasions, les Commissaires aux comptes ont rendu compte de l'exécution de leur mission et le Comité d'audit a exposé ses propres remarques sur les comptes et les procédures ;
- l'examen des rapports trimestriels du Directoire ainsi que des éléments de reporting et de prévision présentés par le Directoire et notamment du chiffre d'affaires ;
- la revue du budget 2011 préparé par le Directoire ;
- la revue des résolutions proposées par le Directoire à l'Assemblée Générale annuelle, notamment de celles relatives aux autorisations financières, et des documents mis à disposition des actionnaires ; l'examen des résultats du vote des résolutions ;

- le suivi des projets de croissance externe présenté par le Directoire, et notamment l'examen du projet d'acquisition de la société Fimasys, puis le suivi du processus d'intégration de cette société ;
- l'autorisation des conventions réglementées citées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, et le renouvellement d'autorisation de diverses garanties (tel le nantissement des actions de filiales en garantie de l'emprunt).

Le Conseil a régulièrement entendu le compte-rendu des séances du Comité d'audit.

Le Conseil a par ailleurs fixé la rémunération du Président du Directoire et autorisé les modifications de rémunérations salariales pour les membres du Directoire détenteurs d'un contrat de travail avec la Société, et décidé la répartition des jetons de présence pour l'exercice 2010. Dans le cadre du projet d'attribution gratuite d'actions étudié par le Directoire, il a statué sur le nombre d'actions devant être conservées par les mandataires sociaux qui seraient attributaires.

## 1.5 - Comités constitués dans le cadre du gouvernement d'entreprise

### Comité d'audit

Le Comité d'audit était composé en 2011 de Monsieur Rubaudo, Président du Comité, et de Monsieur Levy-Garboua.

Constitué le 14 décembre 2004, ce Comité dispose d'un règlement intérieur écrit approuvé par le Conseil de Surveillance. Les missions qui lui ont été dévolues par le Conseil au titre de ce règlement intérieur - rédigé avant la parution de l'ordonnance et du décret de décembre 2008 et avant prise en compte du code AFEP-MEDEF - sont :

- d'examiner et commenter si nécessaire l'organisation, les procédures et les méthodes d'arrêté des comptes, y compris le reporting, le contrôle interne, les prévisions et la vérification par les Commissaires aux comptes (avec ces derniers, d'examiner les remarques qu'ils pourraient formuler) ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables, de leur respect et de la conformité aux standards retenus pour l'établissement des comptes ;
- d'analyser les comptes préparés par le Directoire ;
- d'examiner au préalable les documents financiers publiés périodiquement par la Société, en veillant à la qualité de l'information communiquée aux actionnaires ;
- d'examiner les risques et les engagements hors bilan significatifs ;
- de donner son avis sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux comptes et sur la qualité de leurs travaux.

Conformément aux évolutions de la législation, le Comité assure désormais également le suivi des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité rend compte en temps utile au Conseil chaque fois qu'il l'estime nécessaire ou que le Conseil lui en fait la demande, et au moins deux fois par an. En pratique, il a tenu le Conseil informé de ses travaux après chacune de ses séances.

Le Comité d'audit s'est réuni sept fois au cours de l'exercice avec un taux de participation de 93%. Des représentants de la Direction Financière du Groupe participent aux réunions. Les Commissaires aux comptes y participent lorsque l'ordre du jour comporte des sujets liés à l'arrêté des comptes, selon un planning établi en début d'année. Le Comité a également entendu certains responsables opérationnels et le Président du Directoire selon les besoins de ses travaux.

Au cours de l'année, le Comité a procédé à l'examen des comptes de l'exercice 2010, incluant la revue des options de clôture et notamment des tests d'impairment, puis à l'examen des comptes du premier semestre 2011, et enfin à la préparation de la clôture des comptes 2011 avec la revue des options de clôture et des tests d'impairment. Lors de l'examen des comptes, il a entendu et discuté les conclusions et recommandations des Commissaires aux comptes.

Il s'est régulièrement tenu au courant de l'avancement des grands projets de développement et des difficultés rencontrées dans leur gestion et de l'évolution des encaissements clients. Il a également analysé le traitement financier envisagé pour les contrats significatifs, et plus spécifiquement en ce qui concerne l'acquisition de Fimasys. Enfin, il a suivi au long de l'année l'avancement des actions relatives au renforcement du contrôle financier et de l'audit interne, et participé au ciblage du profil du futur auditeur interne du Groupe. Il a entendu la synthèse des conclusions des Commissaires aux comptes sur leur audit préliminaire relatif au contrôle interne et aux procédures.

## Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a pour rôle de proposer au Conseil les éléments de rémunération du Président du Directoire, de donner un avis sur les modifications de salaires des membres salariés du Directoire, et d'examiner les propositions d'attribution de stock-options et d'attribution gratuite d'actions formulées par le Directoire. Il est également consulté par le Directoire sur ses projets de rémunération des Responsables opérationnels du Groupe non mandataires sociaux. La formalisation d'un règlement intérieur écrit est en cours afin de mettre la Société en conformité avec le code AFEP-MEDEF.

Le Comité était composé en 2011 de Messieurs Jacques Bentz et Jean-Philippe Peugeot. Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice avec un taux de participation de 100%. Ses travaux ont porté sur la rémunération du Président du Directoire, des membres salariés du Directoire et des Responsables opérationnels du Groupe, ainsi que sur le plan d'attribution gratuite d'actions à des salariés et mandataires sociaux du Groupe.

### 1.6 - Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Elles sont données par l'article 28 des statuts de la Société reproduit ci-après.

*L'actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par mandataire en donnant procuration, ou en votant par correspondance, selon les modalités légales et réglementaires en vigueur.*

*Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié dans les conditions légales et réglementaires, de l'enregistrement comptable des titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et le cas échéant de fournir à la société tout élément permettant son identification.*

*Ces formalités doivent être accomplies au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.*

### 1.7 - Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La répartition des jetons de présence 2010 a été effectuée, en conformité avec la loi et les statuts, par délibération du Conseil. Les jetons de présence sont constitués :

- d'une partie fixe, différente selon les membres, pour la participation au Conseil ; compte tenu du taux très élevé de participation de tous les membres aux séances, il n'a pas été appliqué de variabilité liée à l'assiduité tel que recommandé par le code AFEP-MEDEF ;
- et d'une partie variable liée à la présence aux Comités, le montant affecté pour chaque réunion dépendant du Comité ; le Président du Conseil ne perçoit pas de partie variable.

Monsieur Rubaudo a renoncé à l'attribution de jetons de présence en considération des autres activités qu'il exerce pour Linedata Services.

Seul le Président du Directoire est rémunéré pour ses fonctions de mandataire social ; il n'a pas le statut de salarié de la Société ni d'une société du Groupe. Sa rémunération est fixée par le Conseil de Surveillance sur recommandations émises par le Comité des rémunérations. Les autres membres du Directoire ne sont pas rémunérés pour leur fonction de membre du Directoire. Ceux qui ont perçu une rémunération l'ont perçue en leur qualité de salariés de Linedata Services. Les modifications de leur rémunération sont alors autorisées par le Conseil sur avis du Comité des rémunérations dans le cadre d'une procédure de conventions réglementées.

L'attribution des rémunérations variables des membres du Directoire est liée à l'atteinte d'objectifs déterminés en début d'année et qui dépendent des fonctions de l'intéressé : des critères de réalisation de chiffre d'affaires et/ou de résultat sur son périmètre de responsabilité, la définition de tâches spécifiques qui sont à mener à bonne fin, etc... Les rémunérations exceptionnelles sont fonction de l'accomplissement éventuel d'actions particulières ou de la réalisation de performances financières dépassant l'objectif fixé.

Les membres du Directoire rémunérés par la Société adhèrent aux régimes de retraite et de prévoyance applicables à la Société, laquelle prend en charge les cotisations patronales correspondantes. Aucun régime complémentaire spécifique de retraite n'a été mis en place pour les mandataires sociaux et la Société n'a pas pris d'autres engagements au bénéfice des seuls mandataires sociaux. Les membres du Directoire salariés de la Société bénéficient le cas échéant lors de leur départ de la Société des indemnités de licenciement ou indemnités de fin de carrière prévues dans la Convention Collective et les accords d'entreprise, qui sont limitées respectivement à 12 mois de rémunération pour une indemnité de licenciement et 4,5 mois de rémunération pour une indemnité de fin de carrière. Il n'est pas prévu d'éléments de rémunération, indemnités ou autres avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction de mandataire social.



Le Comité des rémunérations donne son avis sur les propositions d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur les propositions d'attributions gratuites d'actions. Le Conseil statue sur la levée des options et la conservation d'actions par les membres du Directoire qui ont bénéficié d'une attribution d'options de souscription d'actions, et sur le nombre des actions définitivement attribuées que les membres du Directoire doivent conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leur fonction de mandataire social. S'il n'y a pas eu d'attributions d'options au cours de l'exercice 2011, le Conseil s'est prononcé pour une conservation d'au minimum 25% des actions de performance qui auront été définitivement attribuées aux membres du Directoire.

### 1.8 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Nous vous informons que ces éléments sont inclus dans le rapport de gestion du Directoire (en annexe 1) en application de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce.

## 2 - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Ce chapitre a été rédigé à partir d'éléments obtenus lors de discussions avec le Directoire et le Comité d'audit, ainsi qu'avec la collaboration des services administratifs et financiers en ce qui concerne les procédures formalisées. Il s'appuie également sur les travaux effectués en cours d'année par le Comité d'audit relativement au contrôle interne et par les remarques des Commissaires aux comptes à l'occasion de leur revue des procédures.

Le dispositif de contrôle interne de Linedata Services vise à assurer la maîtrise des risques et l'efficacité des opérations de la Société et du Groupe, et en particulier l'application des instructions et orientations fixées par le Directoire, le bon fonctionnement des processus internes de la Société et du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de leurs actifs, la fiabilité des informations financières et la conformité aux lois et règlements. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Linedata Services a organisé ses systèmes de contrôle autour des principes suivants :

- la mise en place d'une Direction Financière, d'un Responsable du contrôle financier Groupe rattaché à la Direction Financière et de contrôleurs de gestion par région ;
- un "reporting" financier par région et consolidé au niveau du Groupe ;
- un suivi opérationnel formalisé à un niveau très fin, permettant une vision détaillée par la Direction de chacun des métiers et de chacune des régions du Groupe, de leurs performances et de leurs perspectives, ainsi qu'un contrôle de la fiabilité des informations comptables ;
- l'amélioration permanente de la formalisation de procédures au niveau du Groupe, tant sur les aspects de contrôle opérationnel que dans les domaines comptables, financiers, administratifs ;
- un processus de gestion de la croissance externe portant tant sur les études préalables aux acquisitions que sur l'intégration des entités après l'acquisition.

Les Responsables Financiers des régions (Directeurs Administratifs et Financiers ou Contrôleurs Financiers selon les régions) répondent au Directeur Financier du Groupe. Les contrôleurs de gestion répondent à la fois au Responsable Financier de la région et au Responsable du contrôle financier Groupe, lui-même rattaché au Directeur Administratif et Financier du Groupe. Linedata Services a complété en 2010 les fonctions financières "corporate" avec l'affectation d'un contrôleur de gestion à l'activité transversale Recherche et Développement, et les équipes de contrôle financier du Groupe ont été complétées et renforcées au cours de l'année 2011.

A ce jour, les procédures et descriptions de processus ont été formalisées, et notamment mises en relation avec la cartographie des risques et les systèmes d'informations financières, en Europe du Sud, au Royaume-Uni, aux USA et en Tunisie.

Le Groupe a poursuivi au cours de l'exercice l'amélioration de la formalisation des procédures existantes et des contrôles de leur respect.

Avec le recrutement en cours d'un auditeur interne initié en 2011 et prévu pour 2012, la finalisation de la mission de contrôle interne sur l'ensemble des régions et entités du Groupe devrait permettre ultérieurement à Linedata Services de choisir en connaissance de cause un référentiel adapté de contrôle interne, et de présenter le présent chapitre en corrélation avec le référentiel ainsi adopté.

### 2.1 - Le suivi opérationnel

Le Groupe est organisé par zone géographique, chacune des zones étant placée sous la responsabilité d'un membre du Comité Exécutif. Une même zone géographique - ou région - peut inclure une ou plusieurs entités juridiques dans un ou plusieurs pays.

Au niveau de chaque région sont établis un budget annuel, des révisions budgétaires trimestrielles et un reporting opérationnel mensuel. Ces éléments sont ensuite consolidés au niveau du Groupe. Chaque mois, le reporting est préparé par le Responsable opérationnel régional assisté du Responsable Financier de sa région, puis présenté au Président du Directoire et à la Direction Financière du Groupe, en présence le cas échéant d'autres membres du Comité Exécutif. Les réunions budgétaires sont organisées selon la même méthodologie.

Le planning des réunions est compatible avec le calendrier des communications financières. Il alterne des revues limitées de l'activité du mois effectuées dans les locaux des entités, et des revues trimestrielles plus approfondies au Siège. Par ailleurs, le Comité Exécutif consacre régulièrement une partie de ses réunions à la revue financière des activités.

Le format du reporting opérationnel est défini globalement pour toutes les entités du Groupe, et adapté si nécessaire aux spécificités locales. Le contenu du reporting s'est largement enrichi au fil des années et est désormais étendu à des éléments non strictement financiers, notamment le suivi des effectifs, de la R&D, de l'activité commerciale et des projets. Le reporting intègre également les positions et les prévisions de trésorerie et le suivi du portefeuille de prospects.

Chaque trimestre, une synthèse de ces informations est transmise au Conseil de Surveillance. Tous les trimestres également, un rapprochement est effectué entre le reporting opérationnel et les comptabilités statutaires des entités juridiques. Ces analyses permettent de fiabiliser tant les informations financières que les informations de gestion.

## 2.2 - Les procédures de contrôle opérationnel

Un certain nombre de règles ont été formalisées en tant que processus et procédures concernant les activités au sein de chaque entité et notamment :

- Contrats avec les clients. Sur le périmètre français, ils sont signés par le Président du Directoire, lequel a délégué sa signature aux responsables opérationnels des entités à l'étranger. En sus des validations juridiques, les contrats importants en négociation font l'objet d'une revue par les services financiers en vue de vérifier la rentabilité du contrat et d'anticiper le mode de reconnaissance des revenus et les options financières corrélatives.
- Contrôle des engagements de dépenses et investissements et délégations de signatures. Les processus d'autorisation ont fait l'objet de notes écrites diffusées dans les entités.
- Contrôle des charges salariales. La gestion du personnel et les augmentations de salaires sont des décisions relevant du Responsable opérationnel régional. Le Président du Directoire valide l'ensemble des augmentations de salaires, le versement des bonus et les primes exceptionnelles avec la Direction des Ressources Humaines et la Direction Financière du Groupe. Les recrutements s'effectuent sous la responsabilité du Responsable opérationnel régional ; selon la nature du profil, une validation par la Direction des Ressources Humaines du besoin, du profil du candidat retenu et du contrat de travail est nécessaire.
- Procédures de vente, de facturation et de reconnaissance du chiffre d'affaires. Elles ont été formalisées dans le cadre des procédures comptables Groupe diffusées auprès des entités et de leurs responsables financiers. Les règles de reconnaissance du revenu en IFRS ont été largement diffusées dans le cadre de séances de formation organisées dès l'année 2007 sur chaque site du Groupe à l'intention des responsables opérationnels et commerciaux des entités.
- Contrôle de réalisation et de suivi financier des projets de customisation et consulting. Les procédures mises en place avaient permis à Linedata Services d'obtenir dès 2006 une certification CMMI niveau 2 pour les projets de Crédits et Financements.

## 2.3 - Les procédures comptables, financières et administratives

Le manuel des procédures comptables, déployé initialement dans les sociétés françaises, détaille notamment les règles relatives aux principes de reconnaissance des revenus, aux immobilisations et à la Recherche et Développement, aux provisions pour créances clients et pour risques et charges, aux écritures d'inventaires. Les règles d'établissement du "reporting" mensuel ont également été diffusées.

Les procédures de consolidation sont diffusées à toutes les filiales préalablement aux périodes d'arrêté des comptes et reprennent, en sus des éléments que les filiales doivent élaborer et communiquer au siège pour la consolidation, le planning détaillé de la communication financière du Groupe. La remontée des informations est formalisée par l'utilisation du système de consolidation Magnitude.

Le processus de recouvrement des créances clients et de Credit Management a été mis au point et diffusé dans tout le Groupe en 2009.

Les sociétés françaises du Groupe disposent également de procédures plus spécifiques dont en particulier :

- Les procédures de gestion de trésorerie au sein de chaque entité. Toute émission de paiement ne se réalise qu'au vu de la pièce justificative (facture) approuvée et du bon de commande s'il y a lieu. Les instruments de paiement nécessitent deux signatures conjointes, contrainte donnée vis-à-vis des banques pour toutes les procurations bancaires accordées ; les consignes internes précisent en sus que les deux signataires sont en principe le Responsable opérationnel concerné et son Responsable Financier ou un membre de la Direction Générale.
- La procédure de contrôle du processus de facturation.
- Les procédures de paie, avec organigramme des responsabilités : collecte des éléments variables de paie (augmentations de salaires, attribution de primes), suivi et contrôle des demandes de congés et des autres absences, des notes de frais, traitement des avances et acomptes, établissement des déclarations sociales. Une note sur la politique de voyages professionnels et de remboursement des frais a été diffusée à tous les salariés en 2009.

Des processus et procédures similaires ont été formalisés et mis en application dans les entités étrangères qui ont fait l'objet de la mission de contrôle interne.

#### 2.4 - Le processus d'acquisitions externes

Bien que ce processus ne soit pas formalisé dans des procédures écrites, le Groupe a généralisé une démarche lui permettant de fiabiliser tant la validation de l'intérêt de l'acquisition que l'intégration dans le Groupe après réalisation de l'acquisition.

- Les cibles envisagées sont analysées puis sélectionnées au regard de certains critères qui ont été précisés et revus par le Conseil de Surveillance au cours de l'année 2004 et validés à plusieurs reprises depuis lors.
- Préalablement à l'opération, une phase de "due diligence" menée conjointement par le Groupe Linedata Services et ses conseils extérieurs permet de valider les éléments présentés concernant la cible : comptes, clients et fournisseurs, personnel, analyse des risques et des engagements.
- Dès réalisation de l'acquisition, il est procédé à la diffusion des procédures et en particulier des règles de reporting et de suivi opérationnel, tant par les circuits de responsabilité opérationnelle que par l'intermédiaire de la ligne financière.

### 3 - PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES

Un premier recensement des risques opérationnels de l'entreprise a été effectué en 2009 sous l'impulsion du Comité Exécutif, et a abouti, après pondération de l'importance des risques, à l'identification de quelques domaines clés nécessitant des actions à court ou moyen terme.

Sur la base de cette cartographie des risques, l'équipe en charge de la mission de contrôle interne a constitué un recueil des risques identifiés, a défini les grands processus de l'entreprise avec les risques associés à chacun et déterminé les niveaux d'urgence pour la formalisation et la standardisation des procédures correspondantes. Une attention particulière a été portée aux risques de fraudes ou malversations en ce qui concerne les procédures comptables et financières.

Le manuel des processus est complété au fur et à mesure de l'approfondissement de leur étude et de la formalisation des procédures et contrôles correspondants. Ce manuel a vocation à être diffusé dans l'ensemble du Groupe après revue de l'existant sur toutes les régions, normalisation et standardisation en utilisant les meilleures pratiques identifiées, et aménagements éventuels pour tenir compte de spécificités locales.

Au cours de l'année 2011, un responsable de la sécurité informatique a été embauché par l'une des filiales américaines pour le compte de l'ensemble du Groupe.

#### 4 - PROGRAMME D'AMELIORATION

Les axes d'amélioration envisagés par le Conseil pour l'exercice 2012 concernent les deux domaines ci-après.

Gouvernement d'entreprise, notamment dans le cadre de la mise en conformité avec le code AFEP-MEDEF :

- création d'un Comité stratégique en charge de l'examen des grandes options stratégiques aux plans opérationnels et capitalistiques ;
- finalisation et adoption des règlements intérieurs du Conseil de Surveillance et du Comité des rémunérations, et mise à jour du Règlement du Comité d'audit ;
- mise à jour et complément des règles concernant les opérations sur titres Linedata Services et l'exercice des options de souscription d'actions, ainsi que le calendrier des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions.

Contrôle interne et gestion des risques :

- finaliser le recrutement d'un auditeur interne ;
- mettre en place un mode d'actualisation régulière de la cartographie des risques ;
- terminer la rédaction des principales procédures et leur déploiement dans toutes les régions selon les priorités identifiées ; mettre en place un mode d'actualisation des procédures ;
- mettre en place les modalités de contrôle du respect des procédures et préciser les acteurs du contrôle ;
- établir une cartographie de l'ensemble des systèmes d'information et des liens entre ces systèmes, en sus des éléments déjà inclus dans l'analyse des processus, afin d'évaluer l'exhaustivité des flux depuis la phase amont d'un processus jusqu'à l'impact dans les états financiers.

Jacques Bentz  
Président du Conseil de Surveillance

## Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Linedata Services

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société LINEDATA SERVICES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 20 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Finexsi Audit  
Stéphane Duvernois

Ernst & Young et Autres  
Pierre Jouanne

## Liste des mandataires sociaux et autres fonctions

### Conseil de Surveillance :

#### Monsieur Jacques BENTZ, Président du Conseil de Surveillance :

Président du Conseil de Surveillance de Groupe STERIA SCA  
Membre du Conseil de Surveillance de Steria Mummert Consulting AG  
Administrateur de IPANEMA TECHNOLOGIES  
Administrateur de TDF SA  
Gérant de TECNET Participations  
Membre du Comité directeur de l'Institut Montaigne

#### Madame Lise FAUCONNIER, membre du Conseil de Surveillance :

Membre du Conseil de Surveillance d'AXEUROPE SA, Luxembourg  
Représentant permanent d'AXA Investment Managers Private Equity Europe au poste d'Administrateur dans NAKAMA SA, France  
Membre du Comité de Surveillance de KERISPER SAS, France  
Membre du Board of Directors de NEWREST GROUP HOLDING SL, Espagne  
Président de LYEUROPE SAS

#### Monsieur Vivien LEVY-GARBOUA, Vice-président du Conseil de Surveillance :

Senior Advisor de BNP Paribas  
Vice-président et Membre du Conseil de Surveillance de KLEPIERRE  
Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Immobilier  
Administrateur de BNP Paribas Securities Services  
Membre du Conseil d'administration de Financière BNP PARIBAS  
Membre du Conseil d'administration de Compagnie d'Investissement de Paris  
Administrateur de Bank of the West à San Francisco  
Membre du Conseil d'Administration de LCH Clearnet Group (Londres)  
Membre du Conseil d'administration d'Euroclear SA & Plc  
Membre du Conseil d'administration de Sicovam Holding  
Membre du Conseil d'administration de Coe-Rexecode

#### Monsieur Jean-Philippe PEUGEOT, membre du Conseil de Surveillance :

Président et Directeur Général de Etablissements Peugeot Frères  
Vice Président du Conseil de Surveillance de Peugeot SA  
Vice Président du Conseil d'Administration de FFP (anciennement Société Foncière, Financière et de Participations - FFP)  
Membre du Conseil de Surveillance de Immobilière Dassault  
Président de Oldschool

#### Monsieur Francis RUBAUDO, membre du Conseil de Surveillance :

Gérant de INVEGENDO  
Président de QWAM Content Intelligence SAS  
Administrateur de PLEBICOM  
Administrateur de PUBLIC IDEES

## Directoire

### Monsieur Anvaraly JIVA, Président du Directoire :

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de Linedata Services Leasing & Credit et de Linedata Services Asset Management  
Administrateur de Fimasys  
Président du Conseil d'Administration de Linedata Services Luxembourg  
Administrateur et Président du Conseil d'administration de Linedata Services Tunisie et de Linedata Technologies Tunisie  
Member of the Board of Directors and Chief Executive Officer de Linedata Services Inc., de LD Services Inc, de Linedata Services (BFT) Inc, de Linedata Services Canada Inc.  
Member of the Board of Directors de Linedata Services (UK) Limited, de Linedata Ltd (anciennement Global Investment Services (Ireland) Ltd), de Linedata Ltd, de Linedata Services (H.K.) Limited  
Member of the Board of Directors et Chairman de Linedata Services (Latvia) SIA  
Président de AMANAAT SAS

### Monsieur Denis BLEY, membre du Directoire :

Représentant permanent de Linedata Services au Conseil d'administration de Linedata Services Asset Management, de Linedata Services Leasing & Credit, de Linedata Services Tunisie, de Linedata Technologies Tunisie, de Linedata Services Luxembourg, de Fimasys  
Alternate Director dans Linedata Ltd (anciennement Global Investment Services (Ireland) Ltd)

### Monsieur Michael de VERTEUIL, membre du Directoire :

Administrateur de Linedata Services Luxembourg, de Linedata Technologies Tunisie, de Fimasys  
Member of the Board of Directors de Linedata Services Inc, de LD Services Inc, de Linedata Services (BFT) Inc, de Linedata Services (UK) Limited, de Linedata Ltd, de Linedata Ltd (anciennement Global Investment Services (Ireland) Ltd), de Linedata Services (Latvia) SIA, de Linedata Services (H.K.) Limited

**Renseignement sur les membres du Conseil de Surveillance dont la nomination est proposée à  
l'Assemblée Générale du 14 mai 2012**

**Monsieur Vivien Levy-Garboua**

Renouvellement de mandat en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Linedata Services proposé lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2012.

Age : 64 ans

Références professionnelles actuelles : Senior Advisor de BNP Paribas

Activités professionnelles 5 dernières années :  
BNP Paribas : Responsable de la Conformité et coordinateur du contrôle interne et Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas jusqu'en août 2008, puis Senior Advisor

Fonctions de mandataire social actuelles :  
Membre du Conseil de Surveillance de Linedata Services (depuis le 7 février 2008) et Vice-président  
Vice-président et Membre du Conseil de Surveillance de KLEPIERRE,  
Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Immobilier  
Administrateur de BNP Paribas Securities Services, de Bank of the West à San Francisco  
Membre du Conseil d'administration de Financière BNP PARIBAS, de Compagnie d'Investissement de Paris  
Membre du Conseil d'Administration de LCH Clearnet Group (Londres), d'Euroclear SA & Plc, de Sicovam Holding, de Coe-Rexecode

Autres fonctions de mandataire social antérieures :  
Administrateur de BNP Paribas (UK) - Londres, de BNP Paribas (Suisse) SA, de BNP Paribas (Luxembourg) SA, de la Banque Générale du Luxembourg (BGL)  
Membre du Conseil de Surveillance de Presses Universitaires de France  
Vice-président de la Société de Financement de l'Economie Française

Nombre d'actions Linedata Services détenues : 500 au 31 mars 2012

**Monsieur Jean-Philippe Peugeot**

Renouvellement de mandat en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Linedata Services proposé lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2012.

Age : 58 ans

Références professionnelles actuelles : Dirigeant de sociétés

Activités professionnelles 5 dernières années : Dirigeant de sociétés

Fonctions de mandataire social actuelles :  
Membre du Conseil de Surveillance de Linedata Services (depuis le 28 juin 2004)  
Président et Directeur Général de Etablissements Peugeot Frères  
Vice Président du Conseil de Surveillance de Peugeot SA  
Vice Président du Conseil d'Administration de FFP (anciennement Société Foncière, Financière et de Participations - FFP)  
Membre du Conseil de Surveillance de Immobilière Dassault  
Président de Oldschool

Autres fonctions de mandataire social antérieures :  
Président et Directeur Général de Nutrition et Communication  
Administrateur de LFPF - La Française de Participations Financières, de Immeubles et Participations de l'Est, de Simante SL

Nombre d'actions Linedata Services détenues : 1 au 31 mars 2012



## Rapport du Directoire sur les résolutions proposées par l'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, du 14 mai 2012

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de soumettre à votre approbation des décisions qui relèvent d'une part de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et d'autre part de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire, nous vous avons présenté le rapport de gestion sur les activités de la Société et du Groupe pendant l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et clos le 31 décembre 2011 et nous soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que les comptes consolidés.

Nous vous proposons également :

- d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts,
- de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce,
- de renouveler le mandat de deux des membres du Conseil de Surveillance,
- de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance,
- d'autoriser votre Directoire à procéder au rachat d'actions de la Société.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire, nous vous soumettons des résolutions à l'effet :

- de renouveler la délégation de compétence donnée à votre Directoire aux fins de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société,
- de renouveler les autorisations accordées à votre Directoire pour consentir des options d'achat d'actions et attribuer gratuitement des actions existantes aux salariés et dirigeants du Groupe, dans le cadre de sa politique de motivation et fidélisation du personnel, et de donner à votre Directoire délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- enfin, d'autoriser votre Directoire à réduire le capital par voie de rachat de ses propres actions par la Société suivi d'une annulation des actions ainsi achetées, dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions.

### **I. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

#### **I-1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, affectation du résultat, approbation des conventions réglementées (résolutions 1 à 5)**

Les comptes annuels de Linedata Services S.A. et les comptes consolidés du Groupe Linedata ainsi que le rapport de gestion du Directoire, le rapport du Président du Conseil de Surveillance et celui du Conseil de Surveillance vous ont été présentés et ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais légaux et réglementaires. Vos Commissaires aux Comptes ont relaté, dans leur rapport sur les comptes annuels et leur rapport sur les comptes consolidés, l'accomplissement de leur mission. Ces rapports ont également été mis à votre disposition dans les conditions et délais légaux et réglementaires.

Nous soumettons ces comptes à votre approbation, de même que le montant des charges de caractère somptuaire visées par les articles 39, 4 et 223 quater du Code général des impôts dont nous vous rappelons qu'elles sont constituées par les amortissements excédentaires des véhicules de fonction à hauteur de 58 milliers d'euros et que l'impôt acquitté à ce titre par la Société s'élève à 19 milliers d'euros.

Nous vous proposons également d'approuver le projet d'affectation du résultat de Linedata Services S.A. tel qu'exposé dans le rapport de gestion du Directoire, à savoir le versement d'un dividende unitaire de 0,50 euro par action qui serait mis en paiement le 6 juillet 2012. Le montant unitaire du dividende est identique à celui que vous avez approuvé au titre de l'exercice 2010.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés vous a été présenté et a été mis à votre disposition dans les conditions et délais légaux et réglementaires. Nous soumettons à votre approbation les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce qui font l'objet de ce rapport.

## **I-2. Renouvellement de mandats de membres du Conseil de Surveillance (résolutions 6 et 7)**

Les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Vivien Levy-Garboua et Jean-Philippe Peugeot arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée. Nous vous proposons de renouveler chacun de ces mandats, pour une durée de deux ans conformément aux statuts, cette durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2013. Messieurs Levy-Garboua et Peugeot ont chacun indiqué qu'ils acceptaient par avance le renouvellement de leur mandat et qu'ils n'exerçaient aucune fonction, ni n'étaient frappés d'aucune mesure, susceptible de leur en interdire l'exercice.

Nous vous rappelons que sont aussi membres du Conseil Messieurs Jacques Bentz et Francis Rubaudo, dont les mandats ont été renouvelés au cours de l'année 2011, et Madame Lise Fauconnier qui a été nommée en 2011.

## **I-3. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance (résolution 8)**

Nous vous suggérons de décider l'attribution de jetons de présence pour les membres du Conseil de Surveillance, pour un montant global de 200.000 euros pour l'année 2012. Ce montant est en croissance de 50.000 euros par rapport à l'an passé en raison de l'augmentation du nombre de membres.

Nous vous rappelons que ces jetons de présence ne seront déductibles fiscalement, conformément à l'article 210 sexies du Code général des impôts, qu'à hauteur, pour chaque exercice, de 5% de la rémunération déductible moyenne des dix salariés les mieux rémunérés de la société - ou de cinq salariés si l'effectif n'excède pas 200 personnes - multipliée par le nombre d'administrateurs ou de membres du Conseil de Surveillance, soit, sur la base des rémunérations 2011, approximativement 76 milliers d'euros pour le Conseil dans sa composition à ce jour.

## **I-4. Autorisation à donner au Directoire de procéder au rachat d'actions de la Société (résolution 9)**

Lors des précédentes Assemblées Générales, vous avez autorisé le Directoire à opérer sur les actions de la Société. Nous vous avons rendu compte dans le rapport de gestion de l'utilisation que nous avons faite de cette autorisation. Nous vous demandons de renouveler cette autorisation selon des modalités équivalentes à celles de 2011, à savoir :

- le nombre total des actions achetées ne dépasserait pas 10% du capital social à tout moment, étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% du capital correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
- le prix d'achat n'excéderait pas 25 euros, hors frais d'acquisition ;
- la Société ne détiendrait jamais plus de 10% du total de ses actions.

Cette autorisation pourrait être utilisée, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux pratiques de marché reconnues par l'Autorité des marchés financiers, en vue :

- (i) d'animer le marché de l'action Linedata Services dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- (ii) d'allouer des actions aux salariés, anciens salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, en particulier pour l'attribution d'options d'achat d'actions, l'attribution d'actions au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou d'un plan d'épargne d'entreprise, et pour l'attribution gratuite d'actions ;
- (iii) de disposer d'actions destinées à être remises dans le cadre d'une acquisition ou d'un échange ;
- (iv) de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- (v) de l'annulation en tout ou partie des actions acquises, sous réserve que vous approuviez la vingt-quatrième résolution de la présente Assemblée Générale ;
- (vi) de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

En vertu de cette autorisation, nous pourrions procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions par tous moyens applicables selon la législation en vigueur, y compris par voie d'achat de blocs de titres, à l'exclusion de tout usage de produits dérivés.

Cette autorisation serait valable pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée.

## **II. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **II-1. Délégation de compétence au Directoire pour émettre à titre gratuit des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société (résolution 10)**

Nous vous suggérons de nous renouveler la délégation de compétence que vous nous avez accordée lors de l'Assemblée Générale de mai 2011 pour procéder à l'émission, conformément aux possibilités offertes par les articles L. 233-32 II

et L. 233-33 du Code de commerce, en période d'offre publique visant les actions de la Société, de bons de souscription d'actions permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, et à leur attribution gratuite à tous les actionnaires, si et seulement si l'offre publique est faite dans les conditions visées par l'article L. 233-33 du Code de commerce. Ce dernier article vise notamment les cas dans lesquels l'offre est faite par un acquéreur agissant seul ou de concert avec des tiers, lorsqu'au moins l'un d'entre eux, ou l'une des entités qui les contrôlent, n'est pas obligé d'obtenir une autorisation préalable de ses actionnaires (ou une mesure équivalente) pour mettre en œuvre des mesures susceptibles de faire échouer une offre publique.

De tels bons, s'ils étaient émis et exercés, pourraient diluer significativement l'acquéreur s'il décidait de poursuivre son offre, par hypothèse désapprouvée par le Directoire, et constitueraient un moyen de dissuasion efficace, pour autant que les conditions de mise en œuvre d'une telle mesure de défense, telles que visées ci-dessus, soient réunies.

Dans le cadre de la résolution soumise à votre approbation, le Directoire pourrait ainsi émettre un nombre de bons de souscription au plus égal au nombre d'actions composant le capital de la Société lors de l'émission des bons, l'augmentation de capital résultant de l'exercice des bons étant limitée à un montant nominal maximal de 10.525.025 euros. Le Directoire aurait tous pouvoirs pour déterminer les conditions et le prix d'exercice des bons, leurs caractéristiques et les diverses modalités relatives à l'émission des dits bons.

Les bons émis deviendraient caducs de plein droit dès que l'offre publique visée et toute offre concurrente éventuelle échoueraient, deviendraient caduques ou seraient retirées.

Cette délégation aurait une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale. Nous vous précisons que la résolution est soumise à votre vote dans les conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

**II-2. Autorisation à donner au Directoire de consentir des options d'achat d'actions de la Société et de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes au profit des salariés et dirigeants du Groupe ; augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (résolutions 11 à 14)**

Dans le cadre de sa politique de motivation et de fidélisation du personnel du Groupe, le Directoire souhaite poursuivre son action et pouvoir offrir aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés du Groupe un accès au capital de la Société, tout en bénéficiant d'un régime fiscal et social attractif.

Dans ce cadre, vous nous aviez autorisés lors de précédentes assemblées générales à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi qu'à attribuer gratuitement des actions aux salariés et dirigeants du Groupe. Nous vous avons rendu compte chaque année des utilisations que nous avons faites de ces autorisations.

Nous vous proposons de renouveler aujourd'hui ces autorisations, en les limitant à l'attribution d'actions existantes que la Société aurait acquises et ce afin de ne pas diluer les actionnaires.

Nous soumettons également à votre approbation une résolution à l'effet de pouvoir réaliser des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise qui serait ouvert aux salariés de la Société et de ses filiales.

Pour chacune de ces autorisations et délégation de compétence, le nombre global d'actions attribuées aux salariés et dirigeants du Groupe ne pourrait pas représenter par année civile plus de 4% du capital.

Vous entendrez lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur ces autorisations.

**Autorisation à donner au Directoire de consentir des options d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants du Groupe (résolution 11)**

Il vous est proposé d'autoriser votre Directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société, au bénéfice des salariés et dirigeants du Groupe Linedata Services tels que prévus par la loi. Le nombre total des options ouvertes au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à plus de 315.000 actions, soit environ 3% du capital de la Société à ce jour.

Le prix d'achat par action serait fixé par le Directoire au jour où l'option est consentie, sans pouvoir être inférieur à 80% de la moyenne du cours coté à la clôture durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du Directoire d'attribuer les options, ni inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions auto détenues par la Société.

Les options devraient être exercées dans un délai de 10 ans à compter de leur attribution, ce délai pouvant toutefois être réduit par le Directoire pour les bénéficiaires résidents d'un pays donné dans la mesure où cela serait nécessaire afin de respecter la loi dudit pays.

Le Directoire aurait pouvoir dans les limites fixées ci-dessus d'arrêter les modalités du plan d'options et fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, de déterminer les époques de réalisation et les bénéficiaires, de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente autorisation et de modifier les statuts en conséquence.

L'autorisation nous serait donnée pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annulerait et remplacerait celle donnée en juin 2009 pour le même objet qui arrive prochainement à échéance.

Dans l'hypothèse où vous accorderiez cette autorisation, nous informerions chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

#### Autorisation à donner au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes au profit des salariés et dirigeants du Groupe (résolution 12)

Il vous est proposé d'autoriser le Directoire à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions existantes au bénéfice des salariés et dirigeants du Groupe Linedata tels que prévus par la loi. Le nombre total des actions attribuées au titre de la présente autorisation ne pourrait excéder 5% du capital de la Société au jour de l'attribution par le Directoire.

Conformément au dispositif légal en vigueur, les actions attribuées gratuitement deviendraient propriété du bénéficiaire au terme d'une première période dite d'acquisition, à l'issue de laquelle le bénéficiaire ne pourrait les céder qu'après une deuxième période dite de conservation. La durée minimale de la période d'acquisition pourrait être soit de quatre ans, la période de conservation étant alors supprimée, soit de deux ans, la période de conservation ayant alors une durée minimale de deux ans également. Comme le permet la législation, en cas d'invalidité du bénéficiaire le rendant incapable d'exercer une profession quelconque, l'attribution deviendrait définitive avant la fin de la période d'acquisition, et les actions ainsi acquises seraient librement cessibles.

A l'issue de la période de conservation, le bénéficiaire devrait respecter pour la cession des actions les dispositions alors en vigueur (à ce jour, des conditions portant sur les périodes pendant lesquelles les cessions ne sont pas autorisées).

Le Directoire aurait pouvoir dans les limites fixées ci-dessus de déterminer l'identité des bénéficiaires, de fixer les conditions et éventuellement les critères d'attribution des actions, et notamment les conditions de performance préconisées par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

L'autorisation nous serait donnée pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annulerait et remplacerait celle donnée en mai 2011 pour le même objet, en limitant les attributions autorisées à celle d'actions existantes.

Dans l'hypothèse où vous accorderiez cette autorisation, nous informerions chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

#### Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (résolution 13)

Compte tenu du fait que nous vous proposons à la résolution 10 de vous prononcer sur une délégation de compétence pouvant donner lieu à d'éventuelles augmentations du capital de la Société par apport en numéraire, nous sommes tenus, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, de vous soumettre également une proposition d'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise (PEE) selon les modalités des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail. A défaut de vous proposer cette augmentation de capital réservée, toute décision prise en vertu de la résolution susmentionnée serait nulle.

Nous vous rappelons qu'un Plan d'Epargne Groupe a été créé au cours de l'année 2000 pour les salariés du Groupe, leur permettant d'acquérir soit des parts du FCPE "LDS ACTIONNARIAT" investi en actions de la Société (pour les salariés de sociétés françaises) soit des actions de Linedata Services (pour les salariés de sociétés étrangères). Comme indiqué dans le rapport de gestion qui vous a été présenté, les actions de la Société détenues par les salariés du Groupe dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe représentent moins de 3% du capital de la Société.

Nous vous proposons de déléguer au Directoire la compétence d'effectuer en une ou plusieurs fois une augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Epargne Groupe existant, ou d'un PEE éventuel futur. Le montant nominal maximal des actions émises serait de 315.750 euros, soit 3% du capital social à ce jour, et le prix d'émission serait déterminé par le Directoire en conformité avec notamment l'article L. 3332-19 du Code du Travail. La durée de validité de la délégation serait de vingt-six mois à compter de ce jour.

En cas d'utilisation par votre Directoire de cette délégation de compétence, nous vous en rendrons compte lors de l'Assemblée Générale Ordinaire suivante.

#### Plafond commun aux dispositifs d'accès au capital des salariés et dirigeants du Groupe (résolution 14)

Comme exposé en préambule du présent chapitre II-2, cette résolution vous propose de limiter par année civile à 4% du capital le nombre global d'actions attribuées aux salariés et dirigeants du Groupe au titre des options d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions et des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un PEE.

### **II-3. Réduction de capital par voie de rachat par la société de ses propres actions suivi de l'annulation des actions rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions (résolution 15)**

Il vous est proposé d'autoriser une offre publique de rachat par la Société de ses propres actions en vue d'une réduction de capital.

Cette offre permettrait aux actionnaires qui le souhaitent de trouver une liquidité que le marché ne leur offre pas aujourd'hui eu égard à la faible rotation du flottant, et ce à un prix incluant une prime sur le cours de bourse actuel. Cette liquidité pourrait porter sur une partie importante de leur participation. En outre, l'offre permettrait d'extérioriser une juste valeur de la société, dans un contexte de décote du titre sur le marché boursier au regard de ses principaux comparables cotés. Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer à l'offre, ou dont les ordres d'apport seraient réduits dans le cadre de la centralisation, bénéficieraient d'un impact relatif sur le bénéfice par action.

L'offre publique de rachat porterait un nombre maximum de 2,7 millions d'actions Linedata Services, au prix de 16 euros par action soit un montant maximum de 43,2 millions d'euros. Ce prix de 16 euros s'entend coupon attaché du dividende de 0,50 euro par action faisant l'objet de la troisième résolution ; si le rachat intervenait après la mise en paiement du dividende, le prix de 16 euros serait alors diminué du montant de ce dividende. Les actions ainsi rachetées seraient ensuite annulées, l'autorisation qui vous est demandée comportant pouvoir au Directoire en vue de réaliser la réduction du capital social résultant de cette annulation.

Nous avons mis à votre disposition dans le cadre du projet de note d'information le rapport de Détroyat Associés, expert indépendant désigné par la Société, lequel a conclu au caractère équitable du prix offert aux actionnaires dans le cadre de l'offre.

Nous vous précisons que le rachat des actions serait financé par souscription d'un crédit destiné également à refinancer partiellement les dettes financières existantes de la Société.

Monsieur Anvaraly Jiva et la société Amanaat S.A.S., contrôlée par Monsieur Anvaraly Jiva, détiennent au 31 mars 2012 3.009.312 actions de la Société représentant 28,59% du capital et 4.302.506 droits de vote représentant 29,75% des droits de vote de Linedata Services. Monsieur Anvaraly Jiva et Amanaat S.A.S. se sont engagés à n'apporter aucune de leurs actions à l'offre. Du fait de la relation entraînée par l'offre, Monsieur Anvaraly Jiva et Amanaat S.A.S. franchiront le seuil de détention de 30% du capital ou des droits de vote, ce qui les a obligés à demander une dérogation à l'AMF à l'obligation de déposer une offre publique. Cette dérogation a été obtenue et publiée par l'AMF le 30 mars 2012. Monsieur Anvaraly Jiva et Amanaat S.A.S. se sont engagés, dans le cadre de cette dérogation :

- (i) à ne pas influencer sur les décisions de l'assemblée générale extraordinaire relative à la réduction du capital de la Société par voie d'offre publique de rachat d'actions. A cet égard ils ont indiqué (x) qu'ils ne participeraient au vote de la résolution relative à la réduction de capital par voie d'offre publique de rachat qu'à hauteur du nombre d'actions nécessaire à atteindre le quorum sur première convocation et (y) qu'ils exerceraient les droits de vote correspondants en votant en faveur de la résolution concernée à hauteur de deux tiers et en s'abstenant sur cette même résolution à hauteur du tiers desdits droits de vote, ce qui est de nature à ne pas influencer sur le résultat du vote ; et
- (ii) à inscrire au porteur, dans les meilleurs délais après l'annulation des actions, le nombre d'actions nécessaire de sorte à ramener leur participation directe et indirecte exprimée en droits de vote au même niveau que celle exprimée en capital, soit au maximum, en cas d'annulation de l'ensemble des actions visées, 38,46% du capital et des droits de vote de la Société, puis à ne pas dépasser ultérieurement, à titre direct et indirect, le pourcentage en capital et en droits de vote détenu à l'issue de l'opération de réduction de capital consécutive à l'offre.

Le Conseil de Surveillance dans sa séance du 13 avril 2012 a considéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, que l'offre était conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés et recommandé aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'offre.

Le projet de note d'information relative à l'offre a été déposé auprès de l'AMF et mis à disposition du public le 20 avril 2012. La réalisation de l'offre est conditionnée à l'adoption de la présente résolution.

Vous entendrez également lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation qui vous est demandée.

C'est dans ces conditions que nous vous demandons de vous prononcer sur les résolutions dont le texte vous est proposé par votre Directoire.

Le Directoire

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société - Dixième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, dans le cadre de l'article L. 233-32 II du Code de commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la société, ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique,
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximum des actions qui pourraient être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de € 10.525.025 et le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra excéder le nombre d'actions composant le capital de la société lors de l'émission de ces bons.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114, R. 225-115 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France qui requiert la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société.

Nous établirons un rapport complémentaire le cas échéant en vue de la confirmation par une assemblée générale prévue à l'article L. 233-32 III du Code de commerce, et conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

Paris, Paris La Défense, le 23 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

Finexsi Audit  
Stéphane Duvernois

Ernst & Young et Autres  
Pierre Jouanne

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice des salariés et des dirigeants du groupe - Onzième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel de la société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 dudit code et des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 du même code.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat sont mentionnées dans le rapport du directoire, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Paris et Paris La Défense, le 23 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

Finexsi Audit  
Stéphane Duvernois

Ernst & Young et Autres  
Pierre Jouanne

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des salariés et dirigeants du groupe - Douzième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des salariés et dirigeants de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce et dans la limite du plafond fixé à la quatorzième résolution.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris, Paris La Défense, le 23 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

Finexsi Audit  
Stéphane Duvernois

Ernst & Young et Autres  
Pierre Jouanne

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés ou salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise - Treizième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés du Groupe, pour un montant (maximum) de € 315.750, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du directoire.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

Paris et Paris La Défense, le 23 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

Finexsi Audit  
Stéphane Duvernois

Ernst & Young et Autres  
Pierre Jouanne



## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital - Quinzième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette réduction du capital résultera de l'annulation d'un nombre déterminé d'actions, achetées par votre société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-207 du code de commerce.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant nominal maximum de € 2.700.000.

Paris et Paris La Défense, le 23 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

Finexsi Audit  
Stéphane Duvernois

Ernst & Young et Autres  
Pierre Jouanne